

COMPTE RENDU IN EXTENSO

**SECONDA SESSIONE ORDINARIA DI U 2021
REUNIONE DI I 18 È 19 NOVEMBRE DI U 2021
2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 18 ET 19 NOVEMBRE 2021**

(1^{ÈRE} JOURNÉE)





**SECONDA SESSIONE URDINARIADI U 2021
RIUNIONE DI I 18 È 19 NUVEMBRE DI U 2021
2^{ème} SESSION ORDINAIRE DE 2021
RÉUNION DES 18 ET 19 NOVEMBRE 2021**

SOMMAIRE JEUDI 18 NOVEMBRE 2021

Ouverture de la séance des questions orales à 10h40

QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2021/O2/043 - Oncologie en Corse et registre des cancers, posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse » 12

Réponse de Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 14

Question n° 2021/O2/047 - GECT sur les lignes corso-sardes, posée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte » 16

Réponse de Mme Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse 18

Question n° 2021/O2/046 - Pè un'agricultura viva, posée par Mme Vanina LE BOMIN au nom du groupe « Avanzemu » 21

Réponse de M. Dominique LIVRELLI, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse 23

Question n° 2021/O2/044 - Quel avenir pour le Lycée de Portivechju ? posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte » 26

Réponse de Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche 27

Question n° 2021/O2/048 - Avenir du Musée Pasquale Paoli di Merusaglia, posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte » 29

Réponse de Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine 31

Question n° 2021/O2/045 - Partecipazioni di a Corsica à a COP26 in Glasgow : Puntu d'infurmazioni è perspettivi, posée par M. Don Joseph LUCCIONI au nom du groupe « Fà Populu Inseme » 34

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 36

Appel nominal des conseillers par la Secrétaire de séance : Mme Sandra MARCHETTI - Le quorum est atteint 39

Ouverture de la séance à 11h45

Allocution d'ouverture de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 39

Allocution de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 42

Présidence de séance : M. Hyacinthe VANNI

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -
FORMATION – RECHERCHE**

Raportu n° 375 : Partinariatu trà u Statu è a Cullittività di Corsica à titulu di l'investimentu 2021 à ghjuvori di i Centri di Furmazioni di l'Apprendisti

Rapport n° 375 : Partenariat entre l'État et la Collectivité de Corse au titre de l'investissement 2021 à destination des Centres de Formation des Apprentis

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche 43

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé (n° 2021/O1/058) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse* 44

<u>Prise(s) de parole:</u>	45
M. Saveriu LUCIANI	
Mme Antonia LUCIANI, en réponse à l'intervenant	46
VOTE : Le rapport n° 375, mis aux voix, est ADOPTÉ à l'unanimité	46
Absentes : Mmes Cathy COGNETTI-TURCHINI et Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	
Rapport n° 396 : Prughjettu di sviluppu di furmazioni sociali dilocalizati à vicinu à i tarritorii u più pussibili	
Rapport n° 396 : Projet de développement de formations sociales délocalisées au plus près des territoires	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche	46
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé (n° 2021/O1/060) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteuse</i>	49
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/O1/043) par M. Louis POZZO DI BORGO, <i>président</i>	51
<u>Prise(s) de parole :</u>	51
Mme Danielle ANTONINI	
M. Pierre GHIONGA	
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	
Mme Antonia LUCIANI, en réponse aux intervenants	53
VOTE : le rapport n° 396, mis aux voix, est ADOPTÉ à l'unanimité	53
Absente: Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	
Rapport n° 403 : Messa in ballu di dispositivi per luttà contru à a precarietà mestruale di i ghjovani in Corsica	
Rapport n° 403 : Mise en place de dispositifs visant à lutter contre la précarité menstruelle des jeunes en Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche	54

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé (n° 2021/O1/061) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse* 56

Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité 57

Prise(s) de parole : 57

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Mme Vanina LE BOMIN

Mme Antonia LUCIANI, en réponse aux intervenants 58

VOTE : le rapport n° 403, mis aux voix, est ADOPTÉ à l'unanimité 58

Absente : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Présidence de séance : Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n° 394 : Finanziamentu di u miglioramentu di e retribuzione in u settore di l'aiutu casanu chî s'occupa di l'anziani è i svantaghjati

Rapport n° 394 : Financement des revalorisations salariales des professionnels du secteur de l'aide à domicile intervenant auprès des personnes âgées et en situation de handicap

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 59

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé (n° 2021/O1/054) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse* 62

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/O1/045) par M. Louis POZZO DI BORGO, *président* 64

Prise(s) de parole : 65

M. Paul QUASTANA

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Mme Bianca FAZI, en réponse aux intervenants

VOTE : Le rapport n° 394, mis aux voix, est ADOPTÉ à l'unanimité 67

Absente : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Réunion de la Conférence des Présidents

Réunion de la Commission des Finances et de la Fiscalité à 14 h 00

Suspension de la séance à 12 h 55

Reprise de la séance à 15 h 25

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES – FISCALITÉ

Raportu n° 398 : Bughjettu supplimentariu di a Cullettività di Corsica par l'asarciziu 2021

Rapport n° 398 : Budget supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 68

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/O1/039) par M. Louis POZZO DI BORGIO, *président* 77

Prise(s) de parole : 80

M. Paul QUASTANA

M. Xavier LACOMBE

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. Jean-Christophe ANGELINI

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Louis POZZO DI BORGIO

M. Jean BIANCUCCI

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants 106

Suspension de la séance à 17h45

Reprise de la séance à 18h25

Amendement du Conseil exécutif : 113

Le Président Gilles SIMEONI - Présentation de l'amendement 113

L'amendement, mis aux voix, est ADOPTÉ à l'unanimité des votants 113
POUR : Fà Populu Inseme + Core in Fronte : 38
NPPV : Un Soffiu novu + Avanzemu : 24
Absente : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

VOTE : le rapport n° 398, ainsi amendé, mis aux voix, est ADOPTÉ à la majorité 113

POUR : Fà Populu Inseme + Core in Fronte : 38
CONTRE : Un Soffiu novu : 16
NPPV : Avanzemu + M. Pierre GHIONGA : 8
Absente : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Raportu n° 359 : Bughjettu supplementariu di u laboratoriu d'analisi di u Cismonte 2021

Rapport n° 359 : Budget supplémentaire du laboratoire d'analyses du Cismonte 2021

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 114

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/O1/040) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* (Rapport CF commun aux rapports CE n° 359 et 360) 114

VOTE : le rapport n° 359, mis aux voix, est ADOPTÉ à la majorité 115

POUR : Fà Populu Inseme : 32
NPPV : Avanzemu + Core in Fronte : 13
Abstentions : Un Soffiu novu : 17
Absente : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Raportu n° 360 : Bughjettu supplimintariu di u laboratoriu d'analisi di u Pumonti 2021

Rapport n° 360 : Budget supplémentaire du laboratoire d'analyses du Pumonti 2021

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 115

Prise(s) de parole : 116

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Le Président Gilles SIMEONI, en réponse à l'intervenante 117

VOTE : le rapport n° 360, mis aux voix, est ADOPTÉ à la majorité 117

POUR : Fà Populu Inseme : 32

NPPV : Avanzemu + Core in Fronte : 13

Abstentions : Un Soffiu novu : 17

Absente : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Raportu n° 378 : Rigulamentu bughjittariu è finanziariu di a Cullittività di Corsica

Rapport n° 378 : Règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 117

VOTE : le rapport n° 378, mis aux voix, est ADOPTÉ à la majorité 118

POUR : Fà Populu Inseme + Core in Fronte : 38

NPPV : Avanzemu + Un Soffiu novu : 24

Absente : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Raportu n° 397 : Bughettu supplementariu 2021 - Custituzione di pruvisione

Rapport n° 397 : Budget Supplémentaire 2021 - Constitution de provisions

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 118

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/O1/046) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 119

VOTE : le rapport n° 397, mis aux voix, est ADOPTÉ à la majorité 119

POUR : Fà Populu Inseme + Core in Fronte : 38

NPPV : Avanzemu + Un Soffiu novu : 24

Absente : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Présidence de séance : M. Hyacinthe VANNI

SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Raportu n° 400 : Pulitiche è strumenti d'ingegneria finanziaria di a Cullettività di Corsica : situazione è strumenti novi in a pruspettiva di rilanciu economicu è suciale

Rapport n° 400 : Politique et outils d'ingénierie financière de la Collectivité de Corse : situation et outils nouveaux dans la perspective de la relance économique et sociale

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse 120

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (n° 2021/O1/050) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* 125

M. Joseph SAVELLI : Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité 127

Prise(s) de parole : 127

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Jean-Michel SAVELLI

M. Jean-Christophe ANGELINI

M. Alex VINCIGUERRA, en réponse aux intervenants 134

Le Président Gilles SIMEONI 138

VOTE : le rapport n° 400, mis aux voix, est ADOPTÉ à l'unanimité 139

POUR : Fà Populu Inseme + Un Soffiu novu : 49

Abstentions : Avanzemu + Core in Fronte : 13

Absente : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Présidence de séance : Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS : Dérogation au temps de travail réglementaire des personnels du Secrétariat général de l'Assemblée de Corse 139

VOTE : Dérogation ADOPTÉE à l'unanimité 139

CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n° 380 : Candidatura Capitale Europea di a Cultura - Creazione di l'Associu « Bastia-Corsica 2028 » è aduzione di i statuti

Rapport n° 380 : Candidature Capitale Européenne de la Culture - Création de l'Association « Bastia-Corsica 2028 » et adoption des statuts

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine 140

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé (n° 2021/O1/055) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse* 142

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/O1/044) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 143

Prise(s) de parole : 144

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. Joseph SAVELLI

M. Romain COLONNA

M. Pierre GHIONGA

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS 148

Mme Antonia LUCIANI, en réponse aux intervenants 149

VOTE : le rapport n° 380, mis aux voix, est ADOPTÉ à l'unanimité 150

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS
DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 410 : Mudificazione di e designazione di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in varii urganosimi

Rapport n° 410 : Modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 151

Huit suppléants à désigner au SMAC

L'Assemblée de Corse PREND ACTE de la modification des désignations 152

Raportu n° 411 : Rinnuvata di l'Assemblea di a Giuventù è di à so cumpusizione per a terza mandatura

Rapport n° 411 : Renouvellement de l'Assemblea di a Giuventù et de sa composition pour la troisième mandature 2021/2023

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette

MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 152

Prise(s) de parole : 156

Mme Marie-Claude BRANCA

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Don Joseph LUCCIONI

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mme Marie-Claude BRANCA

M. Jean-Christophe ANGELINI

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le Président Gilles SIMEONI 161

**L'Assemblée de Corse PREND ACTE de la composition de l'Assemblea di a
Giuventù - 3^{ème} mandature 2021/2023** 162

Suspension de la séance à 20h50

Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 40.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous demande de vous installer s'il-vous-plaît, de respecter les places qui vous ont été attribuées.

Je vous rappelle que nous sommes dans une période où l'évolution de l'épidémie est quand même assez préoccupante. Nous sommes revenus à une jauge qui est celle du mois de juillet. Je vous invite à être quand même très respectueux de la distanciation sociale et du port du masque, bien sûr.

Je salue la présence des élèves du lycée agricole de Borgo de part et d'autre de l'hémicycle. Je vais les rencontrer tout à l'heure. Bienvenus à l'Assemblée de Corse. Benvenuti.

Évidemment, les règles s'appliquent aussi à vous. Vous gardez vos masques, s'il-vous-plaît, et vous êtes très, très précautionneux. A ringrazià vi.

Nous allons passer tout de suite aux questions orales, dans l'ordre qui a été décidé lors de la commission permanente organisationnelle d'hier après-midi.

La première question orale va être posée par Mme COGNETTI-TURCHINI, pour le groupe « Un soffiu novu ».

Vous avez la parole, Mme la Conseillère.

QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES

* **Question orale N° 2021/O2/043** déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI au nom du Groupe « Un Soffiu Novu » : **Oncologie en Corse et registre des cancers.**

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, Mme la Présidente.

L'occasion m'est donnée aussi de saluer le lycée de Borgu, pour sa présence aujourd'hui dans l'hémicycle.

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mmes et MM. les élus,

La crise sanitaire que nous connaissons depuis mars 2020 s'est également traduite par une baisse des examens de contrôle préventifs de dépistage des cancers. Confinements, concentration des efforts sanitaires sur la Covid-19, engorgements des agendas médicaux et déconfinement, etc., ont fait baisser la garde et les chiffres des démarches de dépistage. En Corse, cette baisse des contrôles est alarmante et inquiète les structures dédiées comme le Centre régional de dépistage des cancers (CRCDDC), la Ligue contre le cancer, les associations de lutte contre le tabagisme, La Marie-Do bien sûr, et tant d'autres.

Sortant d'« octobre rose », nous savons tous l'importance de la prévention, comme celle de la prise en charge de nos malades. Et je voudrais à ce propos revenir sur la motion qui avait été portée notre ancienne collègue et amie, Catherine RIERA, en octobre 2019, quelques mois avant la pandémie, sur laquelle avait travaillé la commission des politiques de santé pour arriver à un texte commun et aboutir sur l'oncologie en Corse, ses carences et les perspectives d'amélioration. Une des demandes de la motion était justement de faire un tour d'horizon avec les autorités compétentes pour définir une feuille de route sur l'accès aux soins en matière d'oncologie en Corse.

Un travail qui a permis de mettre en lumière des dysfonctionnements dans le parcours de soins et la prise en charge des patients insulaires qu'il est urgent de résorber sans attendre la fin de la pandémie actuelle.

La délibération 20/121 prenant acte de ces travaux était assortie d'une série de pistes d'actions, tel que le transfert du service oncologie au nouvel hôpital d'Ajaccio dès son ouverture, la création d'un Institut Régional du Cancer, ou l'implantation d'un PET-scan conformément au plan régional de santé. Des décisions qui relèvent certes des services déconcentrés de l'État et non des compétences de notre Collectivité. Mais à l'aune de l'ouverture des discussions avec le Chef du Gouvernement, je vous demande, Monsieur le Président, d'insérer parmi les priorités à défendre auprès de l'État le dossier sanitaire de l'oncologie en Corse. J'espère que vous vous y engagerez.

Dans le même ordre idée, concernant la prise en charge des malades suivis en oncologie, êtes-vous prêt à travailler de concert avec l'ARS pour explorer la piste d'appels d'offres avec les hôpitaux du continent (Marseille et autres), comme suggéré par le professeur Fabrice Barlesi, dans l'optique de compléter les besoins en compétences de l'hôpital de Castelluccio où l'instabilité des effectifs du service d'oncologie est malheureusement toujours d'actualité, ainsi que pour offrir toutes les chances aux patients corses d'accéder aux essais cliniques.

Enfin, depuis 2016, le registre des cancers est assuré par l'Observatoire Régional de la Santé en Corse qui réalise un important travail statistique qui mériterait d'être valorisé. Lors du renouvellement de la convention à la Commission Permanente du 27 octobre dernier, nous avons appris que l'ORS adressait chaque année à la CDC son rapport d'activité parmi laquelle la coordination du registre des cancers.

Serait-il possible que ces rapports d'activité soient transmis à l'Assemblée de Corse et fassent par l'exemple l'objet d'un débat au sein de la commission des politiques de santé, en présence éventuellement des représentants de l'ORS ?

A salute, ci tene à tutti à core, allora cummincemu per aiutà quelli chì anu u più bisognu è à ringrazià vi per u vostru sustegnu.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère. La réponse est à l'Exécutif, Mme FAZI.

Mme Bianca FAZI

Merci, Mme la Présidente.

Madame la Conseillère, merci pour votre question.

La question que vous posez comporte de multiples aspects qui ne sont pas tous forcément liés.

L'un des aspects concerne la chute des dépistages du cancer en Corse et cet aspect est essentiel en termes d'enjeu de santé publique. On sait, et cela a été largement répété durant la campagne « octobre rose », que la pandémie liée à la Covid-19 a fait passer les autres problèmes de santé au second plan et a engendré une chute du nombre de dépistages et de contrôles du cancer.

C'est le cas dans l'ensemble des pays européens. Ainsi la proportion de femmes de plus de 50 ans à avoir réalisé un dépistage est passée de 50 % à 42 % et la Ligue contre le cancer estime à 30 000 le nombre de cancers non détectés dans le pays, depuis la pandémie. Le Directeur général de l'organisation mondiale de la santé (OMS) a lui-même mis en garde contre ce qu'il appelle « une épidémie de cancers ».

La Corse qui connaissait déjà un taux de dépistage faible, plus bas que la moyenne française, a enregistré le même phénomène. Le directeur du centre régional de coordination du dépistage du cancer en Corse a évalué la *baisse de dépistage de cancers du sein à 6 % et à près de 10 % celle des dépistages du cancer colorectal*. Ces chiffres sont très inquiétants lorsque l'on connaît toute l'importance de la précocité du diagnostic qui fait augmenter fortement les chances de guérison.

Nous devons donc agir pour inverser ce phénomène.

C'est dans cet objectif que la Collectivité a conclu une convention pluriannuelle avec l'ARS, le Centre Régional de Coordination des Dépistages des

Cancers, la Caisse primaire d'assurance maladie et la Mutualité sociale agricole qui couvre la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023.

2 axes prioritaires d'intervention ont été fixés :

- Proposer à toutes les populations cible du territoire une offre harmonisée de dépistages organisés ;

- Lutter contre les inégalités d'accès et de recours au dépistage en favorisant l'adhésion des populations à l'égard du dépistage organisé.

L'engagement de notre Collectivité s'élève à 100 000 € par an.

Par ailleurs, un appel à projets a été lancé en 2021, proposant d'accompagner les associations qui s'engagent dans les soins de confort et de bien être pour les patients atteints de cancer. Deux associations - La Marie-Do et la Ligue contre le cancer du Pumontu - ont été retenues.

Comme vous n'êtes pas sans l'ignorer, les capacités d'actions de la Collectivité sont limitées sur le volet santé. La question de l'exercice des compétences sanitaires s'est posée pendant la crise et elle reste d'actualité en dehors des périodes de crise.

Concernant votre demande d'insérer parmi les priorités à défendre auprès de l'État le dossier sanitaire de l'oncologie en Corse, comme vous le savez un certain nombre de points ont d'ores et déjà été abordés entre le Président du Conseil exécutif et le Premier Ministre qui ont fait l'actualité, comme le dossier Corsica ferries, la problématique des prisonniers politiques ou de la spéculation foncière.

Cependant, d'autres sujets urgents comme les besoins de la Corse en matière d'accès à la santé ont été évoqués et pour lesquels il a été demandé au Gouvernement des réponses claires et publiques.

Enfin, vous évoquez le registre des cancers assuré par l'Observatoire Régional de la Santé en Corse. La Collectivité de Corse soutient l'ORS depuis 2012, de manière croissante, sur un volet d'analyses statistiques par la production d'études et un volet dédié à la mise en place d'un registre des cancers dont la partie légale et matérielle (avis, hébergement, animation, suivi et développement de la base régionale de données) a occupé les 7 dernières années.

Eu égard aux délais de production des études, mais surtout aux enjeux d'un registre des cancers en tant qu'outil de surveillance et d'alerte, de connaissance qu'il peut apporter en matière d'incidence, de prévalence et de survie des maladies, il est proposé de recentrer le soutien sur le registre des cancers, cœur de métier de

l'observatoire, et sur le maintien d'un bulletin d'information qui constitue une production incontournable pour l'observatoire.

Sont ainsi attendus à ce titre, une feuille de route, des missions et objectifs d'un comité de pilotage scientifique à mettre en place et un programme de préfiguration de valorisation globale du registre (recherche fondamentale et opérationnelle) au regard d'enjeux de santé publique et de sa contribution à l'évaluation de certaines politiques publiques de santé.

La Commission Permanente de l'Assemblée de Corse a effectivement, adopté une convention portant sur un financement pluriannuel à hauteur de 360 000 € en 2021.

Nous allons axer notre demande sur la nécessité de mettre en place une communication, tant à destination de l'Assemblée de Corse que du grand public, autour des missions et des perspectives du registre des cancers.

Les rapports d'activité de l'ORS sont d'ores et déjà à votre disposition. Dans ce cadre, je souscris pleinement à votre proposition d'un débat au sein de la commission des politiques de santé, qu'il appartient à sa présidente, Mme Dany ANTONINI d'organiser en présence des représentants de l'ORS.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère.

La question suivante va être posée par Serena BATTISTINI pour « Core in fronte ».

* **Question orale N° 2021/O2/047** déposée par Mme Serena BATTISTINI au nom du Groupe « Core in Fronte » : **GECT sur les lignes corso-sardes.**

Mme Serena BATTISTINI

Depuis plusieurs années, le trafic maritime corso-sarde, connaît une honteuse dégradation du service, notamment sur la seule ligne journalière entre Bunifaziu et Santa Teresa di Gallura.

Celle-ci est assurée, via une DSP de la seule région Sardaigne, par la compagnie de navigation privée italienne Moby Lines.

Cette rotation maritime pose, avec acuité, la question de la nature des transports et des échanges entre les deux îles.

Les difficultés quotidiennes, les annulations récurrentes de traversées, sur le trajet Bunifaziu-Santa Teresa, doivent interpellier collectivement les autorités corses et sardes quant à la nécessaire restructuration et adaptation des lignes et des moyens à mettre en synergie. Il est nécessaire de répondre aux demandes humaines, sociales, culturelles et économiques entre la Corse et la Sardaigne. Il est grand temps qu'un véritable service public maritime soit assuré entre nos deux peuples historiques de la Méditerranée.

Depuis 2013, on ne cesse de parler de la création d'un GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale) entre la Corse et la Sardaigne.

En 2017, Jean Félix ACQUAVIVA, Président de l'OTC et son homologue sarde, Massimo DEIANA, ont signé un protocole d'accord officialisant la continuité territoriale entre les 2 îles, à travers la mise en place de deux DSP entre Bunifaziu et Santa Teresa, et Pruprià et Porto Torres.

En 2018, Vannina BORROMEI, nouvelle présidente de l'OTC en lieu et place de M. ACQUAVIVA, indiquait même qu'un service public serait opérationnel en janvier 2019.

Pour Core In Fronte, il est nécessaire de respecter les engagements pris, afin d'avoir une véritable qualité de service qui s'articule autour de la fiabilité et la fréquence du trafic, des navires optimaux et une tarification adaptée.

Aujourd'hui, Core In Fronte dénonce la calamiteuse gestion de la ligne Bunifaziu-Santa Teresa par la Moby Lines, qui n'a, semble-t-il, que faire des intérêts collectifs de la Corse et de la Sardaigne. À ce titre, nous assurons de son soutien toutes les personnes et entreprises victimes de l'actuelle desserte maritime chaotique. Nous ferons tout pour œuvrer à remédier à cette situation inacceptable.

« Core In Fronte » demande à l'Exécutif de Corse, et plus particulièrement la présidente de l'OTC, Flora MATTEI, où en est le dossier de GECT "Gestion européenne conjointe des connexions et transports transfrontaliers pour les îles ; GECT-ÎLES", dont le rapport de l'Exécutif avait été présenté et voté à l'Assemblée de Corse lors de la session des 25 et 26 avril 2019, et qui devait assurer et organiser un service public pérenne entre la Corse et la Sardaigne ?

D'ailleurs, pour mémoire, le groupe de Jean-Charles ORSUCCI avait déjà interpellé l'Exécutif à ce sujet en 2018.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère.

La parole est à Mme MATTEI, Présidente de l'Office des transports de la Corse.

Mme Flora MATTEI

Je vous remercie, Mme la Présidente.

Cara cunsigliera,

Madame,

Je vous remercie pour cette question sur la "Gestion européenne conjointe des connexions et transports transfrontaliers pour les îles" qui doit assurer et organiser un service public pérenne entre la Corse et le continent. Les actualités récentes de cette desserte nous poussent à nous interroger sur son recadrage et une mise en place rapide d'une délégation de service public de qualité.

Pour contextualiser, l'Office de Transports de la Corse, avait été désigné chef de file de ce projet de coopération européenne en vue de la création d'un groupement européen de coopération territoriale (GECT), dont les membres sont :

- la Collectivité de Corse,
- l'office des transports de la CDC,
- la Région Autonome de Sardaigne.

Avec la mission de gérer une continuité territoriale maritime transfrontalière européenne, pour les passagers et les marchandises, entre la Corse et la Sardaigne.

En 2017, en phase préalable du dossier GECT, l'Office des Transports de Corse, avec l'appui juridique et technique de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (organisme auquel nous sommes adhérents), a proposé et mis en œuvre une procédure précise de consultation en vue de désigner un opérateur en charge de cette desserte.

Le périmètre de service public alors envisagé -fret et passagers- consistait à desservir les ports de Prupia et Porto-Torres trois fois par semaine et ce, sur une période de 36 mois, permettant une capacité de 5 000 passagers et près de 37 500 ml de fret par année (les horaires proposés devant, bien entendu, intégrer les contraintes liées à la chaîne logistique terrestre du transport des marchandises en priorité.)

Concernant le port de Prupia, il est techniquement adapté dans la réception de remorques Roll-on/Roll-off (terre-plein d'une grande capacité), tout comme ses aspects nautiques (port en eau profonde et « port tout temps », permettant une grande capacité des navires, proximité à 1h des ports d'Aiacciu et de Purtivechju.).

Les tarifs maxi (€HT) par traversée, applicables :

- Pour le fret : ceux, optimisés et stabilisés, dans le cadre des DSP régulières gérées par l'OTC, c'est-à-dire 35 €/ml.
- Pour le passager : d'une quarantaine d'€ par passager adulte.

Cette procédure n'a pu aboutir du fait qu'aucune offre n'avait été déposée auprès en temps et en heure auprès des services de l'Office des Transports de la Corse et le marché a été déclaré infructueux pour cette délégation de service public et la convention afférente.

Il convient de rappeler que durant plusieurs années, et ce jusqu'en 2017, la compagnie La Méridionale, assurant le service public Marseille-Prupia, assurait dans la continuité de ce service, deux rotations hebdomadaires entre Prupia-Porto-Torres.

Le manque de rentabilité de cette ligne avait d'ailleurs poussé la compagnie (la Méridionale) à interrompre son service, car non compensé.

Par ailleurs, la Région Autonome de Sardaigne avait par délibération du 16 janvier 2018 mis en œuvre une délégation de service public entre Bunifaziu et Santa-Teresa di Gallura, à partir de novembre 2018 sur trois années. Cette ligne historique et importante au niveau du transport des passagers et de marchandises entre les deux îles ne semble plus suffire. L'actualité nous l'a récemment démontré, cette desserte fait l'objet d'un certain nombre de dysfonctionnements aux plans technique et organisationnel.

Depuis que l'Assemblée de Corse a, par délibération du 20 décembre 2018, décidé de recourir à une convention de délégation de service public pour l'exploitation des services de transport maritime de marchandises et de passagers, un travail de fourmi avait alors été entrepris par l'OTC, main dans la main, en étroite collaboration avec l'Assessorat des Transports de la Région Autonome de Sardaigne, la Collectivité de Corse, l'Assemblée de Corse, la Préfecture de Corse (SGAC) et la Direction Générale des Collectivités locales (DGCL).

En raison d'une réponse « hors-délai » (> 6 mois), de la partie française (SGAC et DGCL), il n'avait pas été possible de répondre dans les temps, et, l'Etat italien, par la Présidence du Conseil des ministres, avait demandé de reprendre les

négociations avec une version définitive des statuts et convention conformément à l'article 4 du règlement GECT.

C'est dans cette perspective, que, à mon arrivée, à l'issue d'une réunion que nous avons tenue à Prupia, en septembre dernier, en présence des nombreux acteurs locaux qui ont répondu présents, des transporteurs corses et sardes, ces derniers nous ont exprimé leur incompréhension face aux difficultés qu'ils rencontraient au quotidien sur cette ligne exclusive entre la Corse et la Sardaigne.

Pour qu'un véritable service public maritime soit assuré entre nos deux îles méditerranéennes, une refonte, avec restructuration précise et adaptation cadrée des lignes, est nécessaire pour répondre aux demandes sociales, humaines, culturelles et économiques de la Corse et son île sœur.

Nous sommes donc actuellement, à l'Office des transports, en train d'établir le périmètre de la convention de service public pour mettre en œuvre ce service public maritime transfrontalier, de façon similaire à celui proposé en 2017, entre les ports de Prupia et Porto-Torres.

En termes de calendrier, dans la continuité de la présentation de cette DSP à l'Assemblée de Corse début 2022, on devrait être sur un calendrier complètement concomitant à celui de la DSP Corse/Continent pour une attribution à partir du second semestre 2022 et un début de service public transfrontalier à compter du 1er janvier 2023.

Il est nécessaire de préciser également –il est très important de le préciser– que la dotation de continuité territoriale ne pourra en aucun cas être allouée à la mise en place d'une desserte régulière entre la Corse et la Sardaigne. Elle devra, par conséquent, mobiliser des crédits dédiés de la part de la Collectivité de Corse pour cette desserte.

En conclusion, bien entendu, la concrétisation de cette dynamique méditerranéenne nous intéresse au plus haut point, elle est notre priorité.

L'ouverture de la Corse aux îles méditerranéennes est une idée totalement en accord avec nos fondamentaux, et cela passe par la consolidation d'une véritable qualité de service public s'articulant autour de la fiabilité, de la fréquence du trafic, de navires optimaux et d'une tarification adaptée entre la Corse et la Sardaigne.

Ainsi, nous pourrions enfin obtenir, en complément de cette ligne Marseille-Corse de qualité, un regain d'intérêt également pour les petits ports, les ports secondaires, afin de dynamiser nos territoires et nos entreprises locales, et à terme, amplifier l'implication de toutes les forces vives parmi les acteurs locaux, qui souffrent en période hivernale d'un manque de développement économique.

Et de fait, tous les échanges à construire avec nos plus proches voisins italiens, projets de coopération et travaux de collaboration corso-sardes, existants et à venir, s'en verront facilités de fait par cette DSP et valorisés par cette mobilité entre la Corse et la Sardaigne.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère.

La question suivante va être posée par Vanina LE BOMIN, pour le groupe « Avanzemu ».

*** Question orale N° 2021/O2/046** déposée par Madame Vanina LE BOMIN au nom du Groupe « Avanzemu » : **Pè un'agricultura viva.**

Mme Vanina LE BOMIN

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Monsieur le Conseiller exécutif et Président de l'ODARC,

Mesdames et Messieurs les élus,

La crise sanitaire que nous avons connue a eu des conséquences sur tous les secteurs de l'économie et en particulier sur l'agriculture, malgré la recrudescence du recours aux circuits courts que nous devons ensemble encourager et pérenniser. Je me permets ici de rappeler que l'agriculture ne représente qu'une faible part du PIB de la Corse et qu'il convient de soutenir et d'optimiser le secteur, si nous souhaitons tendre vers l'autonomie alimentaire à long voire moyen terme.

Je vais prendre plus précisément l'exemple de la filière porcine qui a vu sa production souffrir du manque de débouchés durant les périodes de confinement.

La saison de charcuterie démarre ce mois-ci et nous espérons tous que ces difficultés soient derrière nous.

Aujourd'hui, les indicateurs prédisent une relance de l'économie qui devrait permettre de retrouver des niveaux de production et des ventes à hauteur de la période pré-Covid.

Il est donc extrêmement important pour nos éleveurs de planifier et optimiser cette saison qui s'annonce cruciale pour leurs exploitations.

Les éleveurs de la filière porcine sont, avec d'autres, les fers de lance d'une agriculture de production et de qualité.

Nous avons aujourd'hui des hommes et des femmes qui, à travers leur activité professionnelle, participent à la valorisation de nos terres, à créer des débouchés qui permettent de vivre dignement, à la transmission d'un savoir-faire ancestral, à un pas vers cette fameuse autonomie alimentaire, à la fabrication et à la commercialisation d'un produit qui rayonne à l'international.

Bref, une filière d'excellence qui a toute sa place dans notre projet de société.

Or, à ce jour, les éleveurs de Haute-Corse sont confrontés à une difficulté majeure en ce début de saison.

En effet, l'abattoir de Ponte Leccia leur impose des quotas de porcs à l'abattage et limite ainsi, de fait, leur capacité de production.

Pour illustrer mon propos, je vous cite l'exemple de trois éleveurs de ma région de Casinca/Castagniccia. La semaine dernière, sur ces trois éleveurs, l'un a été autorisé à abattre 5 porcs sur 10, et les deux autres n'ont pu abattre aucun porc. C'est donc une perte sèche pour la semaine de 100 % pour deux d'entre eux et de 50 % pour l'autre, alors que nous sommes en début de saison et approchons des fêtes de fin d'année.

La solution du recours aux abattoirs de Corse-du-Sud entraîne des surcoûts ainsi qu'une perte de temps que l'éleveur ne rattrapera plus. Elle ne peut donc être envisagée que très ponctuellement.

Les porcs non abattus restent dans le troupeau et engendrent, de fait, également un surcoût.

Nous sommes donc dans une situation où, non seulement nos éleveurs ne peuvent pas produire à hauteur de leurs capacités, mais de plus, doivent faire face à des dépenses supplémentaires.

J'expose mon propos sous le prisme de la filière porcine mais je pense aussi aux autres filières qui ne manqueront probablement pas d'être impactées si le problème n'est pas réglé rapidement.

Si nous voulons atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés pour notre agriculture, il est indispensable de s'en donner les moyens.

Ainsi, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, Monsieur le Président de l'ODARC, quelles réponses concrètes et immédiates comptez-vous apporter aux éleveurs qui ne demandent qu'à travailler et en sont aujourd'hui empêchés ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère.

Je vais passer la parole à M. LIVRELLI, Président de l'ODARC.

M. Dominique LIVRELLI

Merci, Madame la Présidente.

Merci, Madame la Conseillère, pour cette question à laquelle je vais essayer de répondre en apportant des éléments précis.

En préambule, je voudrais tout d'abord rappeler combien la Collectivité de Corse, notamment à travers l'ODARC a été présente pour accompagner les agriculteurs dans cette crise engendrée par la COVID-19.

À cet effet, je rappellerai que l'ODARC et la CDC avec le Comité de Massif ont mis en place une aide au rachat de lait, de fromages, d'agneaux, de cabris, de veaux, produits qui ont été redistribués aux Corses les plus démunis, y compris aux étudiants de Corti en partenariat avec le CROUS.

De même, la CDC, au travers du SMAC, a permis, l'année dernière, la gratuité des frais d'abattage et de transports des carcasses pour les éleveurs et notamment les éleveurs porcins et ce, jusqu'en décembre 2020.

J'évoquerai également les campagnes de communication mises en place par l'ODARC afin de promouvoir les produits locaux et les circuits courts au plus fort de la crise, lors du printemps 2020.

Je pourrais citer également les dispositifs d'avance de trésorerie et de prêts garantis mis en place par l'ODARC en partenariat avec la CADEC pour les exploitants qui ne pouvaient bénéficier de ceux de la Bpi.

Enfin, et sans être exhaustif, je soulignerai également le financement à taux élevés de matériels de stockage des produits permettant le report des ventes quand cela était possible.

Ces soutiens ont été mis en place avec une réactivité qui n'a eu d'égale que l'assurance que nous ne laisserions pas tomber ces filières de production et d'excellence, que nous serions là, quoi qu'il en coûte, pour sauver notre agriculture et nos agriculteurs.

Aujourd'hui les difficultés que vous évoquez, Madame la Conseillère, concernent les éleveurs porcins à l'abattoir de U Ponte à a Leccia.

Comme vous le savez, le SMAC assure la gestion des abattoirs de Corse, dans le cadre d'une mission de service public.

Depuis le 1er janvier 2020, l'abattoir de U Ponte à a Leccia est géré en régie par le SMAC.

Il semble utile de préciser que l'état général de l'abattoir à sa reprise, le contexte engendré par la crise du COVID 19 et la fermeture pour travaux de l'abattoir de Cutuli ont eu un impact important sur l'établissement et ce, malgré les améliorations apportées et les investissements déjà réalisés depuis 2 ans afin d'améliorer les services rendus aux éleveurs.

Pour revenir à la situation actuelle de l'abattoir de U Ponte à a Leccia, et afin de vous tenir complètement informés, voici l'état d'avancement des opérations de remise en fonction et de modernisation de cet abattoir, telles qu'entreprise par le SMAC avec le soutien de ses partenaires techniques et financiers.

Tout d'abord, une réorganisation totale a été opérée sur les plans administratifs et comptables avec la nomination d'un régisseur et de son suppléant.

Différents échanges avec les services vétérinaires de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), ont permis au SMAC de corriger des défauts majeurs et ainsi d'améliorer le classement de cet abattoir désormais classé en C, alors qu'il était menacé de fermeture au moment de sa reprise au regard de son classement en D.

Parmi ces actions, je citerai le recrutement d'une responsable qualité et d'un bouvier, la mise en conformité des dispositifs de traitement des effluents, la remise en fonction et la modernisation des matériels sur l'ensemble des chaînes, le rétablissement d'une élimination des déchets conforme à la réglementation.

Le 10 novembre dernier, le SMAC a signé une convention cadre avec les services vétérinaires de la DREETS en vue d'améliorer à nouveau le classement de l'abattoir et obtenir une classification en B.

En effet, la conformité de la bouverie constitue encore un défaut majeur au titre du bien-être animal. Ce dernier point doit être corrigé prochainement puisque le marché relatif à ces travaux est en cours.

Dans l'intervalle, le SMAC déposera, à l'appréciation des services de l'Etat, un dossier ICPE (Installation Classée Protection de l'Environnement) conforme à la conception et aux activités de cet abattoir.

Cette deuxième phase du projet de rétablissement et de sécurisation des fonctions d'abattage doit nous permettre de constater une remise à niveau de cette structure pour l'été 2022. Dès lors, le SMAC aura pour objectif une amélioration technique des chaînes, dont les outils et quelquefois les process sont en partie mal adaptés aux besoins.

Dans l'attente de ces projets et pour répondre à l'urgence de la campagne d'abattage, une réunion organisée par le Président du SMAC et réunissant l'ensemble des filières d'élevage s'est tenue le 10 novembre dernier dans les locaux de l'abattoir.

Plus de vingt producteurs représentant l'ensemble des filières organisées étaient présents. Un calendrier d'abattage sur les 5 jours ouvrés de la semaine a été proposé et discuté afin que l'ensemble des besoins de chaque filière soit pris en compte, non seulement au niveau quantitatif mais aussi d'un point de vue qualitatif. Ainsi, 2 jours sont dédiés aux porcins avec 130 à 200 animaux abattus par jour.

Afin de tenir ce planning, au regard de l'absence de 3 ETP sur la chaîne d'abattage, le SMAC a d'ores et déjà embauché une personne ce lundi 15 novembre, les deux autres postes seront pourvus à compter du lundi 22 novembre.

Comme vous le savez, la pénurie de main d'œuvre dans les abattoirs est un problème au niveau européen et remplacer des salariés s'avère souvent long et compliqué.

En conclusion, malgré un contexte difficile, le service d'abattage en Corse s'est amélioré depuis deux ans. Il se trouve désormais dans une phase intermédiaire de rétablissement. Il demeure néanmoins non abouti et nécessite encore de porter une ambition de restructuration et de mise à niveau technique sur quelques années.

En parallèle, un chantier important s'ouvrira dès le premier semestre 2022, celui du schéma territorial de l'abattage que nous devons tous ensemble co-construire avec les partenaires concernés, et ce, dans un souci d'efficacité et d'efficience au service de l'élevage corse.

Vi ringraziu !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller exécutif.

La question suivante va être posée par Mme BRANCA, pour « Core in fronte ».

*** Question orale N° 2021/O2/044** déposée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du Groupe « Core in Fronte » : **Quel devenir pour le lycée de Portivechju ?**

Mme Marie-Claude BRANCA

Madama a Presidente, Sgiò Presidente, Cari cullegghi,

L'Extrême sud, ses superbes plages, ses magnifiques résidences secondaires, ses nombreux centres commerciaux, è u so liceu ? A so ghjuventù ? U so avvene ?

L'attractivité de l'Extrême-sud est telle que sa population ne cesse d'augmenter. Il en est de même pour les effectifs des établissements scolaires et ce phénomène est particulièrement inquiétant depuis quelques années pour le lycée polyvalent Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Cette année, par exemple, 37 nouveaux élèves sont arrivés depuis la rentrée de septembre. Pour remédier à cela, l'an dernier, deux Algéco ont été demandés. Ils étaient promis pour la rentrée de septembre, on nous les annonce maintenant pour la mi-janvier. Vidaremu...

La pose de ces Algeco ne peut être évidemment qu'une solution provisoire. La réorganisation du lycée actuelle et la création de nouvelles salles, qui permettraient un meilleur accueil des élèves des filières générales et technologiques, pourraient être facilitées par la création d'un lycée professionnel sur l'une des communes de l'Extrême-sud.

En effet, se pose aussi, en plus de la surpopulation, le problème des formations professionnelles qui sont très peu nombreuses et peu adaptées à la réalité économique de l'Extrême-sud, ce qui entraîne souvent un choix d'orientation par défaut et à terme, une situation d'échec pour beaucoup d'élèves.

Une réflexion sur une carte des formations axées sur les métiers d'avenir doit être engagée. Il devra s'agir d'un projet cohérent et ambitieux, et non d'une formation créée dans l'urgence. Parchì ? Par no', ghjuventù l'avvene sì tù, ùn sò micca parolle di canzone ou di meeting. Vi dumandemu, Sgiò Prisidenti, Madama a Cunsigliera esecutiva in carica di l'educazioni è di a furnazioni si vo seti pronti à mette in ballu un

prughjettu forte è ambizziosu di ristritturazione è criazioni di u liceu pè i ghjovani d'oghje, chì sarani l'adulti di dumani, chì sarani a Corsica di dumani è chì campani ind'è i rughjoni chì vani da Bunifaziu à Santa Lucia di Portivechju.

Vi ringraziau.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, O Signora cunsegliera.

Aghju da passà a parolla à u Cunsigliu esecutivu, è ghjè Antonia LUCIANI in carica di a furmazione chì vi hà da risponde.

Mme Antonia LUCIANI

Cara Cunsigliera, je vous remercie pour votre question.

La question que vous posez relève de deux problématiques :

- l'augmentation des effectifs du lycée polyvalent de Portivechju ;
- l'adaptation de la carte des formations professionnelles.

Concernant l'augmentation des effectifs, il apparaît important de rappeler les faits qui ont conduit effectivement la commande de salles de classe modulaires supplémentaires.

À la rentrée 2020, le lycée comptait 701 élèves. Au début de l'année 2021, l'établissement a demandé la création de 4 salles de classes supplémentaires pour la rentrée 2021. Cela est apparu démesuré au regard de la situation préexistante et des effectifs accueillis les années précédentes.

D'une façon plus générale, ces dernières années dans beaucoup d'établissements, nous assistons à une demande sans cesse croissante de locaux supplémentaires, liée sans doute aux effets de la crise sanitaire, mais aussi à la réforme du lycée qui semble être le facteur principal dans ce cas.

Cependant, en juin 2021, après avoir affiné l'augmentation réelle du nombre d'élèves, il a été acté la création de deux salles de classes supplémentaires en bâtiments modulaires au sein du lycée de Portivechju. La consultation a été immédiatement lancée et l'instruction de cet appel d'offres, débutée le 6 septembre, a nécessité plus de deux mois en raison de la présence d'offres jugées irrégulières ou d'offres d'un montant excédant les moyens budgétaires alloués. Une négociation a donc été menée afin de rendre les offres acceptables dans des délais les plus brefs possibles. À ce jour, l'instruction est terminée, et le marché sera notifié la semaine prochaine, permettant une

mise en service dans la deuxième quinzaine du mois de janvier 2022, c'est donc la raison qui explique les raisons pour lesquelles nous n'avons pas pu tenir les délais initialement prévus.

J'en viens maintenant à la question plus générale de l'implantation d'une nouvelle structure d'enseignement.

Actuellement, la création d'un nouvel établissement n'apparaît pas indispensable. En effet, au-delà de cette installation provisoire, une étude de restructuration des locaux sera menée et nous pourrons envisager, si nécessaire, de nouvelles extensions qui devront se faire en adéquation avec l'évolution de la carte des formations professionnelles. Donc, je vous rejoins sur ce point.

Depuis plusieurs mois maintenant, une réflexion globale sur la carte des formations professionnelles initiales est menée entre les services de la Collectivité de Corse et ceux du rectorat de Corse.

Cependant, il faut noter que ce travail se heurte à des difficultés importantes :

1. la faible appétence des élèves pour les filières professionnelles, et ce de manière générale, même dans les grandes agglomérations de Bastia ou Ajaccio, beaucoup de formations ont un taux de pression inférieur à 1, ce qui signifie que les classes ne sont pas remplies. Il est donc important de mettre en œuvre une véritable stratégie globale pour valoriser davantage les filières professionnelles,

2. la faible mobilité des élèves qui souvent pour diverses raisons ne souhaitent pas quitter leur domicile et qui choisissent ainsi, comme vous l'indiquez, une orientation par défaut,

3. la nécessaire adaptation de la carte des formations professionnelles aux besoins les plus importants des territoires. S'il n'est pas possible de créer dans tous les lycées professionnels toutes les formations, il est en revanche, et là je vous rejoins, essentiel que les formations dispensées soient en adéquation avec les besoins les plus prégnants du territoire d'implantation.

Le travail a donc commencé et se poursuivra dans les prochains mois en associant l'ensemble des acteurs impliqués.

A priori, à ce stade, la nécessité de créer un lycée professionnel à Portivechju n'apparaît pas évidente, dans la mesure où le lycée actuel est par définition un lycée polyvalent comprenant justement une partie dédiée aux professionnels. En revanche, nous sommes d'accord sur le fait qu'il faudra sans aucun doute développer une partie professionnelle et l'adapter davantage aux besoins véritables du territoire.

Cela débutera par une étude des formations professionnelles dispensées au lycée, afin d'envisager une évolution éventuelle de la carte des formations professionnelles initiales la plus adaptée. La formation professionnelle initiale vise en effet à anticiper les besoins futurs, dans le cadre d'une stratégie de développement économique clairement définie.

Il est primordial que ce travail se fasse de façon complémentaire avec les formations professionnelles continues qui ont pour objectif de répondre aux besoins immédiats du territoire, par exemple pour les métiers en tensions où le recrutement est difficile.

L'objectif final sera de réaliser un véritable maillage du territoire.

L'enjeu de la formation professionnelle est donc d'être un outil efficace permettant de répondre aux évolutions observées à travers aussi des temporalités adaptées :

- mesures d'urgence, à court terme, pour soutenir les entreprises et l'emploi de jeunes arrivants sur le marché du travail ;

- mesures, à long terme, pour accompagner dans le cadre d'une stratégie de développement économique, les filières stratégiques d'un territoire.

À ringrazià vi !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Signora cunsigliera.

La question suivante va être posée par Mme PIETRI pour « Core in fronte ».

*** Question orale N° 2021/O2/048** déposée par Mme Véronique PIETRI au nom du Groupe « Core in Fronte » : **Avenir du musée Pasquale Paoli di Merusaglia.**

Mme Véronique PIETRI

U museu " Pasquali Paoli " hè statu apartu in u 1954. Ramintemu chi prima, hè statu datu à u Dipartimenti di a Corsica da Ghjuvan' Battista Franceschini - Pietri in u 1888 incù u scopu primurosù d'aggrandà u tumbinu di u Babbu di a Patria. U museu hè statu chjusu in u 1986, aprendu appinuchja i so porti u tempu di i cummimurazioni di u spustamentu di i ceneri di u Ghjinirali di sittembri di u 1989. Dopu à travaddi di rinnuvazioni, u museu hè statu infini apartu in u 1991.

Ma a gistioni di u cunsigliu ginirali Cismuntincu chì ùn hà mai missu in ballu una vera pulitica di sviluppu di stu museu ùn hà pirmsu chì stu museu si spannessi

viramenti. È ci hè vultutu à aspittà chì u museu sighi integratu à a Culletività di Corsica in u 2018 par cunoscia un'altra andatura di pulitica nova. Iss'intigrazioni hà pirmissu l'attribuzioni d'un bugettu spécificu, è dapoi u 2019 sò miss'in ballu programmi di cunservazioni priveniva, pulitica d'acquistu è azzioni di midiazioni. In u fra tempu hè stata dinò numinata una sceffa di serviziu in postu à u museu.

Ugnunu cunosci l'opara naziunali, patriottica, è intarnaziunali di Pasquali Paoli. Particularmenti com'è omu puliticu è filosofu, hè unu di quiddi chì à u XVIIIesimu seculu, figura com'è omu di l'Auropa di i lumi. Ramintemu dinò a rialtà à s'epica di una Repubblica Corsa, statu di tippu dimocraticu in cori d'un sistema allargatu di munarchi.

Tandu a Corsica era suprana è indipendente.

U rolu è l'opara di Pasquali Paoli sò cunisciuti in u mondu intrevu. Hè par quissa chì u prughjettu di a “ Strada Paolina “ incù u museu di Merusaglia com'è puntu di principiu di stu parcursu missu in ballu da a Culletività hè intarissanti. Ma pà avali semu custretti di nutà qualchì punti chì mosciani chì u statu attuali di u museu ùn hè à l'altezza di l'impurtanza storica è pulitica di Paoli à a so epica è fin'à avali.

- Una mudesta signaletica d'indicazioni di a struttura mimuriali.
- Nissun parcheghju par l'accolta di i vitturi è di i i trasporti cumuni.
- Accessu prupiziu à u divagamentu animali.
- Un casamentu quasgi appicatu à u museu è quasgi sfraiatu senza nissun indicazioni di priculu è di sicurezza.

Sapendu ciò chì hè di a rispunsabilità tantu di a Culletività tarritorialiali che di a cummuna cuncirnata punimu dunqua sta dumanda :

Chì cunteti di fà :

- 1 : par a signaletica ?
- 2 : par a missa in ballu incù a casa cumuna di Merusaglia di un prughjettu di parcheghju adattatu ?
- 3 incù a casa cumuna di Merusaglia par falla finita incù ssa divagazioni chì tocca l'accessu à u Museu ?
- 4 incù a casa cummuna di Merusaglia par arrigulà u prublema di u sprufudamentu di u casamentu appicatu à u museu sapendu chì si dici chì u cunsigliu municipale cuncirnatu avaria adupratu dapoi u 2020 una prucidura di misura chì s'appieca à i parcelli abandonati (Articuli L. 2.243-1 sin'à L. 2.243.-4 di u codici ghjinirali di i culletività tarritorialiali) ?

Spiremu chì grazzi ‘ à ssi dumandi, tinindu contu di tutti i rifarenzi storichi, filosofichi e pulitichi liati à u Babbu di a Patria chi ugnunu faci soiu quì o in altrò, u

sughjettu di u museu sarà infini cunsidaratu di un altra manera da tutti quiddi chì anu par scopu primurosù d'arradicà a noscia storia in u cutidianu di l'aghjenti tantu in Corsica che à u nivellu internaziunali. E chi i risposti sburgiadarani un dettu di i nosci anziani : « l'affari longhi diventani sarpi ».

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. A risposta hà da esse fatta da Antonia LUCIANI, in carica di a cultura.

Mme Antonia LUCIANI

A ringrazià vi.

Cara cunsigliera,

Votre question est vaste et soulève de nombreux points que je vais essayer de reprendre.

D'abord, quelques éléments de contexte.

Avant le 1er janvier 2018, le musée Pasquale Paoli appartenait au Conseil départemental de la Haute-Corse et par la loi NOTRe, il est désormais intégré à la direction du Patrimoine de la Collectivité de Corse.

Il faut savoir que jusqu'en novembre 2019 et la nomination d'un chef de service, les conservateurs en poste géraient également d'autres musées, ce qui ne facilitait pas la situation.

Longtemps délaissé par ses anciens gestionnaires, le musée ne jouit actuellement pas du rayonnement qu'il mérite, nous en sommes d'accord. La signalétique reste obsolète, la divagation animale est omniprésente et la maison située à proximité du musée qui menace de s'écrouler présente un danger non négligeable, tant pour les visiteurs du musée que pour le personnel.

Aujourd'hui, de nombreux efforts ont été consentis par la Collectivité.

Dans un premier temps, en termes de signalétique, un panneau à proximité du musée a été mis à jour (logo de la CdC et nouveaux horaires du musée) et installé le 20 octobre 2021.

Concernant les panneaux de signalisation sur l'axe routier, un projet de signalétique a été initié par la Direction du Patrimoine avec la Direction des routes, et

une nouvelle proposition de signalétique sera proposée incluant le projet de Strada paolina entre Ponte Novu et Ponte Leccia.

Concernant la visibilité du musée sur Internet, il est vrai qu'elle est quasiment aujourd'hui inexistante. Un marché de création d'un site internet est en cours. Dans le même temps, un projet global des sites internet des musées de la Collectivité a été initié par le service de la Valorisation du patrimoine. Le prestataire qui en a la charge va prendre contact avec le musée, afin d'établir une stratégie efficace pour que le musée puisse bénéficier d'une véritable vitrine numérique.

Concernant le parking, le Département du Cismonte avait pour projet de créer un parking d'accueil pour les visiteurs du musée. Malgré la réalisation des plans par le service des bâtiments, le projet n'a jamais abouti et les terrains concernés sont privés ou communaux.

À ce titre, nous avons prévu de continuer à échanger avec la commune et d'avoir une rencontre entre les services de la Collectivité et la municipalité, afin d'établir la faisabilité ou non d'un parking proche du musée.

Concernant la divagation animale, elle n'est malheureusement pas propre au village de Merusaglia, mais elle pose problème concernant la sécurité des visiteurs et des personnels.

Ainsi, fin novembre 2021, l'entrée du musée sera protégée par la pose de deux balustrades métalliques en protection de l'œuvre *Illuminissimi* de l'artiste Dominique PAOLINI. Cependant, les accès menant au musée et au bureau seront toujours accessibles aux animaux en divagation. Comme vous le savez le bâtiment est propriété de la Collectivité, mais l'allée d'accès reste toutefois communale.

D'autre part, la bâtisse en ruine à proximité du musée, appelée Maison Polidori fait l'objet de l'attention des différents responsables du musée.

Pour reprendre un peu l'historique, dès les années 1980, Mme SERAFINI, Conservateur du musée, avait proposé au Département de la Haute- Corse d'acquérir cette maison située sur la parcelle 220, afin d'y créer un espace d'exposition et de réserve du musée. Ce dossier n'a pas pu aboutir et depuis, l'édifice n'a cessé de se dégrader et est en ruine, présentant un danger tant pour l'accès au bureau que pour la route qui traverse Merusaglia.

Cependant, à l'instant où nous parlons et en vertu des pouvoirs de police générale dont dispose le maire, notamment la police des édifices menaçant ruine, il appartient à ce dernier, au titre du Code général des collectivités territoriales (CGCT), de mettre en œuvre tous les moyens susceptibles d'empêcher l'accès à l'immeuble menaçant ruine (pose de barrières, panneaux annonçant le danger, etc.).

Par ailleurs, le maire peut aussi exécuter la mesure applicable aux parcelles en état d'abandon.

Pour nous, cette procédure menée par la mairie nous permettrait ensuite d'acquérir la bâtisse et peut être d'être une des solutions qui permettraient d'aborder, comme elle l'a déjà fait, la question pour faire preuve à la fois d'efficacité et de rapidité.

Ensuite, vous parlez brièvement du Projet Scientifique et Culturel (PSC) du musée qui a été rédigé en 2020. Ce document stratégique dote le musée d'une véritable feuille de route pour les cinq ans à venir. Et ce projet prévoit le développement à la fois des collections et leur étude pour que le musée devienne un centre de diffusion et de savoir sur La Révolution corse, Pasquale Paoli et l'Europe des Lumières.

Dans le même temps, le musée est placé au cœur du projet territorial de la Strada paolina initié par la Collectivité de Corse, qui prévoit la création d'un itinéraire historique, culturel, pédagogique et touristique autour des lieux emblématiques de la Révolution corse du XVIIIème siècle en Castagniccia : Ponte Novu, couvents d'Orezza, de Casabianca, du Boziu et de Merusaglia, maison natale de Pasquale Paoli, jusqu'à la ville de Corti et le couvent des Capucins.

Merusaglia, commune de naissance de Pasquale Paoli, est évidemment un maillon essentiel de cette chaîne historique.

Le projet de restauration de l'édifice du Couvent Saint François, porté par la commune en partenariat avec l'association Saint François d'Assise de Merusaglia, fait d'ailleurs, à ce titre, l'objet d'un soutien fort de la part de la Collectivité de Corse (via le Comité de Massif et le service du Patrimoine) dans le cadre de la Strada Paolina.

Sur la première tranche de rénovation du Couvent, la participation de la Collectivité s'élèvera à 80 %.

Par ailleurs, il est important de signaler que le musée de Merusaglia est situé dans un territoire rural et enclavé. Cette situation géographique a pour résultat, entre autres, c'est une des explications, une faible fréquentation du musée (5 000 à 9 000 visiteurs par an). Cependant, à travers les nombreux projets autour du musée, nous espérons dynamiser le nombre de visiteurs en se tournant principalement vers les écoles, collèges et lycées, ce que nous avons déjà commencé à faire.

La Cullettività di Corsica se doit de soutenir une réappropriation globale du territoire par ses habitants, ainsi que la sensibilisation des scolaires à leur histoire, leur culture, leur langue et leur patrimoine. De plus, cette politique de valorisation culturelle et patrimoniale permet d'actionner des leviers économiques afin de favoriser une économie identitaire et un développement maîtrisé du territoire.

Ainsi, vous pourrez donc reconnaître l'important travail qui est mené par les services pour rechercher des solutions pour que le Musée Pasquale Paoli trouve la place qui est la sienne au sein des musées de Corse et de notre politique de valorisation patrimoniale et historique.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Il reste une question orale qui va être posée par Don Joseph LUCCIONI, au nom du groupe « Fà populu in seme ».

*** Question orale N° 2021/O2/045** déposée par Monsieur Don Joseph LUCCIONI au nom du groupe « Fà Populu In seme » : **Partecipazioni di a Corsica à a COP26 in Glasgow : Puntu d'infurmazioni è perspettivi.**

M. Don Joseph LUCCIONI

A ringrazià vi, o Sgiò Presidenti.

O Sgiò Presidenti di u Cunsigliu esecutivu di Corsica,

L'8 di nuvembri scorsu, participaiati à a « COP26 » in Glasgow, da presidenti di a cummissioni « Transizioni ecologica » di l'Associu di i « Rughjoni di Francia ». Issa 26esima Cunfarenza di i Partiti di i Nazioni Uniti nantu à u cambiamentu climaticu, urganizata da u Reamu Unitu incù l'Italia, hà adunitu guasgi 200 Stati, da u 1ma à u 12 di nuvembri. Issa partecipazioni si scrivi in u cuntestu più largu di rilazioni internaziunali, intratinuti dipu u 2015, da a maghjuria naziunalista sottu à a voscia azzioni (presidenza di a cummissioni di l'isuli di a Cunfarenza di i rughjoni periferichi è marittimi, partecipazioni à u « One Planet Summit », accordu bilaterali incù l'Euskadi...). S'edda custituisce un fiascu par unipochi di parsunalità pulitichi in u mondu, ci pari impurtanti d'intarrugà vi nantu à issu puntu.

Duranti issa cunfarenza, aveti pussutu cuntrastà incù unipochi di dirigenti pulitichi, frà i quali u ministru scussesu di a transizioni ecologica, Michael Matheson, a ministra francesa di a transizioni ecologica, Barbara Pompili, u raprisintenti di i cità è governi lucali africani, Jean-Pierre Elong Mbassi, o u Presidenti di a Catalugna, Pere Aragonés (incù quali vi seti intesu da travaglià nantu à un partinariatu, in ghjiru à a lotta contra u cambiamentu climaticu è à prò di u sviluppu durevuli, in u Meditarraniu).

Issa sonda v'hà parmissu di fà senta a voci di a Corsica è di purtà a so brama di participà, à u so liveddu incù umilità è ditarminazioni, à issu cuncertu internaziunali

nantu à una sfida tamanta di u nosciu seculu. Di modu più generali, seti intarvinutu da difenda u rolu di i tarritorii, in a lotta contru à u cambiamentu climaticu, ch'eddi fussini rughjoni di drittu cumunu o Nazioni è populi senza Statu, ramintendu chè issu cumbattu ùn devi micca essa purtatu solu da i Stati. Di fattu, par avanzà, bisogna à metta in baddu pulitichi in u quadru d'una cuuparazioni dicentralizata à a scala di i tarritorii, vicinu à i cittadini è à i populi. A voscia prisenza hè stata dinò l'uccasioni di spicà i sfidi di l'adattazioni à u cambiamentu climaticu in i tarritorii isulani, soprattuttu in u Mediterraniu.

Di fattu, l'ultimu raportu di u GIEC identificheghja u Mediterraniu com'è unu di i spazii i più minacciati di u pianeta. Spaziu strasurdinariu, u « *Mare nostrum* » ferma un locu minacciatu à u liveddu ambientali (ramintemu quì ch'eddu custituisce a prima conca turistica in u mondu). Simbulu di i disgrasti di u cambiamentu climaticu, hè risurtitu di i vosci scambii a vulintà cumuna da chè u Mediterraniu divintessi un mudelu pà a priservazioni di a biodiversità è u sviluppu durevuli. Tandù, oghji più chè mai, a cuuparazioni mediterranea hè un arnesi da mubilizà. Di più, i tarritorii isulani è cuntinentali ùn poni micca aduprà i listessi sistema. Hè par quissa chè aveti difesu l'appiicazioni più forti di l'articulu 174 di u Trattatu di l'Unioni aurupea, da piglià in cunsiderazioni u fattu isulanu in i pulitichi publichi.

Isula aurupea di u Mediterraniu, a Corsica ùn hè micca risparmiata da issi fenomeni chè mettini in priculu a biodiversità è l'ambienti : i fenomeni naturali si moltiplicheghjani (sicchina, pieni, incendii, eruzioni di u litturali) è u nosciu patrimoniu naturali si trova di più in più toccu da l'azzioni di l'Omu, soprattuttu in i zoni critichi (friquentazioni spatrunata è cuncintrata nantu à i siti sinsibuli, assenza storica d'un acconciu ammastratu di i spazii, carenza di gestioni di i mezzi...). In più, numarosi sò i sfidi chè c'aspettani : gestioni di u muddizzu, priservazioni di a risorza idrolica, prutezzioni è valorizzazioni di a biodiversità, pruduzioni energetica, impegnu à favori di u mari Mediterraniu incù l'insemi di i paesi, tarritorii è populi à sponde vicini, ughjittivu d'un turisimu durevuli. In cunfurmità incù l'ingaghjamenti presi davanti à u nosciu populu, aveti affirmatu a noscia ambizioni di fà di a Corsica una terra d'eccellenza ecologica è un mudellu in Auropa è u Mediterraniu in a strategia di lotta contru à u cambiamentu climaticu, intigrendu di modu priuritariu è sistematicu i sfidi ecologichi in ogni pulitica publica. Azzioni numarosi sò dighjà stati rializati dipo a voscia presa di funzioni di dicembri di u 2015 inde issi duminii, à tal'puntu chè u nosciu paesi hè fighjulatu incù intaressu è simpatia à u liveddu aurupeu (u scontru incù u ministru scussesu n'hè una prova). Issi primi passi dumandani à essa ampiificati oghji è dumani.

Duranti a campagna alitturali, dichjaraiati chè i dui sfidi maestri di a nova mandatura erani a cuncretizzazioni di u nosciu prughjettu puliticu è a tramandera à a ghjuventù. In a lotta contru à u cambiamentu climaticu, pà l'ambienti è a biodiversità, hè oramai ghjunta l'ora d'intigrà di manera uparaziunali è concreta a lotta contru à u cambiamentu climaticu com'è una priurità di modu à trasmetta à i ghjenerazioni à vena

una Corsica capifila in a lotta contru à u cambiamentu climaticu è un patrimoniù ambientali salvu.

Tandu, o sgiò Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica, a me dumanda hè quissa, qualessi sò i prospettivi, dopu à issa partecipazioni di a Corsica à a COP26, in quantu à l'azzioni cumuni pà a difesa di u clima ? Più largamenti, à chì ni semu di a cuuperazione internaziunali è di a noscia diplomazia.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, O Sgiò cunsigliere.

Aghju da passà a parolla à u Presidente di l'Esecutivu, Gilles SIMEONI.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vi ringraziu.

Vi ringraziu pè a vostra questione, O Sgiò cunsigliere.

Di modu lestu, ramintà prima, à u puntu di vistu generale, chì ghjè previstu un raportu di presentazione di a nostra pulitica mediterranea, europea è internaziunale. Una pulitica ch'era stata iniziata da a Presidente di l'Assemblea di Corsica quand'ella era incaricata di l'affari europei è mediterrane ind'è u Cunsigliu esecutivu è ind'è mandatura di prima.

Dunque, stu raportu hè statu parchje volte rinviatu, mà sarà presentatu à u più prestu davant' à à vostra assemblea. E per noi, hè una priorità assoluta chè di permette à a Corsica di fà sente à so voce è di difende i so interessi ind'è u cuncertu europeu è internaziunale.

Pè rivene più particularmente à a nostra partecipazione à a Cunferenze di Glasgow, vogliu ramintà in qualchì parolla chì, nurmalmente, ogni annu si tene sta COP. Hè stata rinviata annu scorsu pè via di u COVID è chì dunque si tenia quist'annu in Scozia.

Allora 196 Stati, più l'Unione aurupea, 190 capizzoni mundiali dunque è dinù decina di millaghja di rapresentanti di governi, di città, di regioni, di territorii autunomi o d'attori non statali, cume per esempiu l'imprese, l'investitore o l'organizzazione non governementali. E appena di più di 10 ghjorni di negoziati.

4 sfide maiò à u livellu glubale :

- fà cresce l'ambizione climatica,
- finalizà e regule pè l'applicazione di l'Accordu di Parigi,
- mubilizà finanzia climaticchi novi,
- rinfurzà l'agendà d'azzione cumunu è scumpartutu.

Un bilanciù, l'avete dettu, cuntrastatu. À l'ingrossu, si dicera chì i paesi poveri aspettanu, leghjtitimamente, assai di più è chì i paesi ricchi cumencenu à fà, mà ùn facenu micca abbastanza.

Allora, qualessa pò esse a piazza di un paesucciu come u nostru ind'è un cumbugliu tamantu ? Allora, eu pensu, cun voi, chì ghjè impurtantissimu d'esse presente, soprapiù chì a Corsica hè quantunqua arriguardata incu un ochju amichevule da tutti, hè l'aghju pussutu rimarcà torna sta volta.

Vogliu ramintà rapidamente ciò ch'hè statu fattu mentre sta ghjurnata di partecipazione. Ramintà dinò ch'aghju participatu prima in tantu chè Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica, mà ch'era dinò mandatatu, postu chì e regione di Francia anu vultu cunfià ci a presidenza di una cummissione impurtantissima : quella di a transizione ecologica, cunsiderandu chì a Corsica, territoriu isulanu, territoriu mediterraniu, territoriu in brama di un'autunumia piena è sana, pudia esse un capifila pè tutte e regione. Ghjè quantunque un fattu puliticu impurtante è dinò un onore chì di pudè parlà à nome di tutti l'attori regionali di Francia... ancu se a Corsica, ùn si cunsidereghja micca, per contu nostru, solu come una regione francesa.

Allora, rapidamente, vous dire, plusieurs entretiens importants.

D'abord, en ma qualité de Président de la Commission de la transition écologique, un rendez-vous a été organisé en présence de la Ministre de la Transition écologique, dont je dois signalé qu'elle a tenu à me recevoir une demi-heure, y compris pour parler de la Corse, elle n'était pas obligée de le faire. C'est quand même un geste d'ouverture significatif.

Nous avons parlé du rôle des régions et plus largement des territoires infraétatiques dans la mise en œuvre des politiques de lutte contre le réchauffement climatique et plus globalement de transition écologique ; et nous l'avons fait en présence des représentants du Québec, en présence du représentant des villes d'Afrique que j'ai bien sûr assuré de notre solidarité, et nous l'avons fait dans des termes qui ont été à mon avis extrêmement constructifs.

Au-delà de cet échange avec la Ministre et cette fois-ci en reprenant plus directement ma casquette de Président du Conseil exécutif de Corse, d'abord réaffirmer l'importance de la coopération méditerranéenne dans la lutte contre le réchauffement climatique ; des contacts de premier plan ont eu lieu en effet avec le représentant des îles Baléares, des représentants sardes, ou encore italiens.

Également, un entretien d'une heure avec le Président catalan, Aragones, auquel bien sûr j'ai exprimé notre solidarité avec le peuple catalan, et puis aussi la volonté de renforcer nos échanges bilatéraux dans le domaine économique, social, culturel, linguistique et environnemental.

Des rendez-vous également avec le Ministre écossais de l'énergie et des transports au nom du gouvernement écossais, des rendez-vous avec des acteurs non gouvernementaux intéressés par ce qu'il se passe en Corse. Un entretien important aussi pour la philosophie qui est la nôtre, avec le Président du Sénat de Madagascar qui m'a interpellé à la fois en tant que Corse, les plus anciens savent les relations qu'il y a eu entre les Corses, notamment ceux qui ont participé à l'empire colonial, et le territoire de Madagascar et le peuple malgache, pour dire que ce peuple connaît aujourd'hui des entreprises de déforestation importante, entreprises menées par des grands groupes internationaux, des incendies criminels et donc une famine extrêmement grave qui a déjà coûté la vie à plus de mille personnes.

J'ai donc discuté avec le Président du Sénat de Madagascar qui a demandé un geste de solidarité à la fois de la part de la Corse si possible, et de l'ensemble des régions de France.

À titre personnel, j'y suis favorable et j'aurai l'occasion de vous proposer un geste, au moins symbolique, sans doute, je l'espère, partagé et repris et porté avec les régions de France. Je vous rappelle que nous avons institué un fonds d'urgence pour des opérations humanitaires. Je referme la parenthèse mais c'est important que la Corse, à Madagascar comme ailleurs, montre que, sur la scène européenne et internationale, elle est solidaire de l'ensemble des peuples qui souffrent beaucoup plus que nous.

Je termine en disant que des contacts, ce que l'on appelle du « soft power », des perspectives de travail qui s'enracinent dans la durée. J'ai écouté tout à l'heure la réponse de la Présidente de l'Office des transports à la question de Serena BATTESTINI sur l'affaire, par exemple, des transports maritimes et notamment en Méditerranée et notamment avec la Sardaigne. C'est un dossier que nous avons systématiquement porté devant toutes les instances compétentes, c'est long, c'est difficile, quelques fois nous on a l'impression de se battre contre des montagnes, et pourtant, je pense qu'avec la foi, la volonté politique, la constance, nous allons arriver à avoir des concrétisations, nous avons commencé à en avoir dans tous les domaines, et j'espère que nous en aurons encore plus dans les mois et dans les années à venir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président...

M. le Président Gilles SIMEONI

J'ai oublié les députés et les sénateurs français de tous les groupes avec lesquels nous avons beaucoup échangé, y compris sur le réchauffement climatique et avec une volonté partagée d'avancer ensemble.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'était important de le préciser, merci, M. le Président. Donc, des perspectives de coopération dans ce domaine, oh combien important.

Je vais maintenant solliciter notre secrétaire, la séance des questions orale est terminée, donc la secrétaire de séance va faire l'appel.

Mme Sandra MARCHETTI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillers.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le quorum est largement atteint, bien sûr, donc la séance peut débuter.

La séance est ouverte à 11 h 45.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Sgiò Presidente di l'esecutivu, Signore è signori cunsiglieri esecutivi, Signore è signori i cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica. Care tutte, cari tutti.

Oghje semu in prisenza, d'una classa di u liceu agriculu di u Borgu, chì, l'avemu dicisu eri in cumissione permanente s'hà da chjamà Campus Corsic'Agri Borgu Marana, giunavotti è giuvanotte chì anu da seguità a nostra sessione dipoi e tribune. Ci face assai piacè di sicura d'accoglie li, veneraghju à vere doppu.

Vous avez fait le choix d'une filière noble, très belle qui va vous lier à la terre. Vous l'avez entendu, il y a un réchauffement climatique, des questions de dépendance alimentaire qui se posent et je pense et je vous souhaite de faire des carrières magnifiques dans ces domaines-là.

Je tiens également à saluer la promotion des administrateurs territoriaux stagiaires de l'INEC, l'institut national des études territoriales, qui sont à la collectivité, qui nous écoutent et qui suivront nos débats. Il s'agit de la promotion Gisèle HALIMI, tout un symbole.

Allora, sta sessione hè appena anticipata in u mese postu chè semu u diciottu è chì hè dedicata à u sugettu impurtante è tecnicu ch'hè u bugettu supplementariu di u 2021.

Oghje, hè ancu di più tecnicu è forse ancu più puliticu chì, cum'è ognunu a sà, a culletività hè stata cundannata à pagà 88 milioni d'euri per l'affaru di a DSP Marittima di l'anni 2004-2010. Ognunu a saperà dinò, chì l'esecutivu hà fattu a scelta d'un micca iscrive sta spesa à u bugettu.

L'attribution de cette DSP a été jugée illégale. Il n'est pas aujourd'hui question de le nier. Oui il y a eu faute. Mais qui l'a commise ?

Pas l'État selon l'avis rendu par la justice... État qui pourtant n'a visiblement pas exercé le contrôle de légalité qui s'imposait. État qui à l'époque créait des distorsions de concurrence en faisant suréquiper la SNCM. État qui ne notifiait pas la DSP à la Commission européenne. C'est aussi l'État qui a inspiré et voulu le service complémentaire : Pour financer la commande d'un navire et faire travailler ainsi les chantiers navals de Saint Nazaire ; pour acheter la paix sociale sur le port de Marseille ; pour maintenir artificiellement la SNCM dont il était l'actionnaire principal.

J'ai relu hier avec attention les paroles que vous avez prononcées à l'annonce de cette nouvelle dans cet hémicycle même il y a quelques temps. J'entendais sur les bancs de la droite, je cite : « Un lourd coup porté à la Corse », de ce côté-ci : un « coût illégitime », une « décision inique » ...

Et oui, c'est choquant de lire que la Collectivité de Corse, et donc les Corses, sont coupables alors qu'ils les ont été victimes pendant des décennies d'un système de transport maritime mis en place par l'État, créateur d'une dépendance totale. Système que l'État a voulu protéger.

Nous sommes choqués de voir que l'État a largement failli à son rôle en laissant cette DSP frauduleuse se mettre en place. Abasourdis aussi d'apprendre que la Collectivité de Corse ait à payer une dette envers l'opérateur privé de transport maritime lésé dans cette affaire qui est bien nébuleuse.

J'ai lu aussi les interviews dans les heures récentes du Président de l'exécutif et de certains d'entre vous, et je vous rejoins : cette dette n'est pas celle de la Collectivité, cette dette n'est pas celle des Corses ! La responsabilité financière et morale de cette dette incombe à l'État. État coupable au mieux d'incompétence, au pire de connivence et de malversations...

Et je soutiens sans réserve la non-inscription au budget supplémentaire des 88 M€, bien plus d'ailleurs au moment où je vous parle, qui permettraient d'apurer cette

dette, car reconnaître cette dette, c'est d'abord considérer nous-mêmes que nous sommes coupables et fautifs, et que nous avons un devoir de remboursement.

Nous savons tous, et ces jeunes aussi qui m'écoutent et qui vont nous écouter aujourd'hui, nous savons tous ce qu'est une dette, c'est une relation de dépendance très forte, presque interpersonnelle, entre un créancier et un débiteur. Mais au-delà de la comptabilité, au-delà de la science budgétaire et des propositions de, je cite : « paiement en 4 fois », non pas sans frais, mais avec frais. Au-delà de ces éléments chiffrés que nous aurons à examiner tout à l'heure, permettez que j'apporte un élément nouveau à l'analyse de la manière dont l'État traite la Corse et les Corses selon moi.

Pour cela je suis allée puiser dans un très bel article consacré à l'éthique de la dette et de ses liens essentiels avec la faute et avec le devoir, c'est un article qui a été rédigé en 1997 par la philosophe Nathalie SARTHOU-LAJUS, elle dit : « La dépendance du sujet débiteur à l'endroit d'une autorité extérieure suppose qu'il n'est pas en mesure de se donner la loi à lui-même. » ...

« Qu'il n'est pas en mesure de se donner la loi à lui-même » ! Ça signifie qu'il n'est pas capable de se gouverner. Qu'il n'est pas responsable.

Ainsi l'État, en laissant exécuter cette délégation de service public, a certes causé un préjudice à la Corsica Ferries. Puis par un machiavélique truchement, cherche à nous faire porter collectivement le poids de la culpabilité dont découle mécaniquement le devoir de réparation. Ce qui ne manquera pas assurément de convaincre certains d'entre nous, que nous, les Corses, serions incompetents dans la conduite des affaires publiques puisque désormais débiteurs que nous sommes, nous ne serions pas en capacité de nous donner la loi à nous-même.

Enfin, et j'en termine, la philosophe poursuit : « La dette remet en question le principe de suffisance du sujet, son autonomie ». En nous transférant donc le poids de cette dette immense équivalente à une année et demie de dotations pour nos communes, à sept ans de recherche scientifique et de pédagogie à l'Université de Corse, et je pourrais multiplier les exemples d'équivalence de cette dette. En plus de se laver les mains de sa culpabilité, l'État remet en question nos aptitudes et notre autonomie.

En tant qu'économiste sachant combien les mécanismes de l'asservissement moral et de la dépendance économique se sont entretenus dans l'histoire des relations centre-périphérie des territoires insulaires, je ne souhaiterai jamais que nous demandions l'aumône, ou que nous sollicitons un douteux aménagement de dette pour régler nos éventuelles factures litigieuses. L'autonomie, la responsabilité et l'émancipation sont à ce prix.

Mais, dans le cas d'espèce, concernant la faute originelle à l'encontre de la Corsica Ferries, comme pour toutes les fautes qui s'en sont suivies, nous devons tout simplement demander à l'État qu'il paie ses propres dettes !

A ringrazià vi

Allora avà, aghju da dumandà à Hyacinthe VANNI di vene à rimpiazzà mi per u mumentu, perchè aghju da andà à riscuntrà sti ghjuvanotti è ghjuvanotte chì ci anu fattu u piacè di ghjunghje oghje quì.

Aghju da dumandà à u Presidente s'ellu vole parlà ? Scusate O Sgiò Presidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

Ù c'hè micca prubleme, parlaraghju dopu meziornu, cù la vostra autorisazione.

Vogliu semplicemente ringrazià vi di sicuru per e vostre parolle, ma ci venaraghju, è dinò ramintà a mimoria di un agente di a Cullettività di Corsica, Antony AGOSTINI, si n'hè andatu tropu prestu a settimana scorsa. Travagliavà à u centru d'arte polifonicu di Sartè, è si n'hè andatu ghjovane è dunque pinsemu à ellu di sicure è assicuremi a sò famiglia di u nostru sustegnu, cume a femu per tutti quelli travaglianu à a Cullettività di Corsa è chì anu avutu dolore di perde unu di i soi ind'è simane scorse.

Vi ringraziu.

M. Hyacinthe VANNI remplace Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi, O Sgiò Presidente. Avemu dà cuntinuà cù l'ordine di u ghjornu è u raportu numaru 375.

**INSIGNAMENTU - FORMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -
FORMATION – RECHERCHE**

*** Raportu n° 375 : Partinariatu trà u Statu è a Cullittività di Corsica à titulu di l'investimentu 2021 à ghjuvori di i Centri di Formazioni di l'Apprendisti.**

*** Rapport n° 375 : Partenariat entre l'État et la Collectivité de Corse au titre de l'investissement 2021 à destination des Centres de Formation des Apprentis.**

Mme Antonia LUCIANI

Merci. Ce rapport a pour objet d'approuver la convention qui précise les modalités de versements par l'État à la Collectivité de Corse au titre de l'année 2021, de l'enveloppe investissement à destination des CFA.

Donc bref rappel, les CFA, centres de formation des apprentis, sont des organismes de formation certifiés qui préparent au contrat de d'apprentissage, ils dispensent des enseignements théoriques qui se complètent d'une mise en pratique au sein de l'entreprise et ils visent à l'obtention d'une qualification professionnelle reconnue dans un secteur précis.

Donc la formation en CFA permet de préparer tous les diplômes professionnels et technologiques reconnus par l'éducation nationale, à savoir les CAP, les BEP, les Bac pro, les BTS et les licences professionnelles. En Corse à ce jour, il y a une dizaine de CFA, ce représente environ 2000 apprentis.

Alors, la Corse disposait jusqu'en 2018 de compétences élargies en matière d'apprentissage, et elle avait la charge de programmation, de l'offre de formation et le financement du fonctionnement et de l'équipement des CFA.

La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a réformé profondément le dispositif d'apprentissage, et ça eu pour conséquence la suppression totale de toute référence à l'apprentissage dans la compétence générale de la Collectivité, et le transfert de la responsabilité vers les OPCO, les opérateurs de compétence, qui ont désormais pour mission d'assurer le financement des contrats d'apprentissage selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles.

Pour la Corse, forcément ce changement a fortement porté atteinte à l'efficacité des politiques mises en œuvre dans le domaine de la formation et de l'apprentissage puisque nous avons perdu un rôle essentiel dans l'architecture et la coordination des différents dispositifs d'apprentissage et de formation professionnels en Corse. Et d'ailleurs, cette disposition avait été fortement dénoncée et combattue par le Conseil exécutif à l'époque.

Alors du coup aujourd'hui, l'intervention de la Collectivité elle est relativement limitée et elle se résume ainsi : tout d'abord la contribution au financement des CFA dès que des besoins d'aménagement du territoire et le développement économique identifiés et particuliers le justifient. Nous pouvons également décider d'intervenir en matière de dépenses de fonctionnement et de majorer la prise en charge des contrats d'apprentissage réalisés par des opérateurs de compétences. Et enfin, nous pouvons verser des subventions pour financer des dépenses d'investissement. Ces dépenses ciblées peuvent se faire sur fonds propre.

Néanmoins en complément, un organisme d'État nommé France Compétences, est chargé de la régulation du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Pour ce, il dote chaque année notre Collectivité d'une enveloppe de 708 100 € pour le fonctionnement et 217 500 € pour l'investissement des CFA dans le cadre contraint de la loi que je viens de rappeler.

L'objet du présent rapport, eh bien, quel est-il ? Aujourd'hui, le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion, vient d'inscrire au futur contrat de plan État-Région 2021-2027, un soutien spécifique d'investissement pour la Corse. Alors, ce soutien il émane d'une demande qui a été faite et remontée auprès de l'ARF qui a fait remonter nos besoins spécifique en matière d'investissement, au regard de notre faible démographie.

De ce fait, nous avons une aide qui vient en complément de l'aide annuelle attribuée par France Compétences. Ainsi de 2021 à 2027 le montant complémentaire s'établira à 2 260 000 euros répartis annuellement comme suit : au titre de l'année 2021, notre Collectivité percevra 565 000 € en plus des 217 500 déjà alloués et le montant disponible total sera donc de 782 500 €.

Au titre des années 2022 à 2027, notre Collectivité percevra annuellement une enveloppe de 282 500 €, et le montant total annuel sera donc de 500 000 €.

La convention qui vous est proposée a pour objet de préciser les modalités de versement de cette fameuse enveloppe par l'État à la Collectivité, au titre de l'année 2021.

Il vous est donc demandé de bien vouloir approuver cette convention de partenariat. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il y a un rapport de la commission de la culture et de la cohésion sociale et de la santé.

Mme Frédérique DENSARI

M. le Président merci. Il convient de préciser que Mme Catherine COGNETTI n'a pas assisté à la discussion de ce rapport.

Mme Marie-Claude BRANCA s'est interrogée sur la validité de la convention pour les formations dans les lycées professionnels.

Les services ont précisé que celle-ci ne concernait que l'apprentissage en CFA.

Ils ont également précisé que cette recette exceptionnelle d'un montant de 560 000 euros en direction de l'investissement dans les CFA, dans le cadre du CPER, sera versée en fin d'année 2021 pour une utilisation en 2022, utilisation qui sera faite sur la base d'un appel à projets en direction des CFA.

La commission a émis un avis favorable

Non-participation des groupes « Avanzemu », « Core in fronte » et « Un soffiu novu ».

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Saveriu LUCIANI.

M. Xavier LUCIANI

Merci, M. le Président. Juste une ou deux questions, la convention est tardive puisqu'on parle de 2021, nous sommes fin novembre bientôt et je pense que c'est une convention qui a été transmise tardivement par l'État vraisemblablement. Il y a donc un surplus, par rapport aux autres années, conséquent. A l'heure où on parle on n'a pas trop de visibilité sur ces fonds qui sont relativement importants et qui concernent, vous l'avez dit je crois, neuf CFA, si je les compte tous, en partant du CFA universitaire.

Donc, dans quelle mesure, étant en fin d'année, comment va être mobilisé ce supplément qui est conséquent ? Et surtout, est-ce qu'il va y avoir, là je demande un éclairage notamment pour les professionnels, un appel à projets, sachant que pour l'instant on est dans l'expectative du futur CPER, je ne sais pas si le contrat de plan État-Région a avancé, et notamment sur ce domaine de la formation.

Mais en tous les cas, on s'interroge, avec satisfaction, de voir l'État avoir un soutien spécifique apporté notamment à l'outre-mer, et nous sommes nous aussi dans l'outre-mer, une certaine reconnaissance du fait ultra-marin.

Mais en gros, on voudrait savoir dans quelles mesures il va y avoir une ventilation et comment elle va s'opérer. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Non. Donc, Mme la Conseillère, vous avez la parole.

Mme Antonia LUCIANI

Merci M. le Conseiller pour votre remarque. Bien que vous ne soyez pas en train de m'écouter, je vais vous répondre... Ça arrive !

Effectivement, cette somme est arrivée tardivement parce que nous avons reçu la convention et les recettes de l'État très tardivement. C'est la première raison pour laquelle ça arrive tard.

Deuxième remarque, effectivement on se félicite de ce surplus puisqu'il intervient dans un contexte où nous avons fait état des besoins spécifiques à la Corse, notamment en investissements sur certaines machines qui peuvent coûter très cher, et où effectivement, pour nous, le ratio élèves-investissement forcément est beaucoup plus important. Donc, c'était aussi lié à des spécificités insulaires, ainsi que les DOM-TOM, comme vous l'avez précisé.

Le dialogue de gestion avec les CFA va continuer comme auparavant et donc on va fonctionner pareil, avec un appel à projets qui sera lancé dès le début d'année pour perdre le moins de temps possible et, justement, utiliser les sommes disponibles grâce à cette convention. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre aux voix, en signalant que Cathy COGNETTI est absente, elle est sortie.

Le rapport n° 375, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.¹

Absentes : Mmes Catherine COGNETTI et Josepha GIACOMETTI.

On peut passer au rapport suivant :

* **Rapport n° 396 : Prughjettu di sviluppu di furmazioni socialì dilucalìzati à vicinu à i tarritorii u più pussibuli.**

* **Rapport n° 396 : Projet de développement de formations sociales délocalisées au plus près des territoires.**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère.

Mme Antonia LUCIANI

Merci, M. le Président. Ce rapport que je vous présente, propose effectivement des formations dans le domaine du social.

¹ Délibération N°21/188 AC

Donc vous savez que la Collectivité de Corse a des compétences importantes dans le domaine des formations sanitaires et sociales et aujourd'hui au regard des caractéristiques de la population insulaire, il est apparu nécessaire et urgent d'augmenter le nombre de formations, notamment dans le domaine du social, mais également d'organiser ces formations au plus près des territoires. La question de la mobilité a d'ailleurs fait l'objet d'une remarque dans les questions orales précédemment.

Il faut savoir que la Corse est un territoire âgé, en 2017 on avait 23 % de la population qui avait 65 ans et plus et 11 % avait plus de 75 ans.

La Corse est également sous-équipée pour accueillir une population vieillissante. Il faut savoir que l'offre d'accueil pour personnes âgées dépendantes elle est deux fois plus faible qu'au niveau continental et le développement des soins à domicile s'avère nécessaire pour répondre à ces carences et permettre de respecter le bien vieillir.

Une étude statistique produite par l'INSEE met aussi en évidence une poursuite du vieillissement à travers l'évolution du nombre de personnes âgées résident en Corse entre 2017 et 2050.

Un autre paramètre est également à prendre en compte : le taux de pauvreté qui s'établit en Corse autour de 20 %, et forcément la crise sanitaire aura un impact à court, moyen et long terme.

Pour cette raison, la formation de professionnels dans le domaine du social, propre à prendre en charge les publics de tous âges en situation de précarité, relève de politiques publiques qui doivent être réactives.

Donc, face à ce constat, il est nécessaire d'anticiper cette évolution pour répondre aux besoins futurs d'une population qui est déjà carencée dans le domaine de services d'aide et soins à domicile.

Alors, nous avons opté pour une stratégie territoriale. La Collectivité était déjà proactive dans le développement des formations sanitaires et sociales, et donc on a souhaité organiser une véritable stratégie territorialisée des formations et ce, dans un triple objectif : d'abord répondre aux besoins des territoires, ensuite faciliter l'accès à la formation en réduisant les contraintes géographiques et logistiques comme la mobilité, et donc en organisant les formations au plus près des bassins de vie des stagiaires. Le troisième objectif est la participation à la revitalisation des zones rurales et le maintien d'une économie locale sur ces territoires.

Depuis 2021, une politique de délocalisation de formations sanitaires est mise en place dans le Pumontu à travers une formation d'aides-soignantes organisée à Sartè

qui trouvera un prolongement acté dans le Cismonte, dès le début de l'année 2022 à Corti.

Mais il paraissait également nécessaire d'envisager la même démarche de délocalisation, mais dans le domaine du social. Donc, la ventilation de formations par microrégions, permettra de dispenser des formations qualifiantes au plus près des réalités du territoire, et permettre aussi l'accès au plus grand nombre en évitant, par ailleurs, des coûts, qui peuvent être importants, de déplacements dans les grands centres urbains.

Cette action est menée en collaboration avec les centres agréés par notre Collectivité, ce qui permettra d'avoir un maillage sur le territoire important et les sites suivants ont été identifiés : Calvi, Corti, Portivechju, Sartè, la Plaine orientale, Aiacciu, et Bastia.

Concernant le type de formations dispensées, il semble pertinent de disposer d'ores et déjà de deux types de formations, ça ne veut pas dire que l'on ne pourra pas en faire d'autres, mais pour le moment, de manière la plus urgente, on en a ciblées deux qui sont en cohérence avec les attentes de nos partenaires du territoire sur le champ concerné, avec un taux d'employabilité en sortie de cohorte que l'on peut imaginer, à près de 100 %.

La première formation, il s'agit d'une formation d'AES, d'Accompagnant Éducatif et Social. Cet accompagnement peut se dérouler à domicile, mais il peut aussi se dérouler dans des structures collectives au sein d'EHPAD ou d'Unités de Soins Longue Durée et les AES peuvent aussi exercer au sein de structures d'accueil de la petite enfance, d'établissements d'enseignements et de formation ou d'établissements de services médico-sociaux.

La deuxième formation est une formation de Technicien ou technicienne d'Intervention Sociale et Familiale. Ce diplôme d'État qui est accessible à tous, permet d'intervenir au domicile des familles qui sont confrontées à des difficultés pouvant affecter l'équilibre de la cellule familiale, le lien parental, l'inclusion sociale, la protection de l'enfant, son développement et son éducation. Et, c'est d'autant plus important que la crise sanitaire a engendré un certain nombre de difficultés. Donc, c'est un travailleur social à part entière qui soutient et accompagne les familles et son champ d'intervention est centré sur les difficultés rencontrées par les familles, il y a un véritable rôle d'accompagnement social et d'insertion.

Il est également important de noter que des modules en langue et culture corses seront inclus dans le référentiel de formation puisque comme je vous l'ai dit précédemment, il s'agit d'un public qui est souvent âgé et qui donc, a besoin aussi de pouvoir parler en toute normalité, je dirai, et de pouvoir être compris également par les personnes qui sont devenues les principaux interlocuteurs.

Donc, ces nouvelles formations seront effectives dès le début de l'année 2022, ce qui permettra un échelonnement de sortie des cohortes, des formations qui sont déjà en cours sur Ajaccio et Bastia. L'évaluation du coût global de ces projets est d'environ 400 000 €.

Il est donc proposé dans le présent rapport d'autoriser le Président du Conseil exécutif à mettre en œuvre des formations sociales au plus près des territoires ; d'affecter les crédits nécessaires soit la somme de 400 000 € et de signer par la suite les différentes conventions de fonctionnement avec les centres de formations agréés par la Collectivité de Corse.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Mme la Conseillère. Il y a un rapport de la commission sociale. Vous avez la parole.

Mme Frédérique DENSARI

Merci, M. le Président.

Mme Danielle ANTONINI a tenu à remercier et à féliciter Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA pour la création de l'école d'aide-soignante, pour le travail accompli et pour son implication dans ce beau projet qui pourra être aussi porté dans le Cismonte.

Elle a souligné que ces actions permettront de lutter contre les déserts médicaux et de maintenir les populations dans le rural.

Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA a, quant à elle, remercié les services pour le travail accompli sur ce projet de longue haleine et a manifesté sa satisfaction de permettre à des personnes vivant dans le rural de pouvoir accéder à des formations au plus près de chez eux.

La crise sanitaire a aussi révélé de manière appuyée le besoin des populations.

Ces métiers ont été revalorisés par le Ségur de la santé avec des formations diplômantes qui connaissent des débouchés certains et qui permettent de maintenir les personnes âgées et dépendantes dans leur foyer. Ces formations pourront être étendues à d'autres secteurs comme la petite enfance.

La Corse étant pionnière sur ce dispositif, elle a souligné, qu'au niveau national, une étude était en cours afin de le dupliquer sur d'autres régions.

Pour conclure, Mme GALLONI d'ISTRIA a précisé que les 12 personnes bénéficiant de cette formation sur Sartè étaient très enthousiastes.

J'ai moi-même souligné l'importance de ce rapport compte tenu de l'impact social et économique sur les territoires ruraux et souhaité connaître le nombre de personnes susceptibles d'être intéressées et retenues sur ces dispositifs.

M. Stéphane PINELLI a estimé que l'objectif principal était d'offrir des formations avec une sortie vers l'emploi. Les métiers qui seront proposés à la formation auront une adéquation entre les personnes formées et celles qui obtiendront un contrat. Le principe étant d'avoir des formations de 8 à 10 personnes qui trouveront un emploi en sortie de cohorte.

Mme Chantal PEDINIELLI s'est félicitée de ce rapport et de la mise en place de ces formations dans le rural. Pour autant, elle a précisé que le secteur de la petite enfance était aussi en souffrance et qu'il serait judicieux de mettre en place des formations pour pallier la carence des auxiliaires de puériculture.

Les services ont indiqué qu'une réunion était prévue avec la Conseillère exécutive en charge du social pour étudier la faisabilité de dupliquer les formations sur la petite enfance.

Il a précisé que les services avaient agréé l'Institut de Formation d'Auxiliaire de Puériculture en Haute-Corse et en Corse du Sud pour 15 places. A la fin de cette formation les 15 personnes intégreront un emploi.

Mme Catherine COGNETTI a souligné que ce rapport apportait une dynamique de territoire qui plaçait la formation comme un fondement d'impact social et a insisté sur cette politique de territorialisation qui était la réponse que la Corse et les Corses attendaient.

Mme BRANCA a souhaité savoir si cette formation pouvait inclure les personnes qui intervenaient dans le primaire pour accompagner les élèves en difficultés.

En réponse, M. Stéphane PINELLI a expliqué que le Diplôme d'État d'Accompagnement Éducatif et Social était une fusion récente de plusieurs diplômes comme l'Assistante de Vie Sociale ou l'Assistant Médico Psychologique et que par conséquent, dans le cadre de ces formations, il était possible d'avoir une spécialisation en sortie de cohorte notamment, sur l'accompagnement des enfants.

Il est à préciser que Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA n'a pas participé au vote.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, il y a un rapport de la commission des finances.

M. Louis POZZO DI BORGO.

Merci, M. le Président.

Observations des commissaires : Mme Anne-Laure SANTUCCI, tout en soulignant l'intérêt du rapport, a souhaité que les territoires situés au nord de Bastia ne soient pas oubliés ; ce sont des territoires ruraux, très isolés et où la jeunesse qui y réside à elle aussi besoin de formation.

M. Stéphane PINELLI a précisé que ces territoires ne seront pas oubliés dans le dispositif.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ». Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Mme Danielle ANTONINI.

Merci. Comme vous le savez la Corse connaît une concentration dans les villes et leur périphérie avec 7 aires d'attraction regroupant 86 % de la population. Sur notre île, le taux de pauvreté avoisine les 20% et l'impact à venir de la crise sanitaire risque d'être dramatique et ce d'autant que notre moyenne d'âge est élevée.

Comme vous le disiez, les capacités d'accueil pour les personnes âgées dépendantes sont 2 fois plus faibles qu'au niveau national d'où la nécessité de développer les soins à domicile.

Au vu de la situation actuelle, une première expérimentation positive dans le domaine sanitaire a été mise en place avec une formation d'aide soignant(e)s dans le Pumontu, à Sartè car se délocaliser, c'était une façon de répondre à la pénurie de personnel soignant, particulièrement sensible dans le sud de l'île.

Il est alors apparu indispensable et urgent d'augmenter le nombre de formations, mais cette fois ci dans le domaine social et surtout de les mettre au plus près du territoire. Elles permettront aux populations rurales d'accéder à des diplômes pour

vivre et travailler chez eux mais également de maintenir à domicile des personnes âgées ou fragiles, évitant ainsi une désertification programmée de nos villages.

Cette nouvelle formation dispensée débouchera sur l'obtention d'un diplôme de niveau V, d'assistant éducatif et social.

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette mise en place dont le but est d'aller vers l'emploi avec une adéquation entre le nombre de personnes formées et des besoins du territoire.

Je terminerai juste en espérant que ces dispositifs seront pérennes au niveau social mais surtout au niveau sanitaire et que nous pourrons ainsi former des auxiliaires puéricultrices, des cadres de santé, infirmières de bloc, infirmières anesthésistes dont nous manquons actuellement cruellement et qui seront, nous l'espérons, le socle de notre CHU. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. GHIONGA, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziu, O sgiò Presidente. Mma a cunsigliera, sapendu chì e persone anziane sò a maiò parte di u tempu bislingue, ch'ellu ci vole amparà a lingua corsa à i nostri zitelli, vuleriu sapè si l'amparera di u Corsu sarà obligatoriu in esse furmazione.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi O Pè, questione impurentissima. Cathy COGNETTI aveta a parollà.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, M. le Président. Je voulais réitérer les propos que j'ai tenus en commission, que cette stratégie territoriale permet de répondre aux besoins en formations au sein des différents territoires, qu'il s'agisse des territoires ruraux ou même urbains, offrir une formation adaptée aux besoins des entreprises locales, et c'est le cas, surtout pour cette mise en place. Ainsi les publics peu qualifiés pourront accéder à des formations, et peut-être aussi à des remises à niveau, créant ainsi une dynamique de développement, à développer non pas que dans le secteur sanitaire et social, mais dans d'autres secteurs, Mme la Présidente, on l'avait évoqué.

Donc, rendre la formation plus accessible sur les territoires, c'est donc créer ainsi de nouveaux espaces, et surtout dans le domaine du social, c'est créer un levier de développement à nos territoires ruraux.

Il s'agit là d'un changement braquant considérable qui prend plus de résonance et de cohésion dans le développement du territoire, en garantissant l'accès à la formation pour tous.

Une très bonne initiative, Mme la Présidente, avec une logique de territoire et un esprit de complémentarité qui a été pris en compte. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Non. Je vous donne la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Antonia LUCIANI

Merci pour vos remarques.

D'abord sur la pérennisation des formations, notre objectif c'est évidemment d'avoir quelque chose de souple mais qui soit pérenne dans le temps, c'est-à-dire qu'à la fois, si on considère qu'à un moment donné les remontées de terrain nous disant : là, on n'a plus besoin de telle formation, mais en revanche on a besoin d'avoir autre chose, qu'on puisse avoir quelque chose de souple. Alors nous, on est moteur là-dedans, on a aussi un dialogue avec les opérateurs de formation qui, eux aussi, commence à délocaliser un maximum de formations parce que, problème de mobilité, faible démographie.

Et donc vraiment, l'axe fort, c'est d'aller sur les territoires et de faire en fonction des besoins et d'augmenter, si besoin, qu'il s'agisse aussi bien du social que du sanitaire où on sait qu'il y a un vrai enjeu, un vrai besoin. On augmente les quotas chaque année, cette année encore on a augmenté les quotas, donc c'est quelque chose qu'on continuera à faire.

Pour la question concernant l'enseignement en langue corse, effectivement il y a des modules qui sont prévus au sein de la formation et qui sont des heures d'enseignement au même titre que le sont les autres matières. Donc a priori, il n'y a pas de raison que ces heures soient facultatives ou optionnelles. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, je vais mettre aux voix ce rapport.

Le rapport n° 396 est ADOPTE à l'unanimité².

Absente : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

² Délibération N°21/189 AC

On peut passer au rapport suivant.

* **Rapport n° 403** : **Messa in ballu di dispositivi per luttà contru à a precarietà mestruale di i ghjovani in Corsica.**

* **Rapport n° 403** : Mise en place de dispositifs visant à lutter contre la précarité menstruelle des jeunes en Corse.

M. Hyacinthe VANNI

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Antonia LUCIANI

Merci. Alors il s'agit d'un rapport qui propose la mise en place de dispositifs visant à lutter contre la précarité menstruelle des jeunes en Corse.

La précarité menstruelle d'abord elle intervient dans un cadre plus large qui est celui de la lutte contre la précarité, de la Collectivité de Corse, qui est un axe central de notre politique. Et, à travers ce rapport, la Collectivité s'engage spécifiquement dans un domaine qui est celui de la précarité menstruelle en proposant un certain nombre de dispositifs qui permettent la mise à disposition et la gratuité des protections hygiéniques en Corse.

Ça peut sembler anodin ou anecdotique, pourtant selon l'association « Dons solidaires », près de 2 M€ de femmes en France seraient victimes de précarité menstruelle. Donc, une femme sur dix renoncerait à changer de protection aussi souvent que nécessaire, notamment par manque d'argent.

L'objectif bien sûr serait de tendre vers la gratuité des protections périodiques dans un souci d'égalité femmes/hommes et de réponse de notre Collectivité à une forme de précarité qui touche les femmes et qui peut se traduire par un renoncement de protections hygiéniques, notamment chez les jeunes filles.

La volonté de lutter contre la précarité menstruelle a notamment émergé lors des Assises de la jeunesse, en novembre 2019, lorsque les jeunes, réunis en groupe de travail sur la santé, ont fait des propositions concernant l'accès aux soins.

Il répond également à l'objectif du Plan de Lutte contre la Précarité qui avait été adopté par notre Assemblée en 30 mars 2017, et il s'insère pleinement dans le plan d'action « égalité femmes-hommes » qui a été adopté en février 2021.

Lutter contre la précarité, ça passe aussi par la lutte contre la précarité menstruelle, parce qu'il est avéré que le fait de ne pas pouvoir se payer des protections périodiques est dû à une trop grande pauvreté. Les femmes qui sont touchées en priorité

sont les sans-abris, les travailleuses pauvres, les étudiantes ou encore les collégiennes et lycéennes, et c'est surtout là-dessus que ce rapport a identifié un public cible autour de collégiennes et des lycéennes.

Encore taboue, jusqu'à il y a quelques années, cette précarité menstruelle commence à être prise en compte par plusieurs gouvernements à l'international. Je n'en citerai qu'un qui est celui de l'Ecosse qui a voté au Parlement Ecossais le 24 novembre 2020, une loi qui permet l'accès gratuit et universel à l'ensemble des protections périodiques. Donc, c'est une disposition sans équivalent dans le monde.

On n'a pas vocation et l'intention pour le moment d'arriver à ce stade-là, parce que les coûts engendrés seraient trop importants, mais pour autant, l'état des lieux sur notre territoire a indiqué qu'il y avait un besoin. Pour le moment seul le CROUS de Corti a mis en place des dispositions pour les étudiantes, qui sont donc des distributeurs de protections hygiéniques gratuites et biologiques. Certaines associations, également, qui luttent contre la précarité alimentaire, distribuent également ce type de produits, qui sont de plus en plus demandés par les jeunes filles.

Nous avons souhaité avoir une approche globale qui propose à travers différentes opérations des dispositifs.

Le premier serait une campagne de prévention pour lutter contre la précarité, que l'on élaborerait en co-construction avec les lycéens et lycéennes de Montesoro qui souhaitent développer une démarche active au sein de leur établissement. Ils ont créé en novembre 2020, le Labo « égalité des genres » au lycée Paul Vincensini, réunissant des élèves, filles et garçons, de la seconde à la terminale, pour mener différents projets afin de promouvoir l'égalité filles-garçons au sein de la cité scolaire.

Il est à noter que les directions adjointe jeunesse et de la santé se mettront en contact avec les établissements afin de les accompagner dans l'élaboration de ce message de prévention, qui pourra préfigurer ainsi les différentes campagnes de communication qui seront lancées après la phase d'expérimentation.

Deuxième action, valorisation de l'usage de produits bio et leur bonne utilisation sans risque. Là, nous travaillons à la mise en place de distribution de kits « première règles » avec un message d'information à destination des plus jeunes.

Cette action sera portée par le service information jeunesse de la Direction Adjointe à la Jeunesse, en collaboration avec les Centres de Planification et d'Éducation Familiale et le Rectorat de Corse.

Troisième type d'action, le soutien de projets expérimentaux autour de projets éducatifs. La Collectivité souhaite suivre, copiloter et valoriser des projets

expérimentaux qui sont proposés dans les établissements, celui dont je vous parlais, le lycée de Montesoro, avec le Labo « égalité des genres ».

Si cette expérience s'avère concluante, il conviendra d'étudier la possibilité de multiplier, par un mode de financement à définir, les lieux de distributions de protections périodiques, notamment dans les collèges et les lycées. En effet, au-delà de l'absentéisme que cela peut provoquer au niveau scolaire, cette précarité peut engendrer des risques sanitaires importants. Là pour le moment, eux leur projet c'est d'installer des distributeurs dans les toilettes. L'idée serait peut-être ensuite de lancer un appel à projets pour voir quels établissements ont envie d'avoir des actions similaires. Mais on pense que le fait d'avoir un établissement test nous permettra d'avoir une meilleure cible également pour voir quels sont les établissements qui ont le plus besoin de ce type d'investissement.

Enfin, la mise en place d'un groupe de travail spécifiquement dédié qui travaillera autour d'acteurs concernés, c'est-à-dire la Collectivité de Corse, le Rectorat et les chefs d'établissements, afin d'étudier, parallèlement à cette phase d'expérimentation, tout type de dispositifs, notamment la faisabilité de mise en place de distributeurs dans les collèges et lycées.

Aussi, afin d'amorcer ce plan d'action global, il est proposé, dans le présent rapport, de réserver une suite favorable à la demande de subvention qui a été formulée par les élèves du Labo « égalité femmes/hommes» et d'approuver l'affectation d'un montant total de 4 607,76 euros au bénéfice de la cité scolaire de Montesoro, au titre du projet intitulé « Non à la précarité menstruelle ! Changeons les règles dans notre lycée ».

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il y a un rapport de la commission sociale.

Mme Frédérique DENSARI

Merci, M. le Président.

Mme Véronique PIETRI a souligné la pertinence de ce projet. En tant qu'enseignante dans le primaire, elle a pu noter que ces dernières années cette problématique touchait même des petites filles de 9 à 10 ans.

Elle s'est interrogée sur l'opportunité d'intégrer les infirmières scolaires du cycle 3 dans ce dispositif, tant sur l'information que sur le matériel.

Mme Vannina LE BOMIN a acté que ce dispositif avait vocation à être élargi à tous les établissements de Corse, pour autant, elle a souhaité que lui soit précisée la temporalité de sa mise en œuvre effective.

Les services ont précisé que dans un premier temps cette expérience servira de levier pour élargir et budgétiser les actions futures. Le groupe de travail cité dans le rapport permettra d'obtenir une vision globale et à long terme.

Ce dispositif étant l'amorce du plan d'actions.

Mme ANTONINI a, dans un premier temps, souligné que la puberté précoce chez les petites filles âgées de moins de 10 ans, était due aux perturbateurs endocriniens et dans un deuxième temps, a déclaré être horrifiée qu'en 2021 la précarité menstruelle soit en débat. Son indignation s'est portée sur la violence de cet état pour les jeunes filles concernées, et a convenu que ses réflexions relevaient d'un débat philosophique.

Mme Véronique PIETRI a ajouté que, nonobstant le côté financier de cette problématique, l'aspect éducation était essentiel et que la précarité pour ces petites filles pouvait aussi se traduire par la démission de certains parents qui laissaient à l'Éducation Nationale l'accompagnement dont elles ont besoin.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Je vous remercie.

M. Louis POZZO DI BORGO

Avis favorable de la commission des finances, avec non-participation du groupe « Un soffiu novu ».

M. Hyacinthe VANNI

Merci, est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Mme COGNETTI.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, Mme la Présidente, M. le Président

Ce rapport met en évidence les problèmes que rencontre notre jeunesse, les filles, les femmes de demain. La précarité menstruelle et le manque de moyens matériels, c'est un facteur de déscolarisation et d'absentéisme à l'école.

Notre Collectivité s'est engagée, à travers sa Présidente et aussi avec Lauda GUIDICELLI, à agir sur la défense des droits de la femme et à porter la femme dans la société, lui permettre de réussir, de s'émanciper.

C'est quand même une mise en place qui est un avenir et puis surtout la prise en charge de la jeunesse qui a été faite par ce lycée, c'est quelque chose qu'il faut pérenniser, parce qu'elle permet à la fois de lutter contre l'égalité hommes/femmes et contre la précarité. Je vous remercie pour ce rapport.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Mme LE BOMIN, vous avez la parole.

Mme Vanina LE BOMIN

Merci. Tout a été dit ou à peu près. Effectivement, c'est très important ce qui va se mettre en place.

Moi ce que je voudrais savoir, parce que là c'est un besoin qui remonte d'un lycée qui nous sollicite, ce qui serait bien c'est que ça soit aussi dans l'autre sens. Donc, vous venez d'exposer le plan qui me paraît tout à fait louable, mais en termes de temporalité, nous n'avons pas la réponse, est-ce que ce plan va être mis en place rapidement ? Et à terme, dans combien pourrait-on donner des réponses concrètes aux jeunes filles ?

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, s'il n'y a plus de demandes d'intervention, je passe la parole à la Conseillère exécutive.

Mme Antonia LUCIANI.

Merci.

Merci Mme COGNETTI pour votre remarque qui va dans le sens de ce qu'effectivement on a essayé de faire, qui a déjà démarré avec Lauda GUIDICELLI et donc, qu'on a aussi continué et mis en œuvre de manière plus aboutie, je dirai. D'abord en finançant ce projet qui nous a été présenté et qui correspondait totalement à la philosophie et du « Pattu per a Ghjuventù » et du plan « égalité femmes/hommes ».

Alors, pour ce qui concerne la temporalité, je souscris complètement à ça. On a fait déjà des premiers devis pour doter l'ensemble des établissements de Corse de distributeurs. Le coût est quand même extrêmement important, vous l'imaginez. Donc, ce sont des entreprises qui assurent aussi bien l'installation des distributeurs, mais ça nécessite d'avoir un dialogue aussi de gestion avec les chefs d'établissements parce qu'on ne peut faire rentrer quo on veut dans les établissements. Donc, tout cela demande un peu de temps.

Nous, ce que l'on imagine, c'est qu'à la rentrée déjà, on aura pu cibler un certain nombre d'établissements qui sont volontaires, qui sont prêts à rentrer dans la démarche. Évidemment, s'il y a des établissements qui se saisissent de cette opportunité et qui rentrent complètement dans le dispositif, on sera d'autant plus disposés à accélérer les démarches et du coup à lancer l'appel à projets pour que, dès la rentrée prochaine, il puisse y avoir l'installation de ces premiers distributeurs. Voilà, merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Mme la Conseillère. Je vais mettre aux voix le rapport.

Le rapport, n° 403 mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité³.

On m'a indiqué que la Présidente revenait pour présenter le rapport suivant.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS reprend la présidence.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, O Signore, Sgiò Vice-Presidente.

Donc, rapport suivant.

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

* **Raportu n° 394 : Finanziamentu di u miglioramentu di e retribuzione in u settore di l'aiutu casanu ch'è s'occupa di l'anziani è i svantaghjati.**

* **Rapport n° 394 : Financement des revalorisations salariales des professionnels du secteur de l'aide à domicile intervenant auprès des personnes âgées et en situation de handicap.**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ce rapport va nous être présenté par la Conseillère exécutive Bianca FAZI. Vous avez la parole.

Mme Bianca FAZI

Merci, Mme la Présidente.

³ Délibération N°21/190 AC

Il s'agit d'un rapport concernant les revalorisations salariales des professionnels du secteur de l'aide à domicile intervenant auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Donc, la Collectivité s'est donnée pour ambition, dès 2018, de renforcer le dispositif de soutien et d'accompagnement au domicile des personnes en perte d'autonomie.

Cette volonté politique s'est traduite concrètement au cours des quatre dernières années par des actions fortes menées sur 5 volets principaux. Du point de vue budgétaire : plus 6 M€ sur la période, donc sur les quatre années écoulées, vis-à-vis des usagers, auprès des services d'accompagnement d'aide à domicile, avec un soutien lors de la crise sanitaire, notamment lors du premier confinement, un soutien financier qui s'élevait à 1,8 M€ sur les services d'aide à domicile ; en direction des salariés du secteur d'aide à domicile, je vous rappelle que nous avons été les premiers à proposer la prime COVID pour un montant également de 1,8 M€, qui a été ensuite suivie par l'État quelques mois suivants ; pour l'amélioration des conditions de travail.

Donc, la Collectivité mène une politique volontariste, dynamique en matière de soutien à domicile des personnes âgées et en situation de handicap, agit sur un certain nombre de leviers.

Cependant, l'élément le plus structurant, celui de la rémunération, ne dépend pas des prérogatives de la Collectivité. En effet, les conventions collectives qui régissent le secteur d'aide à domicile, relèvent d'accords de branches au niveau national. C'est ainsi dans le cadre d'une révision de la convention collective de la branche de l'aide à domicile, via l'avenant 43, que les salaires des professionnels de l'aide à domicile peuvent désormais faire l'objet d'une augmentation.

Nous attendons fortement l'évolution de ce cadre réglementaire afin de disposer du socle nécessaire permettant de procéder aux revalorisations salariales et d'en assurer le financement dans le cadre d'un effort partagé avec l'État.

À travers ce rapport, la Collectivité procède aux revalorisations salariales de 2073 professionnels du secteur de l'aide à domicile, salariés des 10 services d'accompagnement adhérant à la convention collective de la branche d'aide à domicile. Cela représente au total 83 % des salariés du secteur. Ces revalorisations de l'ordre de 15 % en moyenne sont applicables au 1^{er} octobre 2021, ont pour vocation de connaître et valoriser les évolutions de carrières, la formation, l'expérience et les qualifications.

Pour les 2073 professionnels concernés, cette mesure représente une augmentation salariale de 245,72 euros par mois et par salarié en moyenne à compter du 1^{er} octobre 2021.

L'impact financier global pour la Collectivité pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021 est de 1 528 140 € pour la Collectivité. Il est à préciser que pour 2021, une recette spécifique en provenance de la CNSA, correspondant à 70 % de la dépense totale, soit attribuée à notre Collectivité et inscrite au BS.

L'impact financier en année pleine à compter de 2022 est estimé à hauteur de 6 112 560,08 €.

En Corse, je tiens à signaler quand même, que dans le secteur de l'aide à domicile, le taux de tarif horaire moyen est un des plus élevés parmi le national.

Afin d'éviter que la hausse de salaire ne soit impactée sur le reste à charge de l'utilisateur, la Collectivité fait le choix de procéder au financement des revalorisations salariales, non pas à travers une hausse du tarif horaire, mais à travers le versement d'une dotation compensatoire qui couvrira l'intégralité du surcoût général par la mise en œuvre de l'avenant 43. Cette dotation compensatoire sera ainsi versée par la Collectivité à chacun des 10 services d'aide à domicile adhérent à la convention collective, chaque service d'aide à domicile en tant qu'employeur, devant procéder pour sa part à l'application directe des revalorisations salariales.

Une convention sera conclue avant mi-décembre 2021 entre la Collectivité et chaque SAD adhérent et assujetti à la convention collective, qui était ci-dessus nommé.

Le montant de la dotation ainsi que les conditions de versement et de contrôle a posteriori par les services de la Collectivité, seront précisés dans ladite convention.

Les mesures de revalorisation salariale, feront l'objet d'une compensation financière par la CNSA. Toutefois elle ne sera que partielle, elle sera de 70 % en 2021 et de 50 % à compter de 2022.

Je veux souligner que le montant plafond de l'aide versée par la CNSA permettra de respecter l'engagement d'un cofinancement sur 2021. Sur 2022, pour la Collectivité, le montant plafond de l'aide s'il n'est pas revalorisé ne couvrirait que 23,7 % de la dépense totale et non les 50 % prévus par la loi de financement de la sécurité sociale 2021. La soutenabilité du financement du dispositif des revalorisations conventionnelles au cours des exercices à venir, devra ainsi faire l'objet de discussion avec la CNSA afin d'obtenir des précisions sur le mécanisme qui permettra de garantir une couverture des surcoûts à hauteur de 50 % à compter de 2022.

Enfin et pour terminer, je vous informe qu'à l'occasion de la prochaine session, je vous présenterai le schéma directeur de l'autonomie 2022/2026, lequel prévoira notamment des actions structurantes et complémentaires à celle qui a fait l'objet du rapport de ce jour pour le secteur de l'aide à domicile.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la conseillère.

Il y a un rapport de la commission éducation, culture, cohésion sociale et santé.

Mme Frédérique DENSARI

Merci, Mme la Présidente.

Mme Véronique PIETRI s'est interrogée, dans un premier temps, sur le mode de fonctionnement général des SAAD, concernant les associations privées.

Dans un deuxième temps, sur l'utilisation à bon escient de la dotation supplémentaire de la CdC versée pour la revalorisation des salaires des aides à domicile, qui sont au plus moins proche des usagés, ainsi que sur le moyen de contrôle des taux horaires.

Elle a souhaité que lui soit explicitée ce qu'il adviendra des salariés des huit SAAD qui ne bénéficieront pas des revalorisations salariales.

En conclusion, revenant sur l'importance de garder le plus longtemps possible les personnes âgées dans leur foyer et estimant que cette difficulté allait devenir un problème sociétal, Mme PIETRI a fait valoir qu'il était impératif de trouver le moyen de rendre ce métier plus attractif afin de préserver le bien être des anciens et la vie dans les zones rurales.

Mme Marie CIANELLI a précisé que sur le statut des services d'aides à domicile il existait 18 services d'aide, issus de 3 statuts différents, 10 structures associatives à but non lucratif, 7 structures privées à but lucratif et 1 seule structure publique.

En fonction des statuts, les modes de financement étaient différents néanmoins, dans le cadre des conventionnements sur la revalorisation salariale et le financement d'une dotation supplémentaire n'étaient concernées que les structures à but non lucratif.

Les services de la Collectivité de Corse reçoivent, de ces associations, chaque année un budget annuel et un compte administratif.

Le contrôle interviendra dans ce cadre et sera aussi assujéti à un tableau détaillé des appointements, salarié par salarié, qui sera corroboré avec les comptes administratifs.

Nonobstant ce contrôle financier, un contrôle qualité est effectué par des agents, d'un service de la direction de l'autonomie, ces collaborateurs se rendent au domicile des usagers pour évaluer l'adéquation entre les mesures proposées et l'évaluation des besoins actés par les services de l'APA.

Ces démarches sont faites en partenariat avec les services d'aide à domicile pour une meilleure professionnalisation en faveur des personnes en situation de dépendance.

Concernant les 17 % de salariés, environ 430 personnes, issues de structures non adhérentes à la convention collective et ne pouvant bénéficier de cette revalorisation, il est à noter qu'à court terme, aucun cadre juridique n'oblige les employeurs à conventionner sur ces revalorisations salariales et par conséquent, la CdC ne dispose d'aucune mesure coercitive.

Cependant, Mme CIANELLI a attiré l'attention sur le projet de loi finance de la Sécurité Sociale 2022 et a indiqué que deux mesures principales seront sans doute adoptées dès le 1er janvier 2022, et concerneront les services d'aide à domicile avec notamment la mise en place d'un tarif plancher minimum à hauteur de 22 €.

Si ces mesures venaient à se confirmer, la Collectivité serait vigilante et veillerait à la répercussion de ces fonds sur les salariés pour une revalorisation salariale.

Revenant sur les tarifs qui ont été énoncés à 25 €, ils n'étaient pas habilités au tarif de l'aide sociale pour les personnes âgées ou en situation de handicap et ne correspondaient pas à ce que la Collectivité autorise.

Mme Muriel FAGNI a insisté sur la différence entre le secteur privé et public qui ne peuvent bénéficier du même accord de branche.

Mme Danielle ANTONINI s'est étonnée de l'absence de l'association FRAIUTU sur ce dispositif.

En réponse, Mme Marie CIANELLI a objecté que malgré la volonté de cette structure privée à but lucratif de revaloriser les salaires de ses employés, il n'a pas été possible dans le cadre de la convention collective de la branche de l'aide à domicile de les raccrocher.

Mme Danielle ANTONINI a déclaré qu'il était dommageable que des structures qui œuvrent pour le bien des usagers et des employés ne puissent bénéficier de cette mesure.

La désertification des zones rurales était due en partie à la problématique du manque de personnels compétents.

Mme Véronique PIETRI a souligné la pénibilité de ce métier surtout dans le rural avec les difficultés supplémentaires liées au trajet, au coût kilométrique, au taux horaire trop bas et à bien d'autres problèmes qui généraient une situation d'une grande complexité.

La commission a émis un avis favorable.

Non-participation des groupes «Corse in fronte » et « Un soffiu novu «.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la conseillère.

Il y a aussi un rapport de la commission des finances et de la fiscalité. C'est M. POZZO DI BORGO, son président, qui nous en donne la lecture.

M. Louis POZZO DI BORGO

Merci, Mme la Présidente.

Mme Anne-Laure SANTUCCI a souligné l'importance de ce rapport, essentiel au maintien à domicile des personnes âgées en milieu rural et ce maintien dépend des métiers de l'aide à domicile.

Elle a précisé que la valorisation de la formation et des salaires est essentielle car ce sont ces personnes qui supportent toute cette vie dans le rural et ce sont nos politiques publiques qui doivent suivre cette orientation.

Mme Anne-Laure SANTUCCI a souhaité qu'un écho plus important soit donné à ce rapport dans l'hémicycle.

Mme Serena BATTESTINI, tout en soulignant l'importance du rapport, est revenu sur le passé et sur certaines pratiques en vigueur et elle a souhaité savoir si l'on allait pouvoir maîtriser certains dérapages sur les rémunérations des encadrants de ces structures.

Mme Marie CIANELLI, Directrice de l'Autonomie, a rappelé les compétences de la Collectivité de Corse en la matière, à savoir le financement des services d'aide à domicile pour la partie « habilitation à l'aide sociale ».

Elle a précisé qu'une procédure de tarification annuelle des structures a été mise en place avec la transmission d'un budget prévisionnel pour l'activité « aide sociale » et du compte administratif ; dans ce cadre-là, il est demandé de ne communiquer et de n'intégrer que les rémunérations conventionnelles, celles prévues dans les conventions collectives et doivent être exclues les rémunérations extra-conventionnelles.

Mme Marie CIANELLI a souligné que cette question était importante et ainsi les contrôles seront renforcés désormais à la fois dans le cadre de l'étude des budgets prévisionnels et des comptes administratifs afin que, sur la partie « habilitation à l'aide sociale » financée par les prestations aux allocations personnalisées d'autonomie et les prestations du handicap, cela ne participe pas au financement de primes extra-conventionnelles.

Mme Serena BATTESTINI s'est dit rassurée suite aux réponses apportées par les services.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Un soffiu novu »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président de la commission.

Je vais passer la parole aux groupes. Qui souhaite s'exprimer ? Vous avez dix minutes par groupe, je le rappelle. M. QUASTANA a la parole.

M. Paul QUASTANA

Ça ne va pas durer longtemps. C'est juste une question technique parce que je ne suis pas sûr d'avoir tout compris. On met ce rapport au vote aujourd'hui, mais apparemment, il est déjà opérationnel puisqu'on a parlé du 31 octobre. Est-ce qu'il est déjà opérationnel pour le mois d'octobre, donc on vote a posteriori, ou est-ce qu'à mois d'octobre, il y aura un rappel non versé en octobre ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, premier question d'ordre très technique.

Mme COGNETTI pour « Un soffiu novu ».

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Le financement des revalorisations salariales du secteur d'aide à domicile, je dirai que ci simu ancu. Nous devons donc saluer le travail de ces personnes qui nous permettent de maintenir nos personnes âgées et apporter une solidarité surtout en milieu rural.

Dans le cadre de ses compétences, la Collectivité de Corse dans le secteur médicosocial assure notamment le pilotage de l'offre de service de l'aide et d'accompagnement à domicile et son financement à travers des prestations individuelles versées aux personnages âgées et en situation de handicap. Il était important de revaloriser ces salariés, comme je vous l'ai dit, ils permettent le maintien à domicile de nos anciens.

Le choix de la Collectivité de Corse de financer ces revalorisations syndicales salariales par dotations est une bonne chose. Ces personnes, on peut les considérer comme des éléments clé en milieu rural surtout et partout en Corse. Ils correspondent aux spécificités de notre territoire et de nos populations âgées. Nous nous félicitons qu'elles aient enfin reçu un petit peu de reconnaissance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Y a-t-il d'autres interventions sur ce rapport ? Pas d'interventions. Je passe la parole à la conseillère exécutive.

Mme Bianca FAZI

Merci, Mme la Présidente.

Pour répondre à M. QUASTANA, effectivement les salaires ont été versés depuis octobre par les services d'aide à domicile et il y a un effet rétroactif puisque l'avenant 43 a été nommé cet été, au mois d'août, le temps que nous fassions toutes les démarches. Il y a donc un effet rétroactif sur les salariés.

Pour répondre à Cathy COGNETTI, effectivement, c'était important de le reconnaître. Mais je crois que la reconnaissance est au quotidien de notre part en tout cas, et de la part des familles qui sont satisfaites d'avoir ces personnes qui interviennent à domicile et surtout de la part des personnes âgées qui en bénéficient.

Je crois que là, on est tous d'accord pour reconnaître le travail.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci.

Je vais soumettre au vote ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Le rapport n° 394 est ADOPTE à l'unanimité⁴.

Il est 12 h 55. Je crois que nous allons mettre un terme à la séance de ce matin.

Quelques informations importantes. Nous allons avoir tout de suite dans la foulée une conférence des présidents de groupes dans la petite salle qui est juste là, à côté.

Un déjeuner est servi sur place, bien sûr. Ensuite, 2 commissions doivent se tenir. Si vous pouvez, vous déjeunez entre 13 et 14 heures. La commission des finances en salle 2 et la CDENAT aussi doit se réunir en salle 5. C'est une commission conjointe ? Très bien. Attention quand même au nombre de personnes présentes dans la salle. Essayez de faire des pouvoirs et des délégations.

Merci.

La séance suspendue à 12 h 55, est reprise à 15 h 25.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous allons examiner à présent le budget supplémentaire. Je me permets dans l'intervalle, le temps que le Président s'installe, de rappeler que le masque est obligatoire et que la distanciation sociale s'impose.

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES – FISCALITÉ

* **Rapport n° 398** : Bughjettu supplimintariu di a Cullettività di Corsica par l'asarciziu 2021.

* **Rapport n° 398** : Budget supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 202.

⁴ Délibération N°21/191 AC

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vais tout de suite passer la parole au Président de l'Exécutif. Vous avez la parole, M. le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, Mmes et MM. les membres du Conseil exécutif, Mmes et MM les élus territoriaux, chers collègues,

Voici donc venu le moment de la présentation du débat et du vote du budget supplémentaire 2021 de la Collectivité de Corse, budget supplémentaire dont le débat et le vote s'inscrivent dans un contexte très particulier, marqué notamment par la difficulté budgétaire, juridique et politique extrême que constitue la question du contentieux dit du service complémentaire de la SNCM.

Avant d'intégrer cette donnée dans ma présentation générale, je voudrais à titre de mon propos liminaire, rappeler que par définition un budget supplémentaire est normalement un outil d'ajustement du budget primitif, un budget primitif dont il vient prolonger, compléter, améliorer l'exécution et la mise en œuvre. Autrement dit et par définition, le budget supplémentaire doit être en cohérence avec les orientations qui ont été menées, notamment au titre du budget primitif. C'est bien sûr le cas de ce budget supplémentaire qui s'inscrit dans la continuité du BP 2021 mais également dans la continuité des choix politiques, économiques et budgétaires qui ont été faits par la Collectivité de Corse depuis 2015, si on prend l'échelle des trois mandatures, et réaffirmer encore ces choix à l'occasion de la gestion de crise du COVID.

Je vous rappelle en quelques mots que nous avons considéré que, puisque la Corse comme beaucoup d'autres pays, régions et territoires, mais plus que beaucoup a été lourdement impactée au plan sanitaire, économique, social, touristique par la crise liée à la pandémie, nous avons considéré que la Collectivité de Corse, institution garante des intérêts matériels et moraux du peuple corse, devait s'engager fortement, y compris quelquefois au-delà de ses compétences strictes pour à la fois assurer la solidarité sociale, contribuer à la relance économique, renforcer l'équité entre les citoyens et les territoires.

C'est ce que nous avons fait à travers une politique volontariste qui s'est concrétisée, y compris par nos choix budgétaires, avec une différence forte par rapport à l'État, c'est que l'État peut créer du déficit et voter des budgets en déséquilibre, tandis que la Collectivité de Corse, comme l'ensemble des collectivités locales se doit de voter des budgets en équilibre. Nous étions en quelque sorte confrontés à une sorte d'équation impossible puisque nous avons d'un côté, nos dépenses qui augmentaient de façon très significative et dans tous les domaines par des effets mécaniques d'une part et aussi par les choix que nous avons faits de soutien économique et social. Des dépenses donc qui

augmentaient d'un côté et des recettes qui, elles, diminuaient et notamment les recettes liées à l'activité économique puisqu'en temps de pandémie, bien évidemment, l'ensemble de l'activité économique et particulièrement l'activité touristique a ralenti.

Nous avons fait ce choix lors de l'exercice budgétaire 2020. Il a été reconduit en 2021 pour le BP et, bien évidemment, le BS que le Conseil exécutif de Corse vous propose de voter aujourd'hui, s'inscrit dans la continuité de ce choix politique fort.

Ceci aussi pour dire que nous attendions et nous espérons que l'exercice 2022 nous permettra d'aller beaucoup plus loin, y compris dans des politiques de soutien, des politiques incitatives, quelquefois des politiques de rupture sur lesquelles nous nous sommes engagés devant les Corses et des politiques dont le principe a été validé par le suffrage universel. Autrement dit, c'est notamment, si nous en avons les moyens budgétaires, lors du BP 2022 qu'auront vocation à se traduire certaines des grandes orientations politiques que nous nous sommes engagés à mettre en œuvre lors de la mandature.

Mais avant d'arriver au BP 2022, il faut bien sûr passer par le BS 2021.

Ce BS 2021 disais-je, s'inscrit dans la continuité du BP, mais avec également des phénomènes d'incertitudes forts liés aux contraintes exogènes qui pèsent sur notre Collectivité.

Première incertitude, je la rappelle pour mémoire mais elle existe et elle est forte, c'est que nous sommes toujours dans l'attente de la finalisation des grands programmes contractualisés que nous devons passer avec l'État. C'est la situation de la Corse. Nous ne sommes pas seuls dans ce cas, je vous rappelle que toutes les régions de France ont, pour l'instant, par exemple refusé de signer les CPER parce qu'elles considèrent que le niveau des CPER et le niveau des garanties données aux régions, notamment en ce qui concerne la péréquation fiscale sur le transfert de TVA, ne sont pas suffisantes.

Donc, nous avons une première incertitude liée au CPER dont je rappelle que la maquette pour l'instant, une maquette à notre avis insuffisante tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, prévoit un montant annoncé mais non contractualisé de 267 M€, 125 M€ de part d'État et 142 M€ Collectivité de Corse, mais pour l'instant, nous n'avons pas de certitude.

Deuxième élément d'incertitude et celui-ci nous est particulier et spécifique, c'est celui lié au PTIC. Je n'y reviens pas, nous y sommes venus souvent. Je crois qu'il y a là une difficulté méthodologique et de fond majeure, une enveloppe globale de 500 M€, vous le savez, 250 M€ contractualisés ou pré-contractualisés avec le bloc communal. Hors de question pour nous de revenir sur ces engagements. Reste 250 M€ pour les projets portés à la fois, par exemple, par la CCI comme maître d'ouvrage ou par

la Collectivité de Corse. Et, en ce qui nous concerne, une enveloppe de projet qui avait été pré-validée d'un montant de 7 à 800 M€. Autrement dit, si on additionne les besoins des communes, notamment ceux qui ont déjà été validés et pré-contractualisés, les besoins de la Collectivité de Corse, les besoins des chambres consulaires en investissements structurants, nous sommes dans un niveau de crédits qui dépasse de 2 à 3 fois le PTIC.

Nous avons donc besoin d'une véritable discussion, non pas pour faire valider la totalité de nos propositions, mais tout simplement pour former les arbitrages indispensables qui permettront à toutes les collectivités, notamment les communes et intercommunalités, d'être satisfaites, qui permettront également à la Collectivité de Corse, qui de par la loi a la compétence en matière d'infrastructures et d'aménagement du territoire par exemple, de considérer que le retard d'infrastructures non totalement compensé par le PEI, est pris en compte réellement par le PTIC.

Donc, première catégorie d'incertitudes, CPER et PTIC.

Deuxième incertitude majeure, quid du devenir de cette dette de 86,3 M€ en principal, aujourd'hui plus de 90 M€ en comptant les intérêts. Je l'écrivais dans le budget supplémentaire, j'ouvre simplement une parenthèse mais j'y reviendrai, ce problème a été posé à l'État pas depuis plusieurs semaines, pas depuis plusieurs mois, depuis plusieurs années. Dès que la perspective d'une condamnation et a fortiori d'une condamnation dans des proportions importante s'est profilée, j'ai personnellement écrit, parlé à plusieurs premiers ministres et à plusieurs préfets et toujours dans les mêmes termes qui sont exactement les termes que j'ai synthétisés dans les courriers que j'ai transmis la semaine dernière à M. le Préfet de Corse. Cette incertitude majeure, j'espérais et nous espérons qu'elle serait levée.

Je vous rappelle que le budget supplémentaire devait être présenté devant votre Assemblée en octobre dernier. Si je ne l'ai pas fait après m'en être expliqué avec les présidents de groupes, c'est par rapport à un calendrier politique. J'avais eu une rencontre avec le Président de la République en septembre. J'en ai eu une autre avec le Premier ministre, Jean CASTEX, dans le courant du mois de novembre. J'ai considéré que nous devons nous donner les moyens de traiter, y compris la question de la dette liée au service complémentaire, avant que soit présenté le budget supplémentaire. Le temps qui a été donné pour que des solutions puissent être trouvées n'a malheureusement pas jusqu'à aujourd'hui été utilisé notamment du côté de Paris.

Je referme la parenthèse de ces incertitudes avec lesquelles il a fallu composer pour dire que le budget supplémentaire s'inscrivait dans la continuité de notre volonté de soutenir l'économie corse et plus généralement les acteurs, qu'il s'agisse des acteurs économiques, sociaux, associatifs, des communes, des intercommunalités dans un contexte de pandémie lourde.

Les grands équilibres de ce budget supplémentaire. Que vous dire ? D'abord vous dire que nous avons eu des recettes qui ont été plus conséquentes que l'évaluation prudentielle que nous avons effectuée. Autrement dit, oui, nous avons, grâce à ce budget supplémentaire, des marges plus importantes que celles dont nous pensions disposer.

Quelles sont ces marges ? D'abord, une reprise des résultats du compte administratif de 2020 qui nous permet de disposer de 30 M€ ; deuxièmement, des recettes fiscales et sectorielles qui ont été dopées par la bonne saison touristique, mais pas seulement, avec environ 43 M€ de recettes mobilisables. Quand même une remarque, j'ouvre une parenthèse, les deux recettes les plus dynamiques sont aussi les recettes qui portent en elles-mêmes leurs propres difficultés puisque je vous rappelle que la première, c'est celle qui est liée à l'augmentation des droits sur la consommation des tabacs, plus 10 M€, de mémoire. Ce qui veut dire qu'il y aura des effets différés en termes de santé publique et que de toute façon, il faut envisager à terme et rapidement des mesures de compensation parce que cette fiscalité-là risque de disparaître.

Deuxième recette dynamique, celle liée aux droits de mutation. Vous vous rappelez que la territorialisation ou plus exactement l'identification de la territorialisation des recettes démontrait que c'était les zones où la spéculation est le plus fort dans lesquelles la recette augmente. Autrement dit, nous bénéficions d'une recette qui est la traduction positive d'un mal profond qui par ailleurs, nous entendons combattre. Je referme la parenthèse.

30 M€ d'excédent du compte administratif, 43 M€ de nouvelles recettes et le choix d'affecter ces recettes en dépenses nouvelles.

On avait prévu un emprunt d'environ 130 M€, un emprunt qui reste, je vous le rappelle, dans des mesures qui nous permettent d'être à distance des ratios considérés comme des ratios d'alarme du taux d'endettement. Mais le choix, c'est vrai, c'est un choix de politique de relance et un choix de politique de soutien économique et sociale. Nous avons donc choisi d'affecter ces recettes plus conséquentes que ce qui était prévu à des secteurs stratégiques, par exemple, mais j'y reviendrai éventuellement si vous le souhaitez, le secteur de l'aménagement du territoire, avec l'augmentation des crédits de paiement pour les communes en faveur de l'habitat ; le soutien à la formation ; le secteur de l'action économique ; le secteur de la culture, du sport et de l'audiovisuel ; et enfin, le secteur de l'environnement ; les transports avec les réseaux ferrés et une augmentation des dépenses notamment pour les transports scolaires ; le secteur social pour couvrir les dépenses supplémentaires liées aux minimas sociaux.

Nous maintenons donc le niveau d'endettement qui était prévu et nous affectons les recettes à des dépenses qui sont des dépenses en cohérence avec notre vision politique dans un contexte où il est important que la Collectivité de Corse continue à s'engager pour permettre à la fois de dépasser la crise économique et sociale

liée au COVID, tout en préparant structurellement la transition économique, sociale, environnementale vers un nouveau modèle.

Ça, c'est la philosophie globale de notre budget supplémentaire. Je ne vais pas plus loin, j'attendrai les interventions. Sauf que, vous le savez, cet équilibre-là aujourd'hui est totalement remis en cause, bouleversé par le choix qui a été fait de rendre le Conseil exécutif de Corse, donc l'Assemblée, destinataires d'un courrier qui nous demande d'inscrire 90 M€ de dépenses dans ce budget supplémentaire.

Je vais redire simplement mais aussi solennellement pourquoi le Conseil exécutif, après s'en être entretenu, y compris avec les différents groupes de l'Assemblée, a dit que ne serait pas inscrite cette dépense.

Cette dépense a le caractère de dépense obligatoire au sens du droit interne, c'est vrai. Il n'empêche que nous avons fourni des arguments juridiques qui permettent, soit d'en suspendre l'exécution, mais l'État a écarté hier cette option, soit de répartir dans des conditions acceptables le fardeau de cette dette, la dette et son esprit auquel vous faisiez référence, ce matin, Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Ces propositions, pour l'instant, n'ont pas été retenues. Je voudrais dire simplement la chose suivante : pas parler d'artifice comptable, passer en charge, transférer de la section fonctionnement en investissement, échelonner dans le temps, provisionner 7 ou 8 au lieu de 5, etc.

Je vais vous dire les choses simplement. Il y a aujourd'hui 90 M€. Quelle que soit la technique comptable que l'on met en œuvre, si ces M€ sont assumés en leur paiement par la Collectivité de Corse, ce sont 90 M€ qui vont manquer aux politiques publiques de la Collectivité de Corse.

Vous pouvez le tourner dans tous les sens, que ce soit en termes techniques, en termes d'étalement dans le temps, oui, si vous le faites sur 3 ans, ça sera 30 M€ par an, ça sera moins douloureux, mais in fine, ça sera toujours 90 M€

Le problème, il est de savoir si juridiquement, moralement, politiquement, il est juste et équitable que la Collectivité de Corse supporte le fardeau de cette dette ? Ma réponse, la réponse du Conseil exécutif de Corse est claire, constante, elle a été explicitée à tous nos interlocuteurs gouvernementaux et présidentiels depuis des années, il ne serait pas juste et il n'est pas envisageable que la Collectivité de Corse supporte seule le paiement de cette somme.

Je ne reviendrai pas sur la démonstration, mais je veux que cela soit dit devant votre Assemblée, au moment du vote du budget supplémentaire, avant de discuter droit, avant de discuter budget, avant de discuter technique comptable, il y a une question fondamentale sur ce dossier et puis sur tous les autres : qui est responsable ? Qui a eu

l'idée du service complémentaire ? Qui a voulu mettre en œuvre le service complémentaire ? Qui a insisté et tordu le bras des élus, ce n'est pas moi qui le dit, c'est Ange SANTINI et c'est Paul GIACOBBI, qui a tordu le bras des élus pour que le service complémentaire une fois installé soit maintenu jusqu'à son terme ? C'est l'État. Qui a été le principal bénéficiaire du service complémentaire ? C'est l'État. Au service de quels intérêts le service complémentaire a-t-il été mis en œuvre ? Au service d'intérêts radicalement extérieurs et étrangers à la Corse.

Lorsqu'on a fait le choix à l'époque de commander le « Napoléon Bonaparte » qui était un outil naval à l'évidence surdimensionné et inadapté aux besoins de la desserte maritime en Corse, c'est un choix qui a été fait pour assurer l'activité économique des chantiers navals de Saint Nazaire, pour soutenir l'emploi en France continentale, pas en Corse. Lorsqu'il a fallu maintenir à bout de bras un certain nombre de dispositifs, cela a été fait d'abord et avant tout au nom du port de Marseille et d'un nombre considérable de salariés qui étaient sur le port de Marseille. Lorsqu'il a fallu donner 40 M€ par an de service complémentaire en plus à la SNCM, c'était pour assurer artificiellement la survie d'une entreprise qui était déjà structurellement déficitaire, une entreprise dont l'actionnaire principal était l'État, pas la Collectivité de Corse. L'argent qui a été mobilisé a été faiblement donné à la Corse, il est reparti pour alimenter des circuits qui n'étaient pas des circuits au service des intérêts de la Corse. Nos interlocuteurs à Paris le savent.

Nous avons entendu ce qu'a dit Toni SINDALI, Président de l'office des transports en 2007, nous avons entendu ce qu'a dit Ange SANTINI, Président du Conseil exécutif en 2007, nous avons entendu ce qu'a dit Paul GIACOBBI, la semaine dernière ou il y a 15 jours à « Cuntrastu », lorsqu'il est venu expliquer qu'il souhaitait mettre un terme au service complémentaire et qu'il a eu un coup de téléphone du Premier ministre et ensuite, une demande pressante du Président de la République. C'est la réalité et cette réalité-là n'est pas contestable.

Alors, avant de parler de technique comptable, avant de parler de dette, avant de parler de respect des arrêts, il y a une réalité politique : le responsable principal du service complémentaire, c'est l'État et donc, le responsable principal aujourd'hui du paiement de la dette afférente au service complémentaire, doit être l'État.

Je ne reviens pas sur la discussion des 90 M€ alloués là où la compagnie bénéficiaire a réalisé environ 1,5 à 2 M€ de bénéfice sur la période considérée par an, donc environ 12 à 14 M€. On considère qu'elle en aurait gagné 90 de plus, si le service complémentaire n'avait pas été mis en œuvre. Je trouve cela aberrant, d'un point de vue économique. Je considère que c'est une forme de surcompensation qui est injuste et qui fausse aujourd'hui la libre égalité entre les différents concurrents. Mais c'est un autre problème. Je referme la parenthèse et je dis cela et je l'ai dit.

Alors, vous disiez : il fallait provisionner. On a provisionné à hauteur de 20 M€. 20 M€, j'ai tendance à penser, si on considère que l'expertise s'était déroulée dans des conditions normales, que ça aurait pu être la totalité de ce qui aurait pu être versé à Corsica ferries. On avait provisionné ça. Si nous avions provisionné plus, je rappelle qu'avant nous, personne n'avait provisionné, cet argent immobilisé aurait manqué à nos politiques publiques. Nous, nous avons eu une attitude à la fois prudentielle, responsable, respectueuse du droit et désireuse de trouver une solution qui soit une solution équilibrée. Cette attitude, aujourd'hui, reste inchangée. Mais pour trouver un accord, il faut être au moins 2. Il faut être au moins 2. Toutes les propositions que nous avons faites jusqu'à aujourd'hui, sont restées sans écho.

Il n'y a pas que le problème du service complémentaire. Je veux là aussi attirer solennellement l'attention de votre Assemblée sur ce qui nous attend dans les semaines à venir.

Service complémentaire, 90 M€ ; DSP prévue pour aller de 2013 à 2020 annulée, illégale, contentieux en cours : cour administratif d'appel de Marseille dans la composition qui nous a condamnés pour le service complémentaire ; expertise. Le tribunal administratif de Bastia avait considéré que le préjudice serait justement indemnisé à travers le versement d'une somme de 300 000 €. L'expert désigné est le même que celui qui a donné 90 M€. Il y a un risque de condamnation fort pour cette période ancienne liée à un système que nous subissons. Dans quelques semaines, nous parlerons certainement de 10, 15, 25, 30 M€, deuxième étage de la fusée.

Troisième étage de la fusée, nous avons travaillé avec l'État sur la délégation de service public notamment 2018/2020. Non seulement nous l'avons notifié à la Commission européenne, mais nous l'avons même pré-notifié. La Commission européenne l'a validé, comme la Commission européenne avait validé en son principe la création d'une compagnie régionale, sans la valider définitivement, mais en disant : vous pouvez avancer.

Et puis, depuis un an, changement total, jamais écrit mais dit pendant les réunions, perspective de condamnation dans le cadre de la procédure formelle qui a été ouverte, mais proposition d'une sorte d'arrangement : renoncez à une très large part du périmètre du périmètre du service public à compter de 2022 et vous ne serez pas condamnés.

Nous, quand je dis « nous », c'est la Collectivité de Corse, nous avons besoin de savoir où nous allons. Lors de la mandature précédente, j'avais exposé à votre Assemblée les termes de cette difficulté. Je considère qu'il ne serait pas responsable de notre part d'aller vers la mise en œuvre d'une compagnie régionale ou même d'aller vers la mise en œuvre d'une DSP sans que ces instruments de desserte maritime de la Corse ne soient sécurisés, sauf à prendre le risque de nous exposer à nouveau à des

condamnations qui pèseraient dans quelques années sur celles et ceux qui auront la responsabilité des affaires de la Corse et donc, sur les générations à venir.

Nous demandons de la clarté, nous ne l'obtenons pas. Nous demandons à l'État qu'il nous accompagne et qu'il dise avec nous que la Corse, troisième île de Méditerranée, dépendante à 95 % des importations et du fret principalement maritime pour l'instant dans son approvisionnement, a besoin d'un service public maritime comme nous dirons dans quelques mois que la Corse a besoin d'un service public aérien.

Ce qui est en train de se jouer, ce qui va se décider dans les semaines à venir, c'est le principe du service public dans le maritime et dans l'aérien. Si nous n'avons pas les positionnements et les réponses que nous demandons depuis des mois, je vais vous dire ce qui va se passer, nous risquons d'être condamnés, nous risquons d'avoir à renoncer au service public maritime, nous risquons d'avoir à renoncer au service public aérien, par exemple à Paris, nous risquons d'avoir des centaines et des milliers d'emplois liquidés dans les mois et dans les années à venir, nous risquons d'être dépendants des opérateurs privés et peut-être même d'un opérateur privé en situation de monopole, un monopole qui par ailleurs est dénoncé à juste titre dans tous les secteurs de l'économie, y compris par l'autorité de la concurrence. Eh bien là, nous sommes en train de créer la situation pour que nous soyons dépendants de ces monopoles et de ces oligopoles. Est-ce que c'est ce que nous voulons ? Est-ce que c'est ce que vous voulez ? Ce sont celles-là les questions qui se posent.

J'insiste sur le fait que nous devons avoir les réponses au plus tôt. Ayez en tête le calendrier. Dans le maritime, la délégation de service public terminera le 31 décembre 2022. Le nouveau système doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Nous avons des contraintes de calendrier qui font que la procédure durera au minimum un an, ce qui veut dire qu'elle doit être engagée en janvier 2022, dans un mois et demi. Depuis 8 mois, nous demandons des réponses qui ne viennent pas, ni de la part de la commission, ni de la part de l'État. Donc, nous sommes à un moment de vérité.

Je ne parlerai ici de façon détaillée que du secteur maritime. Mais nous savons bien, et nous en avons parlé aussi tout à l'heure, que nous sommes à un moment de vérité partout. Nous sommes à un moment de vérité sur la question du rapprochement des prisonniers, conforme au droit, sans délai ; nous sommes à un moment de vérité sur les PTIC ; nous sommes à un moment de vérité sur l'énergie ; nous sommes à un moment de vérité sur la santé ; nous sommes à un moment de vérité sur le foncier.

Nous ne demandons pas qu'on réponde favorablement à toutes les propositions qui émanent du Conseil exécutif ou de l'Assemblée de Corse. Nous demandons s'il y a place pour un véritable dialogue et pour la recherche de solutions à des problèmes qui sont des problèmes vitaux.

Je termine cette présentation en vous disant, pour y avoir longuement réfléchi et sous tous les angles, y avait-t-il un autre choix que celui qui a été fait ? Je vous réponds non. Il n'était pas envisageable d'inscrire ces 90 M€. Ce n'est pas possible. On nous dit aujourd'hui : mais alors, vous assumez une situation de blocage. La situation de blocage n'est pas de notre fait. Depuis des mois, nous avons créé les conditions pour que nous n'en arrivions pas là où nous sommes aujourd'hui et nous avons encore quelques jours, au plus quelques semaines pour sortir de là.

Mais je vous le dis, si après avoir dit non à tout, on vient tactiquement nous dire : mais finalement, dans un accès de générosité, nous paierons, nous, État, 10 ou 15 ou 20 M€ en vous laissant à vous la charge de 70 M€ sans avoir en plus rien réglé des 25 qui risquent de venir derrière, sans avoir rien réglé du risque à 80 M€, fois 3, que fait courir la procédure formelle en cours devant la commission, sans avoir rien réglé de ce que sera le service public maritime de la Corse dans un an, nous ne pourrions pas dire oui non plus. Le moment est venu d'en vrai dialogue et d'une vraie discussion avec de vraies décisions.

Je termine en vous disant, ce matin, un de nos collègues de l'opposition disait : lorsque vous écrivez au Préfet au jour J, il est normal qu'il vous réponde au jour J+1. Tant mieux. Mais je vous dis, notamment à vous, Jean-Martin, puisque vous disiez cela, que la réponse aurait pu être totalement différente. Il y avait la place pour qu'elle soit totalement différente, y compris si l'État avait voulu, dans le cadre d'un début de discussion qui aurait dû avoir lieu il y a plusieurs semaines et plusieurs mois, mais admet-on, on ne peut pas revenir en arrière, si l'État avait voulu se situer dans un début de discussion aujourd'hui, il aurait pu dire dans des termes différents mais quasiment similaires avec la même portée juridique que ce qu'il a dit, mais il aurait dit aussi, à la fin de cette lettre : indépendamment de ces éléments, nous savons, M. le Président de l'exécutif, l'Assemblée de Corse et le Gouvernement savent que ce problème est fondamentalement politique, qu'il puise son origine dans un contexte dont nous devons traiter et assumer ensemble les suites judiciaires aujourd'hui.

Cela aurait tout changé parce que ça aurait voulu dire qu'on acceptait officiellement d'être dans une logique de discussion. Mais ces mots-là ne figurent pas dans la lettre.

J'espère que cette position va évoluer dans les heures à venir. Mais si nous acceptons, alors que toutes les raisons sont de notre côté, que dans cette institution, alors que nous avons raison et que tout le monde le sait, qu'un préfet représentant de l'État vienne et règle le budget à notre place, pour prendre 90 M€ qui sont affectés aux communes, à la formation, aux routes, aux pompiers, à tous les services publics essentiels, à tous les gens qui souffrent, si on accepte qu'il prenne ces 90 M€ en nos lieu et place et qu'il les affecte à rembourser une dette que nous ne devons pas, arrêtons-nous. Arrêtons-nous d'être élus. Arrêtons-nous de parler au nom de la Corse et des Corses. En tout cas, moi, je ne continuerai pas comme ça. Ça, je ne l'accepte pas. Je

reste partisan du dialogue, attaché à la démocratie, respectueux de mes interlocuteurs étatiques, mais j'attends d'eux qu'ils nous respectent à nous aussi parce que le fond du problème, il n'est pas technique, il n'est pas comptable, il n'est pas juridique, il est politique et je vais plus loin, il est philosophique.

Depuis des mois que nous parlons de tout, des prisonniers, de la terre, de la langue, de l'histoire, de l'énergie, de ce que nous voulons faire, de notre jeunesse, jamais, pas une fois, pas une fois je n'ai entendu dans la voix d'un ministre ou d'un représentant de l'État : vous êtes, vous existez.

S'elli ci volenu caccià di a nostra tarra, s'elli ci volenu caccià di ciò chè no simu, s'elli ci volenu fà diventà ciò chè ùn simu micca, s'elli anu a pratesa di fà ci scurdà da induve no vinimu, cù a nostra storia, cù tuttu u pesu di ciò chè no avemu daretu à noi, ci vole ch'elli sappienu, in Parigi è in altrò, chì ùn viaghjarà micca, ùn puddarà micca andà, ùn pò micca cuntinuà cusì.

Un dialogue n'existe qu'à partir d'une condition essentielle : reconnaître l'autre dans son identité et dans son existence. En arrière-plan de tout cela, il y a une question : est-ce qu'on accepte oui ou non, à Paris, de dire qu'il y a une question corse, qu'elle est politique et nous voulons la traiter et la régler.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président.

Il y a des rapports. Rapport de la commission des finances et de la fiscalité.

M. Louis POZZO DI BORGO

Merci, Mme la Présidente.

Revenant sur les propos introductifs du Président du Conseil exécutif, M. Xavier LACOMBE s'est inquiété, au-delà de la mise en œuvre des politiques publiques qu'il conviendra de prioriser, du montant de la condamnation dont a fait l'objet la Collectivité de Corse dans le cadre du contentieux avec la Corsica Ferries.

Précisant qu'il partageait la vision de la responsabilité de l'État, il a précisé que la Collectivité de Corse ne pouvait, seule, assumer le versement de cette somme colossale.

Aussi, il a appelé de ses vœux une écoute attentive de la part de l'État sur ce dossier afin que sa participation puisse venir alléger les montants dus par la collectivité.

Toutefois, il est revenu sur l'obligation de la collectivité d'anticiper les éventuels contentieux et à provisionner en conséquence.

Sur ce point il a souhaité attirer l'attention des commissaires et s'est interrogé sur la sincérité du budget présenté par le Président du Conseil exécutif, indiquant qu'il ne lui semblait pas juridiquement possible de présenter ce budget sans que celui-ci ne prenne en compte le montant total de la condamnation.

Rappellent que la collectivité prenait des risques en votant le budget en l'état, il a souhaité que puisse lui être apportées des réponses concrètes sur cette problématique.

En conclusion, il a également rappelé l'amendement déposé par le groupe « Un soffiu novu » demandant la production en annexe du budget supplémentaire, de l'état des indemnités perçues par les présidents des différents organismes. Rappelant qu'il s'agissait d'une obligation réglementaire, il a regretté son absence.

Revenant d'une part sur le plan de transformation et d'investissement pour la Corse (PTIC), le Président Louis POZZO DI BORGO a fait observer que l'État était face à ses contradictions.

En effet, il a indiqué que de nombreux protocoles avaient été signés, les intercommunalités concernées avaient avancé sur les dossiers, mobilisé de l'ingénierie et pour autant se retrouvaient aujourd'hui dans une impasse, les financements annoncés initialement à un taux de 80 %, étant, in fine, revenus à un taux de 30 %. Il a fait observer que cette situation plaçait les intercommunalités dans une situation difficile, les obligeant à augmenter leur part d'autofinancement et à solliciter la Collectivité de Corse sur des lignes budgétaires inexistantes.

D'autre part, revenant sur les observations de Monsieur Xavier LACOMBE relatives à la non-inscription des sommes dues à la Corsica Ferries, le Président Louis POZZO DI BORGO a rappelé que la situation à l'origine de la condamnation de la collectivité était la conséquence des décisions prises à l'époque par l'État dans le domaine et qu'il apparaissait logique que la prise en charge de la condamnation lui incombe.

Il a également fait observer que l'inscription au budget supplémentaire de la collectivité des 88 M€, s'apparenterait à un aveu d'acceptation d'une sentence, pour le moins injuste. À ce titre, il a souligné le fait qu'il était politiquement inacceptable de faire supporter aux Corses les conséquences des choix antérieurs de l'État.

M. le Président du Conseil exécutif a sollicité Mme Alexandra FOLACCI afin qu'elle puisse apporter des précisions techniques sur cette question.

Tout en indiquant qu'il y avait effectivement un risque à non inscrire les montants, Mme Alexandra FOLACCI, Directrice générale adjointe en charge des

finances, a précisé que la difficulté se situait plus au plan de l'insincérité que de celui de l'insolvabilité.

En effet, elle a fait observer que la trajectoire financière avait été maintenue et permettait à la collectivité, même dans l'hypothèse où le taux de réalisation de ce budget s'élevait à 100 %, de se trouver encore éloigné des ratios.

Mme Alexandra FOLACCI a également indiqué que la collectivité serait, dans un second temps, en mesure de répondre à une demande d'inscription ou à un quantum de demande d'inscription en fonction des négociations portées avec l'État.

Sur ces précisions, M. le Président du Conseil exécutif a confirmé le fait, que la non-inscription de cette dette plaçait la collectivité dans une logique d'insincérité d'un point de vue comptable et budgétaire.

Pour autant, il a rappelé que la question de l'éventuelle condamnation et de la répartition de ses montants entre la collectivité et l'État était discutée depuis déjà 2 ans avec le Gouvernement, sans toutefois bénéficier d'une écoute attentive.

La condamnation étant intervenue, M. le Président du Conseil exécutif a réaffirmé le fait que la décision de rendre ce budget sincère, au moment de son passage devant l'Assemblée de Corse, appartenait uniquement au gouvernement.

Pour ce faire, il a indiqué deux possibilités :

- Soit le Gouvernement acceptait de rentrer dans une discussion permettant d'aboutir à un point d'équilibre satisfaisant sur la prise en charge de ce paiement.
- Soit il reconnaissait que les juridictions nationales n'avaient pas répondu à la question préjudicielle et demandait la suspension de la condamnation.

Sur ces observations, M. le Président du Conseil exécutif a indiqué que les discussions avec le Gouvernement devaient intervenir rapidement notamment au regard du calendrier électoral (élection présidentielle et législatives) et a défaut, rappelé que plus aucunes discussions ne pourraient être initiées avant la fin de l'année 2022.

Par ailleurs, M. le Président du Conseil exécutif a rappelé l'existence d'un second contentieux pour la période 2013-2016 actuellement devant la Cour administrative d'appel faisant peser le risque d'une condamnation pour la collectivité s'élevant à environ 40 M€.

En outre, il a également rappelé la remise en cause, par la Commission européenne, du principe même de service public dans le domaine maritime. À ce titre, il a indiqué que si la collectivité ne s'engageait pas, pour la période de la prochaine délégation de service public (DSP), à supprimer toute aide au titre de la continuité

territoriale, la Commission européenne irait au bout de la procédure de demande de remboursement pour la période antérieure 2018-2020.

Aussi, le Président du Conseil exécutif a demandé d'une part, à ce que l'État prenne sa part de responsabilité en clarifiant les règles et en prenant en charge sa part de la condamnation, résultant de règles qu'il a lui-même instaurés.

D'autre part, qu'il joue pleinement son rôle dans le cadre des discussions à mener sur le sujet du service public maritime avec l'Union Européenne, par l'intermédiaire du Secrétariat général aux affaires européennes (SGAE) placé sous l'autorité du Premier ministre.

En propos conclusifs, M. le Président du Conseil exécutif a fait observer que, selon lui, si l'État n'était pas prêt à répondre favorablement à ces différentes questions et à ouvrir les discussions, cela signifierait qu'il souhaite maintenir la Collectivité de Corse dans une situation de dépendance, lui interdisant de mettre en œuvre ses choix.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu ».
Abstention du groupe « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci.

Je vais passer la parole aux différents groupes. Sachez que comme on est sur une procédure budgétaire, les temps de parole sont doublés, ils passent de 10 minutes à 20 minutes par groupe. Je veillerai à ce que ça ne soit pas dépassé. La parole est demandée par « Core in fronte ». C'est Paul QUASTANA qui commence.

M. Paul QUASTANA

Merci, Présidente.

Je vais essayer d'être bref.

M. le Président de l'exécutif, vous nous avez donné un certain nombre d'arguments qui sont imparables du caractère exorbitant de cette dette qui n'a aucune justification en comptabilité analytique, quelle que soit la manière dont on tourne le problème.

Ensuite, l'obligation faite par l'État pour le service complémentaire, l'accord pour le service d'aide sociale de la Corsica Ferries, le fait de ne pas informer la Commission européenne de la DSP, tout ça, ce sont des arguments imparables. J'ai une

question simple : est-ce que ces arguments ont été examinés par les deux tribunaux administratifs qui ont jugé l'affaire et par le Conseil d'Etat et quelle a pu être l'argumentation pour les rejeter ? Ça, c'est le premier point.

Ensuite, vous avez provisionné à hauteur de 20 M€, on peut considérer, même l'État peut considérer, que c'est une acceptation de cette dette à hauteur maximum et c'est déjà énorme.

Ensuite, bien au-delà de cette affaire de dette et à la fin de votre propos, c'est-à-dire que compte tenu du climat qui s'instaure entre la Collectivité de Corse, au-delà la Corse tout entière et l'État, le fait que vous refusiez l'inscription au budget, ce n'est jamais que la réaction d'un système immunitaire, c'est de la défense.

Cette situation laisse très mal augurer de la suite éventuelle des discussions. Il me semble qu'on s'éloigne de plus en plus de discussions de fond, d'une éventuelle plus qu'hypothétique évolution institutionnelle et qu'on veut nous enfermer définitivement parce que le conseil, parce que le suffrage universel n'a pas satisfait le Gouvernement français, on veut nous enfermer dans une sorte d'asphyxie financière où on va se retrouver non à pas à gouverner un pays, mais à gérer un super Conseil général avec des prérogatives et des compétences de plus en plus étriquées, de plus en plus encadrées et de plus en plus bornées.

Je pense qu'on en est à un tournant de l'histoire en ce moment. Le suffrage universel, l'expression démocratique a fait que la mouvance nationaliste dans sa diversité est arrivée à 70 % des suffrages. Pour l'État, ça paraît inacceptable et je pense qu'ils ont décidé ce qu'ils n'ont pas réussi par les urnes, ils vont essayer de le faire en nous asphyxiant financièrement et politiquement.

J'en ai terminé.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, O Sgiò cunsigleru. Qual'hè chì dumanda a parolla ?

M. LACOMBE, pour « Un soffiu novu ».

M. Xavier LACOMBE

Merci, Mme la Présidente. Nous interviendrons à deux voix avec M. Jean-Martin MONDOLONI. Je vais essayer de respecter le temps de parole.

M. le Président de l'Exécutif,

Vous avez fait une présentation si peu technique, comptable et financière, mais surtout politique. Moi, je me permettrai de revenir sur la logique comptable et

financière de notre collectivité, dans un contexte particulier, mais particulier non pas pour le contentieux qui nous lie à la Corsica Ferries, qui n'est pas négligeable et qui pose problème, mais la situation financière de notre collectivité qui ne doit pas être masquée par la médiatisation en cours ces derniers jours et depuis quelques temps.

Je commencerai par la situation financière de notre collectivité, de notre institution qui ne doit en aucun cas être masquée et qui attire de ma part et de notre groupe les plus grandes inquiétudes, parce que nous sommes aujourd'hui face à des obligations juridiques, je ne parlerai pas politiques, que nous devons honorer. Et il est de votre devoir, M. le Président de l'Exécutif, devant cette assemblée, de les honorer.

Je pense que vous ne méconnaissez pas tout simplement le principe de l'autorité de la chose jugée et on ne peut pas y revenir, donc aujourd'hui et je crois que nous sommes appelés à voter sur un budget supplémentaire très tardivement, vous en avez évoqué les raisons. Je regrette que ce soit aussi tardif, parce qu'il faudra se dépêcher pour individualiser et mandater, et il nous reste très peu de temps. Et je pense que beaucoup d'associations, clubs sportifs et même les communes en pâtiront. Il sera très difficile en fin d'année 2021 de tout faire.

Sur l'aspect financier : Je parlerai en premier lieu de la section « fonctionnement ». Je vais aller rapidement, vous l'avez déjà évoqué. Je m'attarderai sur l'investissement pour notre île.

Donc, en fonctionnement, un BP et un BS, en 2020, de 955 M€, BP + BS 984 M€ en 2021, un différentiel de 30 M€, donc une augmentation de dépenses de fonctionnement de 3,61 % au total. Quand on fait un petit regard, en prenant un peu de recul, aujourd'hui, nos recettes réelles de fonctionnement sont inférieures à notre dette qui dépasse le milliard d'euro. Donc, ce sont des alertes importantes.

Quand on parle de ratio, notre capacité de désendettement, certes confortable en 2018 et 2019, inférieure à 4 années ; aujourd'hui, on bondit et avoisine les 7 années. À ce rythme, si l'on continue, en 2022, nous serons quasiment aux portes du seuil d'alerte qu'une collectivité peut supporter, malgré les recettes de fonctionnement qui ont été fortement en augmentation. Vous les avez énumérées, vous avez peut-être oublié celles sur le ferroviaire de 1,2 M€. Je dois saluer qu'elles n'existaient pas auparavant, même si les investissements promis ne sont pas au rendez-vous, encore une fois... Mais il faut le signaler. Et plus peut-être aussi quelques augmentations. Mais des dépenses réelles aussi qui ont augmenté très fortement, sur les charges à caractère général, dont je n'ai pas trouvé dans le rapport les raisons. J'ai trouvé les montants mais pas les raisons à ces chapitres, aux 011 évidemment, 016, 065, 067 et aussi au 012, chapitre « frais de personnel » où il y a eu, comme vous l'avez dit au BP, une approche prudentielle, mais quand même une augmentation de 620 000 €, on doit le dire, même si nous ne détenons pas aujourd'hui le nombre d'emplois, sur 2021, définitif. Nous attendrons l'année prochaine, c'est normal, on le comprend bien.

Sur les taxes de tabac, les recettes, les transports, les 10 M€ de la DCT qui risquent d'être compromis dans le temps, ça prend en charge aussi les diminutions du coût des billets passagers, contre 14 M€ en 2020 ; nous sommes loin de ce qui nous avait été annoncé, il y a 3 ou 4 ans, de l'ordre de 30 M€. On voit bien qu'à chaque fois, nous ne sommes pas, par rapport à ce qu'on s'était fixé, au rendez-vous.

Bien heureusement, des recettes supplémentaires, vous l'avez souligné, et vous avez surtout oublié de mentionner celle du VT (versement transport) due au tourisme, donc qui est très importante.

Alors, vient le problème de la surfréquentation. Paradoxalement, sur les titres onéreux, viennent les problèmes de la spéculation et sur les tabacs, viennent les problèmes de santé publique. Que faire ?...

Vous parlez de compensation de cette perte ; compensée par quoi ? Comment ? On ne sait pas, on ne sait rien, ça fait peut-être l'objet de discussions ou ça fera l'objet de discussions. Mais ces millions d'euros, il faudra les compenser. Et aujourd'hui, je ne vois pas très bien comment cela pourrait se faire, si ce n'est une aide directe de l'État. De quelle façon ? Peut-être une évolution institutionnelle ? Je n'en sais rien. En tous les cas, aujourd'hui, un emprunt de 130 M€. Vous le savez que j'avais toujours dit que ce qui était prévu aux différents BP était surévalué pour arriver en fin d'année, et puis politiquement, c'est très bien de dire « oui, mais regardez, on n'a pas mobilisé l'emprunt en totalité ». Nous avons donc une politique vertueuse et de rigueur.

Mais cette année, non seulement on l'a mobilisé, mais on l'a même un peu dépassé : un total de 130 M€. Nous mobilisons les 130 M€ prévus au BP en totalité, voire un peu plus, ce qui n'était pas le cas les autres années. Mais ce montant de 130 M€, je n'ai jamais connu ce niveau-là depuis l'existence de notre assemblée, jamais ! Alors, on me dira « oui, mais on a investi un peu plus ». Et je bascule sur l'investissement, on a investi un peu plus. Oui, mais on investit un peu plus en empruntant un peu plus ! Voire beaucoup plus. Donc, cela aussi pose problème et réflexion.

En fin de compte, sur l'investissement, il y a une augmentation certes, + 15 %, mais pour couvrir, puisque notre épargne nette représente 105 M€, il faut financer les 355 M€ de dépenses d'investissement hors emprunt. On le fait essentiellement par des opérations d'ordre à hauteur de 140 M€. Mais, les opérations d'ordre, que tout le monde comprenne, ce sont des écritures comptables, certes légales, il n'y a pas de discussions, mais réellement, nous ne disposons pas de ces 140 M€. C'est un affichage, en partie pour financer l'emprunt, bien évidemment, une reprise sur le compte 1068 pour financer donc ce déficit.

J'insiste bien là-dessus. Aujourd'hui, notre investissement, nous n'avons plus les capacités de l'assumer.

Qu'est-ce que vous allez être contraints de faire ? Et on a déjà commencé, et ça, aujourd'hui, comptablement, c'est irrévocable, incontestable. On va payer notre investissement et nos factures avec des lignes de trésorerie, et nous avons déjà commencé. Et nous avons déjà commencé !

Donc, il y a véritablement un besoin et ça, c'est la réalité.

Même si notre épargne brute nous permet le remboursement de l'annuité d'emprunt, certes, elle s'avère insuffisante cette épargne nette. Elle s'avère insuffisante pour supporter les dépenses réelles d'investissement.

Je suis peut-être un peu technique, mais c'est la réalité.

D'ailleurs, je le dis, c'est souligné dans le rapport, c'est écrit. Encore une fois, je reviens sur cette difficulté.

Donc, c'est une situation aujourd'hui préoccupante, qui se dégrade et dans les années à venir, je pense que ça va être compliqué et l'avenir est vraiment incertain à ce rythme.

Après, on peut fustiger les politiques publiques, je l'entends, voire l'aide aux communes. Après, sans faire trop de démagogie, en menaçant les maires, dire tout simplement : on va réduire l'investissement, non pas par l'aide aux communes, l'investissement général sur les structures et infrastructures de notre île, en maintenant l'aide aux communes. On peut avoir cette approche aussi. Vous présentez une approche différente, on maintient l'aide aux communes, par contre si on maintient l'aide aux communes, on ne pourra pas faire tous les projets que nous avons à faire, où on les décale dans le temps. C'est possible aussi. Mais, là, ce que vous présentez, c'est : on va diminuer l'aide aux communes de 20 ou 30 M€. Je pense qu'on peut voir les choses différemment.

M. le Président de l'Exécutif, plus politiquement, et je terminerai très rapidement là-dessus, aujourd'hui, on est appelé à voter un budget, au-delà de toutes considérations, et je partage le point de vue moral et je dirai même intellectuel, on peut entendre les choses. Cependant, nous sommes appelés à voter un budget insincère et vous connaissez la sincérité d'un budget, et la mise en garde a été faite à travers la presse hier par M. le Préfet. Et cela peut avoir des conséquences lourdes pour notre collectivité. Et comme vous le savez, cela aussi vous ne l'ignorez pas, et même pénalement.

Alors j'en appelle à votre raison et votre conscience.

Je vous en remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, qui souhaite la parole ? Jean-Martin MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Mme la Présidente.

Je donnerai un relief qui fera écho à la dimension politique qu'a souhaité donner le Président de l'Exécutif, non sans une certaine gravité, eu égard à la psycho-dramatisation de cette séquence qui était prévisible.

Mme la Présidente, vous avez convoqué une philosophe ce matin, par curiosité intellectuelle, je suis allé un peu regarder ce qu'elle racontait. Je cite : « *La dette de fonctionnement est foncièrement ambivalente. Elle relève de l'échange, de la loi, de la justice et de la responsabilité.* ».

C'est bien de cela dont il s'agit aujourd'hui : de la loi, de la justice, de l'échange et de la responsabilité.

Et vous avez invoqué un principe ce matin qui consistait à dire que, finalement, décaisser, c'est une façon de reconnaître sa culpabilité. Pardon de vous le rappeler, mais si on a provisionné, c'est qu'on est déjà peut-être un peu coupable. Ou alors, il faut s'en tenir aux principes, il fallait provisionner 0.

Lorsqu'il y a 3 ans, M. le Président du Conseil exécutif, en commission des finances, je vous interroge sur la nature et le quantum probable des contentieux, vous êtes d'une précision terrifiante. Vous dites : ces deux histoires, ça va nous coûter 120 M€. Je tiens à disposition des conseillers les rapports in extenso de la commission des finances. Là, on est à 90 M€ (on va revenir sur les 90 M€) et on sent que l'histoire GIACOBBI, ça va nous coûter 30. On est à 120 M€, c'est donc qu'il y avait à un moment donné, de la part de vos services, ou d'un cabinet, que sais-je, puisqu'on en finit plus d'externaliser, quelque chose d'assez précis sur ce qui nous attendait. Rien ne vous interdisait à l'époque d'anticiper sur cette situation. Premier élément d'appréciation.

Deuxième élément d'appréciation, je reviens sur la formule de ladite philosophe, « la responsabilité ». La responsabilité, M. le Président, dans le choix politique qui est le vôtre, dont nous partageons... Que les choses soient claires, nous ne sommes pas les représentants de l'État ici, et encore moins du Président de la République pour ce qui me concerne. Nous sommes les représentants d'une certaine idée de l'avenir de la Corse. Pas moins que vous. Pas plus. Mais pas moins.

La responsabilité, c'est de mettre sur la table certaines vérités.

Vous prenez deux risques aujourd'hui.

Le premier, il faut le dire aux Corses, les recours que vous avez formulés, on en a discuté ce matin, ne suspendent pas l'amende quotidienne qu'on se prend dans les gencives : 15 000 € u ghjornu ! Si on présente le mois prochain, ça fait un demi-million ! Si on retarde l'affaire d'un an, c'est 5,5 M€, ùn sò micca buchjule, comme disait Dominique BUCCHINI. Chaque jour qui passe, les Corses doivent savoir que le choix que vous formulez, diffère d'autant l'amende en l'aggravant.

Donc, il fut un temps, on était à 86 M€, ce n'est pas un hasard si on est à 90 M€ ! Si on attend l'année prochaine, simu più vicinu di 100 chè di 90, ùn sò micca chjachjare ! Il faut le dire aux Corses. Il faut que les Corses soient éclairés sur la part de risque qui s'attache au choix que vous faites aujourd'hui.

Deuxième partie du risque, il faut le dire aussi aux Corses. Vous allez voter, puisque vous avez une majorité absolue ou très absolue, on verra bien, mais vous allez voter un budget insincère ! C'est écrit, ça a été dit et vous le faites, je pense, en connaissance de cause. S'il est insincère, quand il passe au contrôle de légalité, le contrôle de légalité ne va pas valider un budget insincère, il faut qu'on soit clair.

Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que le budget qu'on vote aujourd'hui, quelle que soit l'opportunité des choix, et je pense qu'on est d'accord sur 95 % de l'opportunité des choix que vous mettez sur la table, ils ne sont pas exécutoires pour tout le monde. Là, on vote un document administratif, dans 15 jours, il passe au contrôle de légalité, un peu plus, un peu moins, et il est exécutoire.

Cela veut dire que la menace qui vous sert un peu de chantage dans l'opinion, « si on paye l'amende (formule désormais dédiée pour que les gens comprennent bien), on ne va plus pouvoir aider les communes ». D'abord, 90 M€, il n'y a pas que l'aide aux communes, on peut diluer. Mais vous dites, pour que ce soit bien percutant dans l'opinion, bien percutant chez les élus locaux, « on ne va plus pouvoir payer l'aide aux communes », sur 1 an et demi, ça fait $70 + 20 = 90$. Mais ce que vous ne dites pas, c'est qu'en votant un budget insincère, vous n'allez pas pouvoir mandater le mois prochain lesdites communes. Ci vole à dî la ! Il y a une part de risque qui s'attache à votre stratégie, dont on peut partager les fondements.

Et nous, ce qu'on dit, c'est qu'il n'était pas interdit ladite somme pour répondre à des aspects règlementaires et de continuer à discuter, parce que discussion il doit y avoir. Discussion, il doit y avoir, mais pas sur ces bases-là.

Donc, on n'est pas d'accord sur cette approche qui, de notre point de vue, ça a été dit par Xavier et je voudrais y revenir rapidement, ne doit pas servir de paravent, en tout cas d'écran de fumée, pour masquer ce que nous vous posons sur la table depuis un

certain nombre d'années : la fragilisation au cours du temps de la structure financière de cette maison. Il va falloir qu'on en parle.

Eh oui, M. le Président, vous avez pris vos fonctions en 2015, on appelle ça « le trou GIACOBBI », on appelle ça « les arriérés »... Vous appelez ça comme vous voulez. En gros que vous dit le Cabinet d'étude que vous avez diligenté à l'époque ? On externalise chez KOPFLER, nous, on n'a pas les ressources pour se dire ce qu'a dit KOPFLER, et il n'a pas inventé la poudre, le mec ! Et il n'a pas inventé la poudre ! Il vous dit deux choses très simples, il dit « oui vous pouvez emprunter, la signature de cette collectivité a encore son rang, on vous prêtera... » et il vous dit « dans le temps, il y a une trajectoire à suivre ». Je ne partage pas l'idée selon laquelle on a collé à cette trajectoire. La trajectoire, elle vous invitait, je dirais presque, elle vous faisait injonction de comprimer les charges de fonctionnement, notamment les charges de personnel.

Nous, ce qu'on vous demande, très clairement, M. le Président, sur ce sujet-là, c'est qu'on ait une séance extraordinaire, un travail de commission, faites comme vous voulez, vous y mettez les formes que vous voulez, mais qu'on s'y attelle ! Pourquoi on n'a pas pu suivre cette trajectoire ?

Vous nous annoncez 4 420 agents, pas un de plus, pas un de moins. Nonobstant la confiance qu'on peut vous manifester du point de vue intellectuel, on le sait tous, c'est difficile à compter un agent. Moi, le matin, quand je descends dans mon lycée, il y a 25 ATP, je n'ai pas 25 personnes payées, il y en a 3 qui sont en maladie, on en paye 28.

Donc, la seule façon de savoir quelle est le poids de la charge salariale, c'est de prendre le compte administratif et de diviser par la valeur médiane d'un salaire en milieu de carrière. On ne va pas s'amuser à cela. On sait très bien qu'il y a une masse salariale, et le GVT a bon dos, qui a explosé. Nous n'avons pas su comprimer nos charges de fonctionnement et la maison, du point de vue financier, il faut que les Corses le sachent, indépendamment de l'amende qui vient aggraver cette situation, est en train de sombrer.

Deuxième sujet qu'il faut poser sur la table et on vous attend avec impatience sur ce sujet : les grands équipements dont la Corse a besoin.

On faisait la somme ce matin, M. le Président, lorsque vous cumulez la queue de PEI, le CPER, le PTIC et le FEDER, un ghjunghjimu mancu à un milliard ! Vous savez très bien qu'on n'arrive pas à rattraper le retard historique de la Corse avec ces moyens, d'autant que dans les gouvernances, aujourd'hui, les choses sont un peu plus diluées. Il va falloir qu'on s'y attelle.

Nous on est prêts, lorsqu'on va monter à Matignon pour discuter de cela et du reste, à vous accompagner, et je voudrais conclure là-dessus, Mme la Présidente, pour

attirer l'opinion et vous attirer, attirer votre perspicacité et je crois votre volonté d'ouverture, sur un mauvais pli qui est celui de ce début de mandature, M. le Président.

Personne ne conteste que vous ayez gagné les élections, personne ne le conteste ! Personne ne conteste que vous bénéficiiez d'un élan populaire (et vous aimez bien cette formule) historique ; on veut bien vous le concéder. La question, c'est : qu'est-ce que vous en faites ?

Soit, ces deux sujets-là, vous avez le choix de vous en emparer de façon étriquée dans le cadre restreint de votre majorité absolue, vous aurez toujours raison.

Soit, vous associez les forces vives de cet hémicycle et d'ailleurs, c'est à ce défi exaltant qu'on vous invite. Vous devez réussir ce Paris. Vous ne pouvez pas vous contenter de continuer à travailler en solo.

On ne peut pas se contenter d'apprendre à midi que vous étiez hier invité hier à Matignon pour travailler sur des sujets aussi fondamentaux. Ces vertus cardinales que je pose sur la table, on doit les avoir en partage pour que vous soyez mandaté, armé, lorsque vous êtes à ce niveau de discussion, en disant : l'assemblée dans son immense majorité est avec moi sur ce sujet. Il faut que vous y songiez, sans quoi vous continuez à entretenir un mauvais scénario, on vous le dit très clairement, qui est celui de la bataille de l'opinion.

Vous savez, si vous descendez dans la rue aujourd'hui, vous n'avez pas gagné les élections à 40 %, vous les avez gagnées à 60 %, vous dites toujours « ùn emu micca da pagà l'amenda ». C'est facile ça ! La responsabilité, ce n'est pas ça !

Vous ne pouvez pas, d'une certaine façon, et j'en aurai fini, continuer à dire « mon rôle, moi, c'est de dire les mots bleus », vous savez les mots qui rendent les gens heureux, laisser en gros le rôle de Père Fouettard au Palais Lantivy et nous, on est les vilains petits canards qui nous imposons. Ça ne peut pas fonctionner comme-ça !

Vous devez réussir un autre pari ; le pari, ce n'est pas de gagner la bataille d'opinion, vous l'avez gagnée, le pari, c'est de gagner la bataille de la Corse, et la bataille de la Corse, on peut la gagner ensemble, ou alors la bataille de l'opinion, vous la gagnerez tout seul.

Si vous ne prenez pas ce risque, je crains que l'histoire d'amour fou que vous nourrissez avec l'opinion, finisse dans les cendres de l'histoire.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? Jean-Christophe ANGELINI.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Mme la Présidente.

M. le Président du Conseil exécutif, Mmes et MM., Chers collègues,

Rapidement. Quand on est nationalistes corses, et c'est notre cas, qu'une pareille injustice survient, on se doit d'avoir les idées claires. Et que l'on soit dans la majorité, c'est votre cas, ou dans l'opposition, c'est désormais le nôtre, il faut appeler un chat, un chat. Et si un scandale intervient et qu'il est le fait de l'État, au sens historique du terme et pas simplement très récent ou « factuel », il faut pouvoir le désigner comme tel.

Ce qui se passe, du point de vue de la Corsica Ferries et de l'amende, pour le dire rapidement, procède d'une injustice et même davantage, qu'aucun groupe a priori ne semble aujourd'hui en mesure d'accepter ou de cautionner, et le nôtre pas davantage.

Donc, là-dessus, il n'y a pas l'ombre d'une difficulté, et pour notre part nous avons les idées très claires. Oui, ce qui se passe n'est pas normal et fondamentalement injuste, et appelle de notre part, une réaction politique et pas simplement un débat d'ordre technique ou comptable.

Ceci étant posé, faut-il pour autant que nous cédions, en tant que nationalistes et plus généralement en tant qu'élus de la Corse, à une forme de confort, de propos, d'attitudes de militants, même si nous en sommes toutes et tous, et que nous transformions cet hémicycle, qui est le lieu sacré de la démocratie, en chapiteau pour y tenir des discours de meeting en convoquant l'histoire, la démocratie et en faisant fi de tout ce qui caractérise objectivement la situation actuelle. Nous ne le croyons pas et je ne le crois pas davantage.

Loin de nous l'idée de renvoyer dos à dos le Conseil exécutif et l'État, on n'y songe même pas une seconde et, je le redis, nous avons les idées parfaitement claires sur le sujet, d'abord parce que nous bénéficions, comme beaucoup ici, d'une conscience politique et d'une mémoire historique et ensuite, parce que nous connaissons le dossier dans ses méandres et dans sa genèse. Mais, le problème, c'est qu'entre temps, le débat a changé de nature et qu'entre ce moment-là et le moment où nous parlons, on est passé d'un débat sur le vote d'un budget supplémentaire à un débat sur la mise sous tutelle de la Collectivité de Corse. Et si on ne se le dit pas, on se ment collectivement, ne fut-ce que par omission, ou en tout cas on ment ou on fait feindre de ne pas tout dire à nos mandants.

Quelle est la situation ? La situation est limpide. Vous avez un budget, dont je dirai deux mots, une proposition de budget supplémentaire. Trois idées rapides, nonobstant la question de Corsica Ferries sur laquelle je reviendrai ensuite d'un mot rapide.

Premièrement, vous identifiez un volume de ressources et/ou de recettes tout à fait hypothétique. La part du PTIC, la part du CPER, rien ne nous permet, et vous l'avez dit avec beaucoup de franchise, d'indiquer que les volumes financiers qui sont globalement identifiés pourront être fléchés demain et se transformer en crédits de paiement, voire pour partie en autorisations de programme. Rien.

Alors, vous nous dites et on est prêts à l'entendre, que c'est le cas de toutes les régions qui sont confrontées, comme nous, à des difficultés de péréquation, des problèmes politiques dans leurs relations à l'État, etc. Parfait. Mais aujourd'hui, on est au sein de la Collectivité de Corse et c'est depuis ce lieu, les difficultés qu'il rencontre et qu'il a l'obligation de traiter, que nous devons nous exprimer. Après, bien sûr l'ARF, bien sûr les autres régions, on n'a pas de problème avec cela et on peut même être solidaire. Le problème, aujourd'hui, ghjè u nostru, ùn hè di nimu.

Premièrement, comment fait-on sur ce volume financier aujourd'hui qui est assez hypothétique, pour ne pas dire davantage ?

Deuxièmement, vous l'avez dit également, sur ce qui a été récupéré, dirons-nous, et les reprises donc du compte administratif sur les recettes nouvelles, les droits de mutation à titre onéreux et donc la question du tabac, dont on sait, sans verser dans un débat d'ordre moral ou comparable, qu'elles secrètent, ça a été dit également, des analyses et des questionnements qui ne sont pas sains, puisque l'une comme l'autre, pour des raisons assez radicalement différentes, mais néanmoins, convergent vers l'idée qu'elles ne sauraient avoir, en un mot et en un mot seulement, de caractère durable. Et tant mieux, notamment pour la question du tabac, et pour partie au moins sur celle des mutations à titres onéreux.

Troisièmement, vous nous dites : on a néanmoins identifié un certain nombre d'axes stratégiques, que nous nous proposons de consolider pour répondre, dans le cadre de l'enveloppe qu'il nous « reste », aux attentes des Corses. De notre point de vue, en toute humilité, mais avec une forme quand même de détermination, vous dire que le compte n'y est pas.

Déjà, sur des sujets dont il est beaucoup question, je pense à un sujet en particulier qui est dans l'actualité de ces derniers temps, la forêt, on retrouve 1,3 M€ ; beaucoup moins que par le passé.

Sur les routes, certes 14 M€, mais une difficulté structurelle aujourd'hui qui est posée quotidiennement et dont nous ne sommes pas certains qu'elle soit en mesure d'être satisfaite ou réglée par ladite enveloppe, etc.

Donc, je résume rapidement.

Un niveau de ressources ou de recettes assez hypothétique, pour ne pas dire davantage, notamment à l'aune des grandes programmations que vous appeliez de vos vœux (CPER, PTIC, etc.).

Deux niveaux de recettes fiscales qui viennent permettre une forme de respiration, mais qui sont structurellement problématiques, pour ne pas dire davantage, et des dépenses d'investissement que nous interrogeons et dont nous ne sommes pas convaincus qu'elles correspondent à ce qu'il conviendrait de faire dans ce pays aujourd'hui ou demain.

Puis arrive la question des transports, et je parle à dessein de la question des transports et pas uniquement de la Corsica Ferries. Il y a trois problèmes, et vous les connaissez aussi bien que moi et même mieux depuis les fonctions qui sont les vôtres.

Premièrement, l'amende, pour aller vite.

Deuxièmement, celle qui risque d'arriver : 45 M€, donc ça mérite qu'on en parle un tout petit peu.

Troisièmement, l'État n'en fait pas mystère : l'idée de fractionner le paiement de la dotation de continuité territoriale sur fond de litige entre la façon qui est conçue à Paris de dépenser le reliquat de ladite continuité, voire même d'engager la dotation elle-même et une vision qui est vôtre, que nous contestons pour partie, mais dont nous disons qu'elle ne saurait être à ce stade contredite par quelque texte que ce soit, même si nous avons eu l'occasion de nous exprimer à ce sujet.

Donc, si on cumule ces trois facteurs, la question et/ou la réponse sont très simples : on va au-devant d'un budget qui, tel que vous le voteriez, serait par nature insincère et qui, d'ici quelques jours ou quelques semaines à peine, bien qu'insincère, ou plutôt étant déjà insincère, irait en s'aggravant encore puisque soumis aux contraintes objectives que je viens brièvement d'évoquer.

Les questions que vous posez dans votre intervention, que l'on rejoint (les prisonniers politiques, etc.), elles sont posées depuis 30 ou 40 ans dans ce pays, et par une bonne partie de ce peuple. Et je ne suis pas certain qu'on ait intérêt à subordonner à la réponse qui nous sera apportée le destin budgétaire et donc politique de la Collectivité que nous administrons.

Si on veut faire de la politique et nous, on est d'accord, pour le coup je rejoins une partie de ce qui a été exprimé par Paul, Jean-Martin et par d'autres, même si les points de vue sont différents, il faut qu'on voie d'abord entre nous comment on peut trouver un chemin de concorde, si tant est qu'il puisse exister, je ne sais pas. Mais, il y a une évidence aujourd'hui, c'est qu'on a un problème grave qui ne saurait se réduire au seul examen du document qui nous est proposé.

Et la question est posée, et je me la pose moi-même avec mes amis, de savoir comment on a pu passer au mois de septembre à un débat solennel, à une conclusion unanime, à l'idée que le dialogue vraisemblablement pourrait s'ouvrir à un mois de novembre, où tout est fermé et où manifestement, on est passé d'un possible compromis autour d'une solution politique, voire d'une évolution statutaire, à une volonté de régler le budget à votre place et de facto, de nous placer collectivement sous tutelle.

Moi, je n'ai pas les réponses, mais si vous voulez qu'on soit partie prenante de quelque chose, il faut que vous nous fassiez partager les thèmes de l'équation.

On ne peut pas apprendre, lorsqu'on vient ici et qu'on débat pendant des heures des prisonniers politiques, que vous avez rencontré le Président de la République un mois après. Il faut que vous nous le disiez, c'est le Président de la République, un hè micca u sottu-prefettu !

On ne peut pas apprendre à la faveur d'un autre dossier qu'une rencontre est programmée ou qu'elle aura bientôt lieu avec le Premier ministre.

De la même manière qu'on ne peut pas apprendre en conférence des présidents ce qui s'est produit hier soir.

Il faut, sur ces sujets-là... Après, si vous n'êtes pas d'accord, il n'y a pas de problème, on ne va pas mourir sur les barricades... Mais qu'il y ait un minimum de transparence et de partage d'informations stratégiques, sinon on va rejouer sempiternellement la même pièce. Les choses vont se jouer ailleurs, en dehors de nous et quand bien même Paris en est-il clairement et historiquement responsable, vous allez nous demander de venir ici, comme on dit dans le sud, quand u pisu hè brusgiatu, pour nous rendre témoins, voir péniblement ou passivement acteurs d'un mouvement de solidarité.

La solidarité, à l'endroit du peuple corse, au regard des causes qui sont défendues, elle est acquise et elle est due, il n'y a pas de sujet avec cela, nous on est parfaitement à l'aise. Mais il faut qu'on soit au clair sur la méthode de la même manière, et je l'ai dit donc je n'en rajoute pas, que nous n'avons que très moyennement apprécié le fait que vous annonciez unilatéralement, en amont de ladite session, la décision dont nous aurions préféré, et très largement, même si nous savons ce

qu'implique la préparation d'un budget, et selon qu'on l'impute ou pas d'une inscription de 90 M€, on ne parle plus du tout, mais du tout, du même document.

Néanmoins, il eut été préférable, et largement, que cette assemblée, dans la diversité de ses convictions, tente, peut-être n'y aurait-elle pas réussi, de trouver un chemin.

Je l'ai dit publiquement et je n'ai pas d'état d'âme à le redire ici, on a un peu l'impression d'être pris en otage, entre un État qui décidément persiste dans la mauvaise attitude et un Conseil exécutif qui nous dit : voilà, si vous avancez, on meurt ; si vous reculez, on meurt. Alors qu'est-ce qu'on fait ?

Je terminerai là-dessus.

Il y a cette désagréable impression d'être un peu comme une balle de ping-pong, dans ce qui est un hémicycle et un lieu sacré de nos institutions, entre les uns et les autres.

Il y a ce malaise qui s'installe depuis le moment où on nous annonçait, et je ne parle pas de vous, la perspective d'une solution politique, ou en tous les cas d'une vraie négociation, et ce moment où l'on constate de manière unanime et inquiète la fermeture, a priori, de toute évolution. Je veux croire que ce ne sera pas le cas, mais il nous faut néanmoins constater qu'au moment où nous parlons, le problème est posé, vous l'avez posé vous-même, donc je n'ai rien à rajouter de ce point de vue-là.

À partir de là, 2 conclusions à ce stade.

La première. Nous, nous en appelons, en ce début de mandature et depuis le statut qui est le nôtre, à un changement de paradigme. Je sais que c'est une expression qui est en vogue, qu'on emploie pour dire à peu près tout et n'importe quoi, et souvent une chose et son contraire, mais nous continuons de dire qu'il faut, dans la méthode, changer de braquet. En tous les cas, c'est ce que nous appelons de nos vœux, y compris dans le cadre de nos discussions budgétaires.

Deuxièmement, sur le plan du dossier transport et les quelques sujets que j'ai abordés, je crois savoir du constat qu'il est partagé.

Si le budget, tel que vous nous le proposez, est voté et que d'ici 8, 10 ou 15 jours, il est retoqué au contrôle de légalité, vous ne pouvez pas nous dire « à chî feremu ? », il faut que vous nous proposiez un chemin. Quel est-il ?

Si vous n'êtes pas en situation d'exécuter les dépenses quotidiennes de cette collectivité et que l'État procède ou fait procéder au mandatement d'office, ou vient allègrement piocher dans les lignes qui l'« intéressent » pour régler financièrement ledit

contentieux, que ferons-nous ? Ce n'est pas plus mal que l'on essaye de se poser les questions par avance de phase, plutôt que d'avoir à se les poser dans un mois puisqu'on sait de toute manière qu'on se les posera à un moment donné.

Alors, je termine là-dessus. L'analyse historique du comportement de l'État, pour nous donne lieu à une permanence qui est incontestable et dont nous comprenons et respectons l'idée qu'elle ne soit pas l'apanage de tous, c'est le débat démocratique et c'est heureux qu'il y ait des gens qui ne pensent pas comme nous, nationalistes, de quelque côté que nous nous situions dans cet hémicycle. Donc, là-dessus, il n'y a pas de sujet.

Le sujet aujourd'hui, il est technique, il est bien sûr éminemment politique, mais il est aussi stratégique.

Que se passe-t-il dans la maison Collectivité de Corse d'ici un mois, si le budget qui s'apprêterait à être voté devait être frappé d'insincérité, ce qui est, et nous le savons tous, malheureusement, le cas. La question du groupe « Avanzemu », et plus généralement la question des nationalistes corses et de gens qui s'inquiètent pour l'avenir de leurs enfants, elle est là. Après le reste, bien sûr les débats, les envolées, pas de problème. Mais dans un mois, il faudra payer des agents. Dans un mois, il faudra exécuter des dépenses. Dans un mois, il faudra verser des quinquennales. Et vous le savez depuis le poste que vous occupez, mieux que nous ne le sachions nous-mêmes.

Donc, il y a un sujet. Est-ce que l'État est capable de sursaut ? Au moins autant que Jean-Martin, voire même davantage pour des raisons idéologiques ou politiques, il me le pardonnera, on n'en sait rien. Mais ce que je sais, c'est qu'on a, nous, devant ce peuple, puisqu'il en est question et tant mieux (je ne vais pas dire devant l'histoire, parce qu'on ne va pas être non plus grandiloquent), une particulière responsabilité.

Pour toutes ces raisons, je pense que le débat doit permettre d'objectiver le cadre des réponses à apporter, mais doit aussi aborder la problématique du budget supplémentaire de manière parallèle. Et je le redis, j'ai abordé un certain nombre de questions sur des sujets d'investissement, sur des sujets de fonctionnement, sur le CPER, sur le PTIC, nous attendons aussi des réponses claires.

Et je termine, dans les temps, avec cette inquiétude sourde, d'une collectivité qui, pour les mois à venir, s'apprête peut-être à commettre l'un des derniers actes budgétaires, pour les temps qui viennent, qui soit libre parce qu'appelé à être parasité, voire davantage, par une collectivité d'une autre nature. Et toutes et tous, nous savons de quelle collectivité il peut s'agir.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. La parole est à Paul-Félix BENEDETTI, pour « Core in fronte ».

M. Paul-Félix BENEDETTI

Président, Conseillers, Conseillères, Présidente,

Bien entendu, on est sur un acte administratif : notre budget supplémentaire et en corollaire, la définition des politiques qui nous sont imposées, ou que nous devons subir.

Aujourd'hui, c'aurait pu être une bonne journée, avec des résultats économiques naturels, avec un flux financier opportun qui permette de revaloriser nos engagements à hauteur de 73 M€ : 30 M€ sur l'excédent de fonctionnement constaté sur l'année antérieure et 43 M€ sur des recettes nouvelles, qui ne sont pas providentielles, mais qui sont simplement la reprise d'un niveau de rationalité économique, avec un peut-être un bémol, et je partage l'avis du Président, sur les tabacs.

Ce qui veut dire que, confrontés à la problématique de cette condamnation, et j'y reviendrai tout à l'heure, on a la capacité technique à l'instant d'honorer comptablement cette dette, puisque nous avons 20 M€ de provision et aujourd'hui 73 M€ de recettes à réengager.

Donc, j'aurais pu, au nom du groupe, épiloguer sur la répartition des 73 M€, sur les priorisations, sur l'action sociale, sur la ruralité, l'intérieur, les embauches... Je ne peux pas le faire. Aujourd'hui, je vais rester dans une globalité politique.

La globalité, ça veut dire quoi ? Ça veut dire, on fait ici ou on laisse faire par les autres ? Les autres, c'est l'État, c'est le Préfet, c'est une logique inquisitrice et c'est une logique qui, je pense, est voulue.

Moi, je vais revenir à l'histoire de la dette.

Bien sûr, elle est politique. Bien sûr, elle est étatique. Bien sûr, il nous a été imposé un canevas d'aides pour des DSP, pour un service complémentaire et pour une pseudo aide sociale pour payer tout le monde. Et c'est par rapport à ce solde global qu'a été calibrée la dotation de continuité territoriale. On nous a donné 167 M€ à l'époque, pour bien entendu couvrir l'aérien, et là aussi pour la paix sociale avec Air France, qui a toujours encaissé beaucoup que la CCM pour des vols identiques, voire plus simples. Ça aussi, c'est une autre parenthèse, mais ça pourra nous être reproché de la même manière et par les mêmes analogies. Mais on a eu cette enveloppe d'État pour donner 35 M€ à la SNCM en service complémentaire et 20 M€ jusqu'à l'année 2010 pour l'aide sociale. Et sur ces 20 M€ en moyenne, la Corsica Ferries a encaissé 15 M€.

C'est-à-dire que sur les 7 années incriminées, de 2007 à 2013, la Corsica Ferries a indûment encaissé, sans aucun justificatif, 15 € par passager transporté, jusqu'à 2010, et 12 € de 2010 à 2013. Ce qui lui a fait empocher plus de 100 M€ sans aucun justificatif, puisque la méthode adoptée pour affecter l'aide sociale, qui aurait dû être sur des justificatifs de familles et de revenus, a été de proratiser en inventant que pratiquement 60 % des passagers transportés pouvaient être éligibles à l'aide sociale, et c'est comme cela qu'on a reconstitué les enveloppes.

Ce que je veux dire là, c'est qu'il y avait matière à faire une attaque de riposte instantanée de manière juridique, en contestant les 100 M€ et en demandant leur restitution. Ça n'a pas été fait, j'ai posé tout à l'heure la question en réunion des présidents à Gilles, pour voir si on ne peut pas même revenir là-dessus, parce que c'est presque une affaire pénale. Ça a été des paiements sans justificatifs, ça a été souligné. Ça a été tacitement accepté, mais aujourd'hui, ce n'est plus acceptable. On ne peut pas avoir quelqu'un qui a encaissé 100 M€ à rien faire, qui de notoriété représentait 70 % du prix du billet moyen, à cette époque, et qui dans le même laps de temps, nous attaque pour une prétendue injustice commerciale.

Et là où c'est encore plus grave, c'est que ce n'est pas un arbitrage économique avec des personnes tirées du chapeau, comme dans l'affaire TAPIE, qui a prononcé cette somme. Ça a été des organismes d'État, le tribunal administratif de Bastia, Cour administrative d'appel de Marseille et en dernier ressort, le Conseil d'État.

Où commence la manipulation ? Où est-ce qu'elle est la volonté de déstabilisation de l'outil économique corse qui aujourd'hui est géré par des nationalistes ? Moi, je me pose la question de la pertinence du jugement et de où commence la manip ?

Donc, dans ces conditions, on est obligés de rester politiques.

Bien entendu, je conteste au Président sa méthode qui a été de faire cavalier seul, de chercher à trouver des solutions, de faire des rencontres secrètes, discrètes mais qui n'ont pas abouti. Il a eu la franchise de nous le dire, de nous en faire état a posteriori, ce qui est regrettable, mais aujourd'hui on doit regarder la réalité en face et la réalité, c'est : est-ce qu'on doit l'inscrire ? Oui, si on est dans du juridisme pur, dans le formalisme, dans la rigueur, on va le faire, on est condamné, on doit payer. Mais à partir du moment où on considère que cette condamnation est injuste, qu'elle est indue, qu'elle est dans le scénario d'une escroquerie généralisée, on est dans du pénal.

Pourquoi les juges ont pris cette décision ? Ont-ils été sollicités pour prendre cette décision ? On peut se poser la question quand il y a 100 M€ en face. 200 M€, parce que d'un autre côté personne n'a contesté les 100 M€ versés. Donc, cette société va avoir eu de la CTC sur une période faste, 200 M€ de cash. C'est énorme ! Quand on sait qu'un bénéfice commercial sur ce type d'entreprise peut, au maximum, dépasser les

10 % d'un chiffre d'affaires. On est dans des logiques qui ne sont plus économiques. C'est de la voyoucratie en col blanc, organisée, avec une complicité étatique supposée.

Alors, aujourd'hui, il appartient à l'État de rétablir l'équilibre. Il aurait dû appartenir à l'État de donner des directives, ne serait-ce que par le parquet, par des notes d'opportunité, par des conseils avisés. Ils en donnent tant pour empêcher le rapprochement des prisonniers corses. Ils auraient pu le faire pour ces éléments-là qui sont tout aussi importants, tout aussi forts, tout aussi opportuns.

Donc, nous, nationalistes indépendantistes, en étant aujourd'hui au pied du mur, on va accompagner le Président dans sa démarche, parce que je considère que, politiquement, on n'a pas le choix. On doit choisir la Corse contre une inquisition, contre des reniements, contre un manque, je pense, de clairvoyance politique d'une France qui est en train de nier le droit des Corses à s'auto-administrer, à avoir une politique libre, généreuse, efficiente, qui n'assume pas l'héritage d'un passif de transport maritime, qui nous empêche de nous projeter dans l'avenir en nous imputant d'une fiscalité très forte, parce que peut-être qu'on sera obligé de payer ces 100 M€, parce que l'histoire pourra durer encore quelques mois et on est, c'est vrai, à 14 000 € par jour d'intérêts complémentaires.

Mais après, il y a des logiques de guerre, quand on est à ces niveaux-là de rupture économique. Ça veut dire que, moi, je considère qu'il y a des compagnies qui n'ont peut-être plus envie de rester en Corse, qui ont envie de se déclarer ennemies frontales de la Corse.

Il y a des choix dans la vie, et ce choix aujourd'hui c'est ami ou ennemi, il n'y en a pas d'autres. Et dans ces conditions-là, si demain on doit donner des créneaux horaires sur nos ports, si on doit donner des autorisations d'entrer par dérogation sur des ports dangereux, il faudra qu'on se pose les vraies questions. On va le faire ou pas ? Et pour qui on va le faire ? Et pourquoi ?

On est maître de pas mal de chose en transports maritimes, tout autant qu'ESTROSI à Nice, lorsqu'il décide que certains bateaux ne doivent pas accoster. C'est à nous de faire les choix, c'est à nous de savoir jusqu'où on peut aller, parce qu'aujourd'hui on est attaqué et on a un droit inaliénable à la défense.

Donc, nous on va rester politique. On va voter, Président, votre budget supplémentaire, pas parce qu'il est pertinent au sens de l'organisation matérielle, de la soule disponible des 73 M€, mais tout simplement, parce qu'on veut acter qu'on ne veut pas que cet argent serve à payer un racket organisé, avec la complicité de l'État.

Et aujourd'hui, Président, j'espère qu'on aura un avenir heureux et que l'histoire d'un homme célèbre, Félix HOUPHOUET-BOIGNY, se répète pour nous. Et

il avait dit : « *Nous étions au bord du gouffre, nous avons fait un grand pas en avant* ». Mais ce pas, c'est vous qui allez le faire !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Qual'hè chì hà da parlà per « Fà populu in seme » ?

Louis POZZO di BORGIO, avete a parolla.

M. Louis POZZO di BORGIO

Mme la Présidente, M. le Président de l'Exécutif, Mmes et MM. les Conseillers et Conseillères,

Effectivement, quelques mots après ces différentes interventions.

Je serai, dans la première partie de mon intervention, assez technique et ensuite, effectivement, j'aborderai le sujet politique.

Tout d'abord, vous dire que ce budget, tout de même, il aurait été souhaitable, notamment dans les interventions qui sont venues, non pas le critiquer, mais le passer au crible et essayer de le mettre à terre, d'utiliser un mot tout de même : la crise.

Xavier a parlé de « contexte particulier » ; je dirai que c'est un contexte exceptionnel, tant sur la situation économique et sanitaire, que sur cette condamnation à cette amende. On est plus dans le particulier, on est dans l'exceptionnel, nous n'avons jamais vécu cela. Et il est dommageable qu'intellectuellement, on n'ait pas été là-dessus.

2020, année catastrophique en termes d'économie, dû à la crise sanitaire.

2021, dans la continuité. Nous sommes aujourd'hui peut-être à l'aube d'une nouvelle crise sans précédent. Les chiffres flambent, il faut se le dire.

Donc, nous sommes dans une situation exceptionnelle et ça, il aurait été souhaitable de le dire, et il faut le dire aux Corses.

Ensuite, effectivement, on a parlé de réalité ; moi, j'ai envie de vous dire, Cher Xavier notamment, que nous avons effectivement des divergences et une perception de la réalité qui est complètement différente. Complètement !

Alors, avant de venir sur les chiffres à proprement dits, puisque vous avez égrainé les chiffres et selon vous, certaines irrégularités ou certaines problématiques, mais tout de même, ce BS est dans la continuité des autres.

Lors du compte administratif, nous avons eu droit à un débat qui s'apparentait plus à un débat d'orientations budgétaires qu'à une analyse du compte administratif.

Aujourd'hui, nous voilà déjà sur le prochain budget. Mais c'est un BS, tout de même ! Nous sommes là uniquement pour adapter certains chiffres et terminer cette année, on n'est pas dans l'exercice budgétaire à venir. Nous aurons le temps de débattre là-dessus. Sauf que, effectivement, on nous dit qu'on veut masquer les chiffres. Non ! Les chiffres sont clairement dits, clairement exposés. Il y a des choix, derrière les chiffres, il y a des politiques publiques et nous assumons aujourd'hui le développement de ces politiques publiques. Alors, certes, on peut sans doute faire mieux, mais dans le contexte, c'est déjà pas mal.

Nous l'avons dit, nous dégageons aujourd'hui à peu près 73 M€ pour réaffecter à des nouvelles politiques publiques : 10 M€ sur la politique de la ville, l'ANRU, les quinquennales vers les communes et la transition est toute trouvée.

Lorsque j'entends parler de suppression d'aide aux communes, mais c'est du fantasme ! Il n'a jamais été question de supprimer l'aide aux communes. Nous disons que si nous avions inscrits ces 90 M€, aujourd'hui il aurait fallu faire des choix. Mais si nous les avions inscrits ou provisionnés il y a déjà trois ans, 20 M€ par 20 M€, il aurait fallu faire des choix aussi. Parce que les finances ne sont pas extensibles.

Le choix qu'a fait le Président, et nous l'avons accompagné, c'est de dire : oui, nous prenons un risque, bien sûr, mais ce risque a permis aussi d'accompagner le développement et de ne pas subir cette crise, mais de l'affronter.

Mettre 70 M€ dans un budget, ce n'est pas rien en fonctionnement. Ce n'est pas rien.

Donc, aujourd'hui, ce choix qui a été fait il y a trois ans, dès 2017, de dire « nous n'allons pas provisionner la totalité, nous verrons, nous prenons le risque », effectivement le Président nous l'avait dit, nous risquons de perdre 120 M€. 90 ici, 30 plus tard... Et peut-être aussi le service public en termes de transports. Parce que derrière tout ça, il y a aussi ce risque-là, et nous allons en parler tôt ou tard, c'est que peut-être que le service public, notamment les DSP, en Corse, seront supprimées. C'est une réalité, il faudra se le dire et il faut le dire.

Donc, aujourd'hui, ces 90 M€, effectivement, qui n'ont pas été provisionnés et que nous n'allons pas inscrire, en tout cas nous accompagnerons le Président de l'Exécutif en ce sens, c'est aussi le choix de la sincérité, la sincérité politique. On parle de budget insincère, mais aujourd'hui, nous, la sincérité, nous ne la devons pas à l'État, nous la devons aux Corses. On ne peut pas accepter aujourd'hui qu'on nous impose d'inscrire 90 M€ sur une simple lettre du Préfet et sur une condamnation qui n'est pas la

nôtre. C'est une condamnation qui aurait dû intervenir aux dépens de l'État. L'État a organisé ce service complémentaire, nous l'avons subi.

Jean-Martin l'a dit, « Ange SANTINI a subi ». Paul GIACOBBI l'a dit, il a eu un coup de fil de Jean-Marc AYRAULT, à l'époque Premier ministre, pour lui demander, sous peine de perdre les élections, de ne pas faire de vagues à la SNCM. Et aujourd'hui, nous, nous devrions nous acquitter de cette amende qui est du fait de malversation de l'État. C'est inacceptable !

Aujourd'hui, la sincérité du Président de l'Exécutif, c'est de dire « Les Corses ne doivent pas payer ». S'il doit y avoir un payeur, ce sera l'État, ça ne peut pas être la Collectivité de Corse.

Alors, certes, on nous parle de tutelle. Est-ce qu'il va y avoir une tutelle ? Moi, j'ai envie de vous dire, la tutelle est déjà présente. La différence, c'est qu'on aura une tutelle effectivement officialisée, sauf qu'aujourd'hui ce qu'on nous impose, c'est déjà une tutelle de l'État dans toutes les décisions qui sont prises. On nous met sous tutelle petit à petit, jour après jour, mois après mois, la tutelle s'impose à nous.

Alors, on nous dit, « M. le Président de l'Exécutif, vous avez gagné les élections », mais bien sûr, c'est incontestable. La question que j'ai envie de poser, Jean-Martin : quand est-ce qu'on va accepter ce fait-là ? Certes, nous avons gagné les élections, c'est incontestable. Je ne parle pas de vous, Jean-Martin, loin de là. Mais l'État, quand est-ce qu'il y aura acceptation de ce fait ?

2015, 2017, 2021, mais aujourd'hui, c'est un fait acquis, avec une progression systématique du vote nationaliste. Quand est-ce que l'État va accepter ce fait établi ?

Vous parlez souvent de pragmatisme, il serait tant d'être pragmatique. Oui, oui, la majorité nationaliste aujourd'hui est au pouvoir, elle a gagné les élections.

Alors, je ne dis pas que dans cette Assemblée, les gens le réfutent, loin de là ! Par contre, au niveau de Paris, je n'ai pas l'impression qu'on ait compris le message des Corses. Effectivement, peut-être qu'aux prochaines élections, ça ne sera plus 70 %, mais 80 % à ce rythme-là.

Alors, au niveau des chiffres, moi, j'ai envie de vous dire aussi : on nous parle, vous parlez du passif GIACOBBI, mais il est existant. On nous parle d'emprunt, mais bien sûr que l'emprunt est là. L'emprunt fait vivre toutes les collectivités, le Président l'a dit, région par région aujourd'hui, le recours à l'emprunt est indispensable. Mais lorsqu'on emprunte en moyenne, notamment pour l'investissement, 40 M€ sur les trois dernières années, ça finance 800 M€ d'investissement aussi. Mais ça, il faudrait peut-être le dire aussi. Parce que lorsqu'on lit un document budgétaire, il faut aller aussi au bout du document budgétaire. Il y a des paramètres évidents.

Aujourd'hui, le donneur d'ordre principal, en termes de commande publique sur la Corse, c'est la Collectivité de Corse.

Si nous avons, et j'y reviens, décidé d'inscrire 20 M€ en 2017, 20 M€ en 2018 et ainsi de suite, ça aurait été autant de politiques publiques que nous n'aurions pas pu mener. Lauda GUIDICELLI n'est pas là aujourd'hui, mais le budget annuel de la jeunesse et des sports de notre Collectivité, c'est 22 M€. Imaginez-vous si nous vous avions provisionné 20 M€, ça aurait été autant de politiques publiques à mener en moins.

Je ne parle pas si nous devons aujourd'hui provisionner d'un coup, provisionner ça serait du fonctionnement, inscrire d'un coup ces 70 ou 90 M€, c'est un tiers de notre investissement annuel qui ne sera pas réalisable. Alors bien entendu, on peut faire croire que nous allons supprimer l'aide aux communes ou que nous avons un autre choix, c'est de dire : nous allons différer dans le temps notre programmation en termes d'investissement.

Mais d'un côté comme de l'autre, cet argent qui ne sortira plus des caisses de la Collectivité vers l'économie corse, il manquera forcément dans la boucle. La commande publique, qu'elle soit des communes ou de la Collectivité, vient quand même alimenter le circuit fermé de l'économie corse. Donc, d'un côté comme de l'autre, quel que puisse être le choix qui sera fait de dire l'aide aux communes, mais l'aide aux communes, elle est indispensable, mais elle est tout autant indispensable que les choix d'investissements de la collectivité de Corse. Si aujourd'hui, la Collectivité de Corse n'est plus en mesure d'investir, c'est l'économie corse qui s'écroule.

Alors, aujourd'hui bien entendu, cette discussion que j'entends, de dire est-ce que l'on doit inscrire ou ne pas inscrire ? Je l'ai dit en commission des finances, je le répète aujourd'hui au nom du groupe, il n'est pas possible, il n'est pas envisageable d'inscrire ces 90 M€. Les inscrire, c'est accepter la sentence. Nous ne sommes pas coupables, nous ne pouvons pas accepter cette sentence.

Donc aujourd'hui, la tutelle interviendra ou pas, le Préfet aura 48 h effectivement pour dénoncer ce budget qu'il jugera insincère, que nous, nous jugerons sincère vis-à-vis des Corses, et ensuite d'autres discussions, nous l'espérons, pourront être entamées.

Alors, d'autres discussions avec le Président de l'exécutif, peut-être avec les présidents de groupes, mais je pense qu'aujourd'hui il faut la jouer collectif. On ne peut aujourd'hui dans ce choix d'un côté, dire au Président de l'exécutif que c'est injuste, que nous ne sommes pas coupables, que depuis 2013, l'Etat n'a pas joué le jeu et demander aujourd'hui d'inscrire ces 90 M€ et d'obérer toutes les futures opérations de la Collectivité de Corse. Nous sommes dans l'obligation, Paul-Félix l'a dit, d'aller au combat, aujourd'hui il faut combattre. Il faut combattre un système qui vise à oublier ou

à effacer le statut particulier de la Corse comme si nous étions une région normale, comme toute autre région française.

Donc aujourd'hui ce que nous disons, c'est que ce BS, c'est un BS qui va permettre notamment de poursuivre nos politiques publiques, que ça soit à destination des jeunes, dans le social, sur les routes, 10 M€ pour les départementales, l'aérien, le maritime, la forêt ça été dit. Alors oui, peut-être que nous aurions pu mettre plus, mais nous sommes aujourd'hui dans une situation contrainte due à la crise.

Donc, M. le Président de l'exécutif, en ce qui concerne notre groupe, bien entendu, et mes collègues vont poursuivre, nous vous accompagnerons dans vos choix.

Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci M. le Conseiller. Je passe la parole à Jean BIANCUCCI.

M. Jean BIANCUCCI

Quelques mots. Il y a plusieurs choses qui nous interpellent. La question principale est de savoir néanmoins si nous sommes dans un débat comptable et financier ou dans un débat politique.

Pour avoir siégé dans cette Assemblée depuis 22 ans, c'est la première fois que je connais une situation comme celle d'aujourd'hui. Une situation où la Collectivité de Corse, auparavant c'était le CTC, qui est acculée, le dos au mur, mise en demeure d'honorer une dette qu'elle n'a pas créée, parce que la responsabilité de l'Etat est évidente.

Mais la responsabilité de l'Etat est plurielle. Si on revient un peu en arrière, et pour ceux qui ont un peu de mémoire de cette Assemblée, quand l'Etat nous a transféré les routes, quand l'Etat nous a transféré les aéroports, les ports, il n'y a aucune évaluation, on nous a transféré ces biens en l'état et il a fallu ensuite les programmes d'investissement, qui courent encore, qui sont nécessaires, qui ne sont pas terminés, pour essayer de gommer ce que l'Etat nous avait transféré.

Donc, il faut avoir une vision d'ensemble. Aujourd'hui, chacun le sait, et malgré les nuances que les uns et les autres ont pu introduire, le problème est éminemment politique.

Est-ce qu'il fallait agir autrement pour aller dialoguer ? On peut tout dire aujourd'hui, néanmoins le dialogue a été amorcé, il a été entretenu, de notre part il n'y a rien à dire. En tout cas, moi je remercie le Président de l'exécutif pour sa patience, sa persévérance, la notion qu'il a de cet intérêt collectif, que l'on partage je crois.

Mais du côté du pouvoir, est-ce que du point de vue de la préfectorale, on a connu aussi des phases difficiles, notamment avec Mme la Préfète, Mme CHEVALIER, ça restera gravé dans les mémoires. Et puis jour, il y a un Préfet, M. ROBINE, qui arrive, il a certainement une intelligence de situation, il peut aider ce pays. Au bout de 6 mois, on le dégage ! C'est un acte politique.

Tout ça est ancré dans nos mémoires. On ne peut pas l'oublier. L'attitude de l'Etat dans ce pays a été constante. On ne veut pas que ce pays se développe, on ne veut pas que la langue corse puisse être parlée, on l'a vu, tous les problèmes que l'on a rencontrés avec la rectrice. On ne veut pas, non plus, qu'il y ait des règles de droit qui s'appliquent, c'est la préfecture qui fait le droit. Donc, on est au bout d'un système.

J'ai apprécié à la fois l'intervention de Paul et puis de Paul-Félix. J'ai apprécié pourquoi ? Parce qu'au-delà du préjugé qu'ils peuvent avoir, et c'est normal, représentant une sensibilité particulière de cette Assemblée, il y avait la sincérité qui commande, parce que dans des circonstances comme on les connaît aujourd'hui, il faut savoir ce que l'on dit, ce que l'on pense, être honnête. Ce qui arrive aujourd'hui à la Collectivité nous arrive à tous, quelles que soient les sensibilités que l'on peut avoir.

Oui, on va continuer à discuter, à négocier, à dialoguer, M. le Président. C'est le choix que l'on a fait, c'est la démocratie, c'est la volonté aussi de tous ces électeurs qui nous ont portés ici à l'Assemblée de Corse.

Doit-on aujourd'hui payer une dette que l'on n'a pas créée ? Je pense que la réponse est claire, M. le Président, nous vous soutenons, nous sommes tout à fait d'accord avec le choix que vous avez fait et il y a aujourd'hui, que l'on veuille ou non, une épreuve de force, nous sommes tout à fait à vos côtés.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller. Jean-Félix ACQUAVIVA.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Mme la Présidente. M. le Président du Conseil exécutif, Mmes et MM. du Conseil exécutif, chers collègues,

Evidemment, je ne vais pas vous parler les chiffres, puisque cela a été déjà débattu et évoqué, on est dans une dimension purement, essentiellement politique. Et je voudrais quand même affirmer que le fait que la situation est grave et solennelle, ce n'est pas faire du psychodrame, parce qu'en politique, il faut aussi faire des choix, la politique c'est l'art de rendre possible ce qui est souhaitable, et c'est aussi faire des choix et renoncer à un certain nombre de choses, même lorsque nous n'avons pas de situations idéales en face de nous.

L'ensemble des éléments du diagnostic fait par le Président du Conseil exécutif, repris par d'autres, y compris, à travers un positionnement que je salue moi aussi, par Paul-Félix BENEDETTI, démontre que si nous sommes élus dans cette Assemblée pour défendre l'intérêt général de la Corse et des Corses, nous ne pouvons pas nous soumettre à ce qu'est une inquisition. Dialoguer, le Président l'a fait, nous l'avons fait en tant que parlementaires, parce que je vais quand même revenir là-dessus, les amendements d'appel, demandant à ce que l'Etat contribue dans le PLFR qui est arrivé, à l'image de ce qu'il a fait pour la Brittany Ferries, une aide exceptionnelle de 45 M€, non pas à travers le PGE, pour des raisons de Brexit, aide exceptionnelle dans le PLFR à la compagnie Brittany Ferries.

Nous avons sollicité ce dialogue, nous avons sollicité ces échanges, nous avons demandé des réunions de travail, nous en avons eu des réunions de travail. Nous avons été tout le temps en position de dialogue et de compromis sur le chemin en disant : il n'est pas possible que vous puissiez considérer que la Collectivité est responsable, puisque là je rejoins Paul-Félix, cette collusion est digne d'un « capi mafiosa » de la 'Ndrangheta, qui a tordu le bras à des gens pour être à la fois l'initiateur et le bénéficiaire d'une affaire d'Etat que tout le monde connaît.

Jamais il n'a été l'intention de l'Etat jusqu'à ce jour, de donner suite, jamais. De gagner du temps, oui, de mettre dans la seringue des élus locaux, le terme local est très péjoratif dans les propos du Gouvernement, pour dire : continuité de l'action publique, ça nous a été évoqué, « continuité de l'action publique : oui ! Histoire passée, vous devez payer, vous devez assumer, c'est la continuité de l'action publique ».

Mais pour qui nous prend t-on ? C'est méconnaître l'histoire de la Corse et des gens qui sont dans cette Assemblée de croire que l'on va se laisser mettre dans la seringue, et faire en sorte, si ce n'est pas pour l'aide aux communes, que les SIS n'aient pas de moyens, que l'APA n'ait pas de moyens, que les associations n'aient pas de moyens, mais ça, jamais de la vie ! Tant qu'on aura un souffle de vie, ça n'existera jamais.

Alors on peut, dans ces situations qui ne sont pas commodes, critiquer et puis on peut ergoter, et puis on peut même oublier.

Le Président de l'exécutif et d'autres ont été bien gentils sur l'histoire passée, sur les « avant l'heure, ce n'est pas l'heure, après l'heure ce n'est plus l'heure », quand on doit choisir.

Mais la période 2007-2013, nous avons été très gentils, nous ne sommes pas allés au bout du mécanisme. Si le combat se durcit, nous pourrions aller au bout du mécanisme, parce que là je rejoins Paul-Félix BENEDETTI, il y aurait matière, il y a vraiment matière à défiler la pelote de laine de ce qui s'est passé.

Donc je crois qu'il faut que chacun prenne conscience de ce qui se passe. Le dire aujourd'hui, ce n'est pas sur-dramatiser, c'est prendre date, c'est poser les enjeux. Nous sommes face à la problématique du choix : devons-nous nous coucher, malgré les sollicitations de dialogue, maintes fois réitérées, maintes fois répétées ? Devions-nous céder au fait que oui, nous allons discuter, oui nous allons nous voir, et puis on ne se voit pas, oui, nous allons peut-être..., jusqu'à proposer un étalement, puis pas formaliser non plus. C'est ça qui est devant nous, c'est cette irresponsabilité-là.

Mais finalement, ce n'est pas une responsabilité. Je rejoins ce qui a été dit, il y a une volonté dans l'appareil d'Etat de contraindre cette Collectivité, il y a une tendance dans l'appareil d'Etat qui veut contraindre cette Collectivité, il y en a d'autres, non, mais ils n'ont pasignon sur rue à l'heure où l'on parle.

Et je regrette, mais lorsque l'on a fait la résolution la dernière fois, nous avons parlé entre nous, nous étions confrontés à une situation dramatique et nous étions en train de construire une convergence, se reconnaître dans l'idée qu'il fallait cheminer vers l'appel au dialogue. Mais à l'heure, et le Président l'avait dit, il n'y avait pas de signes tangibles de dialogue politique, il n'y en a jamais eu.

Je rappelle qu'en septembre 2020, le Président de la République est venu en Préfecture d'Ajaccio. Le Premier ministre devait venir en octobre 2020, ça devait être un nouveau cycle, y compris pour les prisonniers. Le Premier ministre n'est pas venu. Décembre 2020, déport du garde des sceaux au Premier ministre, refus lié au DPS. Pas d'annonce du Premier ministre sur la situation économique, sur le statut fiscal, sur le PTIC, rien.

Rentrée 2021, rebelote, réunion de travail, on avance, le Premier ministre doit venir, il devait venir le 15 novembre. Nous savons tous très bien ici qu'il ne vient pas. Mais pourquoi ? Parce que ça joue la montre, parce que ça n'a pas réfléchi sérieusement et parce qu'il n'y a pas envie de réfléchir sérieusement à des solutions posées, y compris de compromis, y compris de cheminement technico politique, pour cheminer parce qu'on n'a jamais été dans le tout ou rien, jamais ! Par contre, en face, nous avons tout ou rien, en face, c'est dos au mur.

Je crois qu'à un moment donné, dans ces situations-là, il faut être clair, ce ne sont pas des situations simples, mais il faut prendre ses responsabilités, c'est cela aussi l'éthique de responsabilité.

Donc moi je salue évidemment le point de vue et le discours du Président du Conseil exécutif, mais aussi d'autres groupes qui, malgré les critiques qu'ils auraient pu émettre sur le BS, ont saisi l'importance du moment. Je crois que demain sera un autre jour. Est-ce que ça veut dire que c'est la fin de la Collectivité ? Est-ce que ça veut dire que l'on ne pourra plus rien faire ? Les enjeux se posent pour nous comme ils se posent pour l'Etat.

Je rappelle quand même qu'il y a une deuxième lecture du projet de finance rectificative, en décembre, qu'il est tout à fait loisible à l'Etat de faire un amendement, encore une fois, comme il l'a fait pour la Brittany ferries, ou le fameux amendement « Marseille », les 250 M€ pour les écoles, ou les 34 milliards d'euros de la France en 2030, le fameux amendement qui a fait beaucoup parler, le plus cher de la cinquième république.

Donc, de quoi parle-t-on ? On parle de volonté politique et de reconnaissance de ce qui a été. On ne peut se taire et au-delà de cela, je crois qu'on doit aller au-delà de cet hémicycle et faire en sorte que tous ceux qui sont concernés par cette problématique, parce que le transport maritime, ce n'est pas que les 86 M€, c'est l'héritage de 2013/2024, on l'a dit, c'est la suite dans un laps de temps très court. Je crois que l'ensemble du monde économique, syndical, social, institutionnel de l'île est concerné, et notre devoir sera d'aller à leur rencontre et de créer les conditions du dialogue et du rassemblement pour n'avoir comme un seul épicycle l'intérêt général de la Corse et des Corses.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller. Donc, merci pour ces échanges qui font échos, tant sur le plan technique que politique, à l'intervention du Président et aux propos que j'ai tenus en début de session.

Donc, je vais vous repasser la parole, M. le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci pour la qualité et la densité des interventions.

Rapidement, en forme de synthèse, d'abord remercier Paul QUASTANA, Paul-Félix BENEDETTI, indépendamment des critiques qu'ils ont formulées, sur la méthode pour Paul-Félix BENEDETTI, éventuellement la répartition, je crois que vos prises de positions ont situé les enjeux. En ce qui concerne Paul QUASTANA, oui très sincèrement, je pense qu'aujourd'hui il y a une logique qui est sans doute, pour l'instant, une logique dominante à Paris, en tout cas c'est ce qu'on tant malheureusement tous les jours à nous démontrer, une logique dominante selon laquelle on voudrait que nous fussions effectivement une sorte de super conseil général, ayant vocation à gérer a minima le quotidien, dans le cadre de compétences dont le périmètre se restreindrait de plus en plus.

Je pense que cette tentation est forte et qu'elle est aujourd'hui l'opinion dominante à Paris. J'espère que dans les jours et les semaines à venir, celles et ceux qui, à Paris, pensent qu'il faut une solution politique en Corse, le diront et le diront publiquement.

De la même façon, la méthode, je suis ouvert à la discussion, mais me tournant notamment vers les nationalistes, pas seulement vers les nationalistes, mais notamment vers les nationalistes, vous savez aussi qu'un certain nombre de contacts doivent être pris. Je considère pour ma part, mais nous pouvons en discuter, que je suis resté strictement dans le cadre des prérogatives qui sont les miennes, lorsque j'ai eu un contact exploratoire avec le Président de la République et lorsque j'ai eu un contact exploratoire avec le Premier ministre Jean CASTEX, dont il a été convenu qu'il devait rester discret, non pas secret, mais discret, et pour une raison essentielle. Je vous rappelle notamment qu'y compris dans des dossiers qui nous tiennent à cœur, je pense par exemple à la question des prisonniers politiques, le fait que certaines rencontres aient été médiatisées, alors même qu'elles avaient été voulues par le ministère de la justice, nous a été ensuite opposé comme un facteur de blocage pour avancer.

Donc, je considère que j'ai été strictement dans mes prérogatives et ce d'autant mieux que ce que j'ai dit ne visait pas à avancer sur le fond, mais à créer les conditions de l'ouverture d'un dialogue dont j'ai toujours dit qu'il devait impliquer, pour avoir des chances de réussir, non seulement l'ensemble des nationalismes mais l'ensemble des Corses.

C'est la raison pour laquelle je disais que je m'adresse aux nationalistes, mais pas seulement, je m'adresse aussi à l'opposition, et Jean-Martin, je vous répondrai sur ce point aussi. Nous ne sommes pas ici pour remporter la bataille de l'opinion, ou en tout cas pas seulement, nous sommes ici pour mener les batailles qui doivent être menées pour la Corse et pour l'intérêt général. Ça toujours été mon objectif, ça tellement été mon objectif que l'on m'a même reproché quelquefois de vouloir être trop consensuel.

Moi, je continue à penser que notre devoir d'élus et de Corses c'est, chaque fois que c'est possible, sans rien taire de nos différences et de nos désaccords, de chercher des points d'accord et de convergence pour essayer de faire avancer ce pays, dans ce dossier comme dans tous les autres qui nous attendent et qui sont liés.

Ceci pour la méthode en remerciant le groupe « Corse in fronte ».

Un mot rapide sur la critique de fond développée par le groupe de droite, sur le budget à titre principal, et reprise en CRE au moins sur certains éléments par le groupe nationaliste « Avanzemu », même si je considère effectivement, et ça sera la dernière partie de mon intervention, qu'aujourd'hui la discussion n'est pas là.

Simplement vous dire un mot. Vous avez dit deux choses, vous avez dit : « nous sommes très inquiets pour le budget » et vous avez dit : « que faites-vous ? ». Je vais vous répondre très directement. Nous aussi nous sommes inquiets pour la structure budgétaire, et c'est une discussion que nous devons avoir et nous avons acté le principe d'une discussion de fond. Nous sommes inquiets pour la structure budgétaire tout

simplement parce que nous pointons le décalage qu'il y a entre nos besoins, les politiques publiques que nous devons mettre en œuvre partout, dans tous les domaines, le besoin de cette île, de ce pays et la réalité des ressources mobilisables au moment où nous parlons. Il y a un décalage considérable qui n'est certainement pas comblé par l'addition de l'état des programmes qui nous sont aujourd'hui proposés. Il y a également un effet structurel avec des dépenses de fonctionnement, véritable danger, des dépenses de fonctionnement qui vont en augmentant de façon mécanique, et je réponds à votre deuxième question, dans la part d'inquiétude, c'est pour ça qu'il faut qu'on ait une discussion, je suis ouvert à ce que vous me disiez ce que vous reprochez au Conseil exécutif ou à la majorité territoriale, et je suis ouvert à vos suggestions.

Les dépenses de fonctionnement qui augmentent, je voudrais rappeler que les dépenses de fonctionnement, ce ne sont pas seulement les charges générales ou la masse salariale, les dépenses de fonctionnement c'est, par exemple, les sommes que nous versons aux SIS 2A et 2B, y compris d'ailleurs pour payer des primes dont le principe est arrêté par le Gouvernement.

Les dépenses de fonctionnement, ce sont les primes que nous versons aux travailleurs dont Cathy COGNETTI disait ce matin qu'il faut les revaloriser. L'augmentation de la masse salariale, c'est aussi la réponse à des demandes syndicales qui considèrent que nous sommes trop fermés en la matière, et nous aurons des discussions y compris sur les quotas d'avancement même si c'est marginal, ce sont aussi les services qui sont en souffrance et les besoins en renforcement de notre ingénierie.

Donc, je suis prêt à discuter de tout cela.

Un mot, parce que souvent l'argument du milliard de dette revient. Je n'ai rien à taire de nos difficultés, le problème de l'endettement, il y a deux choses, il y a la réalité de l'endettement et il y a : sommes-nous, au jour d'aujourd'hui, en capacité de faire face à cet endettement ?

Sur la réalité de l'endettement, un mot pour vous dire en souriant, en va faire une politique qui va viser à externaliser le moins possible et à rationaliser le recours aux prestataires extérieurs. Mais vous vous rappelez quand même que fin 2016, ça faisait partie de l'accord politique globale que de désigner un cabinet extérieur pour expertiser la réalité et le périmètre de ce que nous appelions les impayés. Donc, vous ne pouvez pas aujourd'hui me reprocher, etc. Je referme la parenthèse, c'est anecdotique par rapport à ce qui nous préoccupe.

Ce que je voudrais vous dire, c'est que la dette, en mot comme ça on va le purger, je voudrais que tout le monde l'ai en tête : de 2017 à 2020, c'est-à-dire depuis la naissance de la Collectivité de Corse, la dette elle a augmenté de 79 M€, elle est passée à 888 M€. La hausse de cette dette, elle est due pour la totalité à la neutralisation des produits structurés, des emprunts toxiques du Conseil départemental 2B, 69 M€ sur

79 M€. On a payé des emprunts toxiques et vous connaissez l'histoire avec le Président ORLANDI qui avait l'engagement du Gouvernement, engagement qui n'a pas été respecté.

Si on retourne un peu en arrière, période 2015-2018 : augmentation de la dette, 178 M€ : 105 M€ ce sont les arriérés des dépenses du fameux contentieux, objectivé par la chambre régionale des comptes et 69 M€ la neutralisation du risque des produits structurés, les emprunts toxiques de l'emprunt à l'époque de Président SANTINI.

Donc, l'augmentation forte de la dette entre 2015 et 2018, première période, et 2018 - 2020, c'est la neutralisation d'emprunts toxiques des mandatures précédentes. Il faut que les Corses le sachent. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, lorsque l'on inscrit un emprunt, ce n'est pas qu'on ne va pas le réaliser, vous le savez, mais peut-être que celles et ceux qui nous écoutent, le budget c'est une projection, la réalité c'est le compte administratif. Lorsque nous avons élevé un niveau d'emprunt à 130 M€, pour présenter un budget en équilibre, nous avons ensuite réalisé, l'année dernière on a inscrit 130 M€ ou un peu moins, on a réalisé 75 M€ d'emprunt. Cette année, on a fait rentrer des recettes qui n'étaient pas prévues, nous aurions pu choisir d'affecter une part de ces recettes à la diminution faciale de l'emprunt. Nous n'avons pas fait ce choix, nous avons choisi d'affecter ces recettes à des politiques publiques parce que nous voulons continuer à soutenir la machine. Et, le détail des politiques publiques je vous l'ai donné tout à l'heure : 1,9 M€ pour le financement des conventions avec les SIS 2A et SIS 2B, de l'argent qui est attendu par les services, 4,8 M€ pour la formation professionnelle, 2,5 M€ l'APA, 2,5 M€ le PCH, etc.

On peut contester les choix à la marge, mais ce n'est pas ce qui est important aujourd'hui. Aujourd'hui, et je termine de ce côté-là, moi je pense que la question qui se pose aux groupes, venons aux 90 M€. Permettez-moi de pointer un paradoxe dans votre intervention, vous nous dites : il faut continuer à investir, il faut aller plus loin dans l'investissement, premièrement. Et deuxièmement, vous nous dites : vous avez raison, moralement et politiquement, faire peser la totalité de cette dette sur la Collectivité de Corse, c'est injuste, et on ne peut pas le faire.

Il faut aller au bout du raisonnement, qu'est-ce que vous nous demandez de faire ? Vous nous demandez de l'inscrire et donc, de diminuer de 90 M€ les politiques publiques que nous allons financer ou vous nous demandez de dire : c'est injuste de le faire peser, et vous nous accompagnez sur ce chemin. Parce que, si nous l'avions fait avant, comme l'a dit Louis POZZO DI BORGIO, si vous faites 4 fois 20, sur quatre ans, à la fin ça fait toujours 80 et ces 80, ils nous auraient manqués, et si on avait provisionné, on n'aurait pas pu continuer à investir et ce d'autant mieux que, nous l'avons dit tout de suite, vous m'avez fait ce crédit : il y a trois ans, je suis venu, les

procès n'étaient pas terminés, c'est vrai que je vous ai dit ça. Je vous ai dit : on risque de se retrouver avec une condamnation à 90 M€ et à 30 M€, ça va faire 120. J'ai dit, il faut anticiper cela, et je vous ai dit, je vais en discuter avec le Gouvernement. Depuis 3 ans nous n'avons eu de cesse d'en discuter. Et aujourd'hui, nous sommes exactement dans la situation à laquelle nous craignons d'arriver, pas de notre faite, parce qu'on ne nous a jamais répondu.

Alors je termine et je me tourne aussi vers le groupe nationaliste « Avanzemu », qu'on ne soit pas d'accord sur la méthode ou qu'on ne soit pas d'accord à la marge sur le budget, aujourd'hui le choix, et ça été dit par beaucoup d'intervenants, il est fondamentalement politique. Qu'est-ce que vous décidez de faire ? Vous décidez au moment de votre vote, de renforcer la démarche qui vise à dire : il est injuste de payer cette somme, et vous nous avez dit que vous considérez qu'il est profondément injuste de la payer, ou vous vous contentez de dire : il y a des problèmes par ailleurs, c'est votre problème ? Mais si vous vous contentez de dire : on s'abstient, et c'est votre problème pour des raisons de méthode ou pour des raisons d'opportunité ou parce que vous considérez qu'on aurait pu mieux faire autrement, si vous vous contentez de faire ça, vous ne pouvez pas me reprocher de ne pas chercher à créer les conditions du rassemblement le plus large. Le choix maintenant vous devez le faire, vous, en responsabilité.

Pour répondre à Jean-Christophe ANGELINI, ce n'est pas l'aventure que je propose. Moi, je vous dis ce que je propose très clairement. Si j'avais inscrit, nous aurions renoncé à 90 M€ et on aurait payé derrière, parce qu'il n'y aurait pas eu de négociations.

Aujourd'hui, on n'inscrit pas, et je dis très clairement aux Corses, qu'en n'inscrivant pas, il y a un risque de blocage du budget, mais que ce risque il peut être levé à la discrétion et à la volonté du Gouvernement. Il aurait pu le faire avant, nous avons décalé d'un mois le budget pour trouver les termes d'un accord. Aucune réponse ne nous a été donnée. Aujourd'hui, le calendrier s'accélère. Nous devons exécuter, nous devons continuer à exécuter parce que si demain, le Préfet est clair, il a dit : moi, je vais inscrire, qu'il inscrive et qu'il réalise 90, 70, 50, ce sont des politiques qui vont manquer.

Je ne menace pas de supprimer l'aide aux communes, je vous dis que quand il va falloir affecter 90 M€, on va sortir 10 M€ aux communes, on va sortir 4 M€ aux SIS, on va sortir 5 M€ à la formation, etc. Est-ce que c'est ce que vous voulez, alors que vous considérez que c'est injuste ? C'est celui-là le vote.

Alors moi, la proposition que je fais : aujourd'hui on n'inscrit pas, parce que c'est juste de ne pas inscrire, et on dit à l'Etat : discutons et discutons rapidement. On va discuter de trois choses pour parler du transport maritime, et j'espère qu'on parlera rapidement de beaucoup d'autres choses, et avant la fin de l'année. Avant la fin de

l'exercice budgétaire il faut que le budget de la Collectivité de Corse soit exécutoire. Pour qu'il soit exécutoire, vous aviez la possibilité de suspendre le paiement, vous m'avez dit hier que juridiquement on considère que ce n'est pas possible. Pour que le dossier soit exécutoire, il faut qu'on trouve l'argent pour payer.

Moi, je fais une proposition aujourd'hui, je l'ai faite informellement mais très clairement, je ne dis pas que l'Etat va tout payer, moi je le fais le pas, je pourrais le dire, je pourrais dire : c'est votre faute, parce que politiquement c'est leur faute. Mais on ne va pas dire ça, on va dire : il y a 90 M€, nous, on a provisionné 20 M€, on va payer 20 M€. 20 M€ pour la Collectivité de Corse c'est beaucoup plus que 70 M€ pour l'Etat français. 20 M€ pour la Collectivité de Corse, c'est beaucoup plus que 70 M€ pour un Etat qui a créé des milliards d'euros depuis le début de la crise de la pandémie.

Donc nous, on paye 20, vous, vous payez 70 et on prend un accord tout de suite et le budget devient exécutoire. On paye en partie la Corsica Ferries, pas en totalité et on négocie avec elle d'arrêter les intérêts, et c'est pour ça qu'il faut le régler vite, tous les jours ça nous coûte 15 000 €. Ça fait 6 mois, un an qu'on le dit qu'il va y avoir des intérêts. On discute avec la Corsica Ferries, on lui dit : vous acceptez un paiement partiel, vous renoncez à vos intérêts et vous discutez pour vous positionner comme un opérateur qui n'est plus l'ennemi de la Collectivité de Corse et de la Corse.

Moi je l'ai dit à l'Etat, moi je n'ai rien contre la Corsica Ferries par principe. Je ne suis pas là pour défendre les intérêts de la Corsica Ferries, de Corsica Línea, de la Méridionale, de la Moby, de Pierre, Paul ou de Martin. Nous, nous sommes ici pour défendre les intérêts de la Corse et des Corses et l'intérêt général. On a la discussion avec la Corsica Ferries, donc on dit on règle. Nous 20 M€, vous, 70 M€ parce que c'est juste, parce que c'est le fruit d'une situation politique que vous avez créée à titre principal, et nous parce qu'on est des gens responsables, on contribue aussi, même s'il nous en coûte. Premièrement.

Mais ce n'est pas fini. Deuxièmement, on discute aussi, et avant la fin de l'année, de ce calendrier qui court dans le transport maritime, on discute des 25 ou x M€ qui nous attendent pour la DSP. Parce que sinon, si on ne discute pas de ça, dans un mois on et sur le même schéma, je reviens vous dire : c'est une injustice, 30 M€, 35 M€, comment on fait ? Donc, on discute aussi sur les 35 M€, et on ne va pas les prendre nous, en tout cas, certainement pas tous seuls.

Et puis troisièmement, il nous faut la réponse avant la fin de l'année, le 1^{er} janvier on doit engager la procédure sur la DSP maritime, et ça été dit, et je le répète, il n'y a pas que le maritime, il y a l'aérien. Jean-Martin, je me tourne vers l'opposition de droite, vous êtes attachés à Air Corsica autant que nous, vous êtes attachés aux familles qui travaillent à Air-Corsica. Ça été rappelé par Paul-Félix BENEDETTI, et c'est de notoriété publique, il y a une surcompensation pour Air-France, pour les emplois en Corse, etc., des salariés qui tapent à la porte, on va avoir, et c'est déjà le cas, les salariés

d’Air-France en Corse. Il va y avoir un risque d’offensive et de remise en cause du service public et de la desserte entre Paris et la Corse.

Nous sommes en train de nous battre pour le service public maritime et aérien de la Corse à partir de 2023, et cette discussion-là, pour remporter l’adhésion de la commission européenne, nous avons besoin que l’Etat joue le jeu. Et, je vous propose que nous allions ensemble, techniquement et politiquement, dire à l’Etat : mettez-vous à nos côtés pour que d’ici la fin de l’année, la commission européenne nous dise : pas procédure formelle parce que nous avons validé la DSP 2018-2020, et vous aurez un service public maritime parce que c’est l’intérêt de la Corse.

Voilà le chemin que je vous propose. Si vous vous abstenez, vous vous mettez en dehors de cette proposition, si vous votez pour le budget supplémentaire, vous vous mettez dans cette proposition à égalité de droits et de devoirs avec celles et ceux qui voteront le budget supplémentaire et qui auront vocation à la porter et à la défendre ensemble.

Et je termine sur un mot, en termes de méthode, ce n’est pas seulement le problème de l’Assemblée de Corse, ça été dit par Jean-Félix ACQUAVIVA. Ce qui est en train de se passer, ça va impacter les emplois, ça va impacter l’agriculture, ça va impacter notre activité, ça va impacter nos plateformes portuaires, ça va remettre en cause notre système de fonctionnement. Il faut mettre tout le monde autour de la table et le Conseil exécutif prendra cette initiative, de mettre l’ensemble des acteurs, non seulement en Corse mais même ailleurs, même ailleurs. On a parlé ce matin de la DSP à venir avec la Sardaigne, on a parlé du port de Marseille, etc. Nous, on n’est pas les adversaires ni les ennemis du port de Marseille. Nous, on est prêts à travailler en partenariat avec tout le monde dès lors que l’intérêt de la Corse est pris en compte.

Donc, le Conseil exécutif prendra l’initiative de cette réunion. Le Conseil exécutif vous propose de voter le budget supplémentaire avec simplement un amendement car il y a eu un problème de transfert de programme, sur l’aide aux communes, l’eau et l’assainissement. En votant ce budget supplémentaire, vous validerez la démarche que je viens de vous exposer. Après chacun se détermine en son âme et conscience.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, nous allons dans un premier voter l’amendement, il n’a pas encore été distribué.

M. le Président Gilles SIMEONI

On peut faire une suspension de deux minutes ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On peut faire une suspension, volontiers.

La séance suspendue à 17 h 45 est reprise à 18 h 25.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Veillez prendre place et prenez connaissance de l'amendement qui est proposé par l'exécutif, si ce n'est déjà fait. Merci.

Les services me confirment qu'il a été envoyé par mail, par souci d'économie de papier et d'empreinte environnementale. M. le Président va le présenter.

M. le Président Gilles SIMEONI

Deux mots de présentation. C'est pour corriger une erreur matérielle de répartition entre les différentes AP. Le montant total des AP demeure stable, mais il y a simplement une répartition différente par rapport à l'état de maturité des dossiers. Donc, on diminue d'un côté sur le fonds de territorialisation pour augmenter, de façon équivalente, sur les questions d'eau, assainissement, toujours pour les communes, et équipements collectifs communaux, aide aux communes.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce qu'il y a des interventions sur cet amendement ? Non, pas d'intervention.

Donc, je soumetts l'amendement aux voix.

L'amendement est ADOPTE à l'unanimité des votants.

POUR : « Fà populu in seme », « Core in fronte » : 38

NPPV : « Un soffiu novu », « Avanzemu » : 24

Absente : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

Maintenant, je vais soumettre le budget supplémentaire 2021 au vote.

Le rapport n° 398 ainsi amendé, mis aux voix, est ADOPTÉ à la majorité⁵.

POUR : « Fà populu in seme », « Core in fronte » : 38

CONTRE : « Un soffiu novu » : 16

⁵ Délibération N°21/192 AC

NPPV : « Avanzemu », M. Pierre GHIONGA : 8
Absente : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

Merci. Donc, nous allons passer à l'examen des autres documents budgétaires.

* **Rapport n° 359** : Bughjettu supplementariu di u laboratoriu d'analisi di u Cismonte 2021.

* **Rapport n° 359** : Budget supplémentaire du laboratoire d'analyses du Cismonte 2021.

M. le Président Gilles SIMEONI

Le budget supplémentaire annexe du laboratoire d'analyses du Cismonte 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 25 000 euros, portant le montant total du budget annexe 2021 à 2 403 455 euros, soit moins 15,19 % par rapport à 2020. Pour rappel : budget global 2020, 2 833 841,36 €.

Concernant ce budget supplémentaire, il ne procède à aucune réévaluation de recettes de fonctionnement et ne modifie pas la subvention d'équilibre du laboratoire.

Concernant les recettes d'investissement, ces dernières sont réévaluées de 25 000 euros, l'augmentation provient du solde d'exécution de la section d'investissement reportée.

Les excédents de fonctionnement réalisés sont portés à 7 996,15 euros, résultats de l'exercice 2020. Pas de réévaluation, je l'ai dit, des dépenses de fonctionnement.

Concernant les dépenses d'investissement, l'inscription de 25 000 euros correspond aux restes à réaliser de l'exercice 2020, restes à réaliser qui sont reportés au budget supplémentaire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président. Il y a un rapport de la commission des finances qui me semble être commun aux deux labos.

M. Joseph SAVELLI

Oui, c'est ça.

Intervenant sur les deux rapports relatifs aux budgets supplémentaires des laboratoires d'analyses, M. Xavier LACOMBE a fait observer l'augmentation

significative de la subvention d'équilibre et regretté une situation qui ne s'améliorait pas.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le rapporteur. Est-ce qu'il y a des interventions des groupes sur ce budget ? Aucune intervention.

Donc, je sou mets ce budget supplémentaire du laboratoire d'analyses du Cismonte 2021 au vote.

Le rapport n° 359, mis aux voix, est ADOPTÉ à la majorité⁶

POUR : « Fà populu in seme » : 32

NPPV : « Avanzemu », « Core in fronte » : 13

Abstentions : « Un soffiu novu » : 17

Absente : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

Rapport suivant.

*** Rapport n° 360 : Bughjettu supplimentariu di u laboratoriu d'analisi di u Pumonti 2021.**

*** Rapport n° 360 : Budget supplémentaire du laboratoire d'analyses du Pumonti 2021.**

M. le Président Gilles SIMEONI

Le Pumonte, même logique budgétaire. Le budget supplémentaire s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 10 372,48 euros.

Le budget annexe 2021 est quasiment identique au budget annexe 2020, avec quand même un élément marquant, notamment par rapport au budget supplémentaire Cismonte, c'est la diminution des recettes relatives à l'activité du laboratoire qui diminuent de 400 000 euros, soit près de moins 30 % par rapport aux prévisions initiales.

Parmi les explications : difficultés de personnels suite à la crise COVID, structures également des analyses qui sont un peu différentes par rapport au Cismonte,

⁶ Délibération N°21/193 AC

nombres d'analyses du laboratoire Pumonte qui sont réalisées dans des établissements saisonniers, hôtels, campings, etc. Ça avait été diminué par la crise COVID notamment.

En contrepartie donc, vue cette diminution des recettes, augmentation de la subvention d'équilibre qui a augmenté de 405 000 euros, soit à-peu-près l'équivalent de la diminution de recettes par rapport aux projections.

Pas d'éléments notables concernant l'investissement.

Voilà ce qu'il convenait de dire sur ce rapport, étant précisé, ça fait suite à de nombreuses remarques que nous avons formulées les uns et les autres de façon récurrente, que la réflexion concernant l'harmonisation, le rapprochement et à terme, une possible fusion des laboratoires va être engagée. Un rapport sera présenté à l'Assemblée de Corse sur la méthode qui doit bien sûr impliquée notamment les personnels et les organisations syndicales, sera probablement présenté et débattu à la session de décembre. Je rappelle que l'on a trois laboratoires, Pumonte et Cismonte, qui étaient anciennement des laboratoires départementaux, et un laboratoire aussi au niveau de l'office d'équipement hydraulique de la Corse.

Donc un travail a été engagé, une réflexion, une méthode partenariale impliquant l'ensemble des acteurs concernés, sera proposée à l'Assemblée de Corse, avec un cheminement qui devrait nous permettre d'optimiser, de rationaliser le fonctionnement de ces deux, puis trois structures

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président. Donc, il y a un avis favorable de la commission des finances. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, « Un soffiu novu », Marie-Thérèse MARIOTTI.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, Mme la Présidente.

M. le Président de l'exécutif, vous avez anticipé mes questions et mes remarques parce qu'il est vrai que hors le laboratoire de l'office hydraulique, la Collectivité de Corse, tous les ans, peu ou prou, abonde en subvention d'équilibre les budgets des deux labos, à-peu-près de 4 M€ en globalité, avec les agents de l'office qui ont quand même une particularité par rapport aux deux autres labos, on est à-peu-près à une centaine de personnes. Et c'est vrai que quand on regarde entre autre le labo 2A, on se rend compte qu'avec le BS, on arrive à une subvention d'équilibre de 3.2 M€ sur des recettes totales de 4,2 M€, on est à plus 76 % de subvention d'équilibre.

Donc effectivement, une réflexion de fond sur l'optimisation des moyens s'impose. Donc, nous en prenons acte, et nous attendons effectivement que vous retourniez devant notre Assemblée pour en rediscuter. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Y-a-t-il d'autres interventions ? Non, est-ce que l'exécutif veut répondre ?

M. le Président Gilles SIMEONI

On partage, le constat il est ce qu'il est, ça fait partie aussi d'efforts plus globaux, c'est la phase deux, je dirai, de la fusion qui doit nous conduire, toujours bien sûr en impliquant l'ensemble des personnels, les organisations syndicales, à réfléchir à l'optimisation. Et, on revient sur le débat sur les dépenses de fonctionnement, en même temps il y a un besoin réel, il y a un effet mécanique d'augmentation, il faut impérativement qu'on contienne les baisses de fonctionnement, sans doute en allant au-delà de ce qui a été fait aujourd'hui. Ça c'est un vrai travail de fond.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je sou mets au vote, ce rapport.

Le rapport n° 360, mis aux voix, est ADOPTÉ à la majorité⁷

POUR : « Fà populu in seme » : 32

NPPV : « Avanzemu », « Core in fronte » : 13

Abstentions : « Un soffiu novu » : 17

Absente : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

Rapport suivant :

* **Raportu n° 378** : Rigulamentu bughjittariu è finanziariu di a Cullittività di Corsica.

* **Rapport n° 378** : Règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse.

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc, rapport récurrent, organisé en son principe par l'article L 44.25-10, du CGCT qui prévoit qu'avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, la Collectivité de Corse établit son règlement budgétaire et financier,

⁷ Délibération N°21/194 AC

un règlement qui a pour objet de préciser le cadre législatif et réglementaire de la gestion annuelle et pluriannuelle des 57 dépenses.

Aux termes des dispositions, la nomenclature M 57, ce règlement pose les modalités de gestion interne des AP et des AE avec notamment les règles de caducité, annulation, clôture, et il formalise à travers un document unique les règles de gestion budgétaire et financières applicables à la Collectivité de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Il s'agit de la reprise du règlement précédent.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il y a un avis favorable de la commission des finances. Est-ce qu'il y a des questions au sein de l'hémicycle ? Pas de question. Je soumetts à votre approbation ce règlement.

Le rapport n° 378, mis aux voix, est ADOPTÉ à la majorité⁸

POUR : « Fà populu in seme », « Core in fronte » : 38

NPPV : « Avanzemu », « Un soffiu novu » : 24

Absente : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

Il reste un dernier rapport d'ordre budgétaire à présenter.

Raportu n° 397 : Bughettu supplementariu 2021 - Custituzione di pruvisione.

* **Rapport n° 397** : Budget Supplémentaire 2021 - Constitution de provisions.

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est un rapport sur la constitution de provisions. Il faut donc inscrire les provisions au BS, et présenter, par rapport distinct, les prévisions que l'on se propose d'inscrire. Je ne sais pas si j'ai pensé à vous le dire, mais on n'a pas inscrit la provision... Non, je plaisante !

Donc voilà, il y a un certain nombre de contentieux qui courent pour lesquels nous avons provisionné.

⁸ Délibération N°21/195 AC

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il y a un rapport de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Mme Serena BATTESTINI s'est interrogée de savoir si ce rapport pouvait également concerner le provisionnement des 88 M€ d'euros dus à la Corsica Ferries.

Mme Marie-Jeanne ANDREANI, Cheffe du service juriconsulte, a répondu par la négative, la condamnation ayant déjà été rendue. Elle a précisé que le provisionnement intervenait dès connaissance du risque encouru par la collectivité et non a posteriori.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le rapporteur. Y a-t-il des questions ? Donc, pas de question. Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport n° 397, mis aux voix, est ADOPTÉ à la majorité⁹

POUR : « Fà populu in seme » : 32

NPPV : « Core in fronte », « Avanzemu » : 13

CONTRE : « Un soffiu novu » : 17

Absente : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Nous avons terminé l'examen de tous les documents budgétaires. Je vais demander au Vice-président Hyacinthe VANNI de bien vouloir me remplacer quelques instants.

La séance est présidée par M. Hyacinthe VANNI.

M. Hyacinthe VANNI

Nous passons au développement économique.

⁹ Délibération N°21/196 AC

SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

* **Raportu n° 400** : Pulitiche è strumenti d'ingineria finanziaria di a Cullettività di Corsica : situazione è strumenti novi in a pruspettiva di rilanciu ecunomicu è suciale.

* **Rapport n° 400** : Politique et outils d'ingénierie financière de la Collectivité de Corse : situation et outils nouveaux dans la perspective de la relance économique et sociale.

M. Alexandre VINCIGUERRA

Merci, M. le Président.

Mmes et MM. les Conseillers, Mmes et MM., l'objectif de ce rapport consiste à présenter la politique d'utilisation des outils territoriaux d'ingénierie financière. Ça peut vous paraître être un rapport technique, mais je voudrais attirer votre attention néanmoins sur l'importance de ces outils en quelques chiffres.

Nous parlons d'un rapport qui concerne une vingtaine de fonds gérés aujourd'hui par la Collectivité de Corse, ça porte sur 232 M€, sur ces fonds qui sont actifs depuis une vingtaine d'années, ça a généré un milliard d'investissement. Ces fonds, sur 232 M€, c'est 62 M€ portés par la Collectivité de Corse, 34 M€ portés par les fonds de l'Union européenne, donc à travers la Collectivité de Corse, et c'est 136 que l'on va chercher ailleurs.

Donc vous voyez, pour 62 M€ que la Collectivité de Corse a injecté dans ces outils financiers, il y a eu un effet d'entraînement provoquant plus d'un milliard d'investissements au cours des 20 dernières années.

Donc, ces mécaniques d'outils financiers sont de plus en plus présentes, elles sont d'ailleurs de plus en plus recommandées dans les politiques européennes.

Après une large consultation que nous avons opérée avec les banques mais aussi avec divers acteurs gérant ces outils financiers, il nous semble très utile d'une part de vous informer de la situation de ces fonds et d'autre part, vu le contexte de relance, de vous proposer de nouveaux fonds. C'est ce que nous allons faire au cours de cet exposé.

J'insiste sur un point, c'est l'opportunité qui nous a été ouverte par la conquête de 33 M€ supplémentaires auprès de l'Union européenne par le précédent Conseil exécutif et plus particulièrement par sa conseillère exécutive en charge des

programmes européens qui a permis à la Corse de bénéficier de fonds FEDER supplémentaires, il s'appelle REACT'EU et c'est 33 M€, il est important qu'on les mobilise dans les deux années qui viennent.

Grâce à ces 33 millions d'euros auxquels se rajoutent 8 M€ de FEDER sur les actuels programmes, nous allons proposer la création de nouveaux fonds pour un montant global de 69 M€.

Avant de vous détailler à quoi nous allons utiliser ces fonds, je voudrais aussi faire un focus sur la logique des instruments financiers. Créer un instrument financier, c'est permettre à un opérateur, sélectionné après appel d'offres, de mettre en oeuvre des outils tels que la garantie, le prêt, la prise de participation, tous les outils qui vont favoriser des politiques publiques décidées par notre Assemblée.

Je prendrai un exemple : le fonds PAESE. Les petites communes de Corse avaient un souci manifeste de mobilisation de leur part d'autofinancement. En créant le fond PAESE, vous leur avez permis, grâce à des prêts à taux zéro gérés par un opérateur sélectionné après appel d'offres, de pouvoir réaliser les investissements qui leur étaient nécessaires. C'est un fonds qui est doté de 3 M€. L'opérateur y met 3 M€ supplémentaires et ces 6 M€ ont pratiquement, après un an d'exercice, étaient consommés.

Ces instruments financiers présentent plusieurs vertus. Tout d'abord, leur viabilité. Comment ça fonctionne ? La Collectivité, qui souhaite mener une politique, sélectionne, après appel d'offres, un opérateur. Il y a la constitution d'un fonds et puis, il y a des opérations de prêts qui se font sur les entreprises. Les entreprises remboursent ; l'opérateur remet dans le circuit les remboursements jusqu'à une date du terme où l'opérateur rend ces fonds à la Collectivité.

Pour vous donner un exemple, la CADEC a été attributaire de 11 M€ de fonds en 2011. Elle est en phase de remboursement à la Collectivité, elle va rendre un peu plus de 11 M€ de fonds puisque ces fonds étaient placés. Elle a rendu d'ores et déjà à la Collectivité plus de 7 M€. Ça veut dire aussi que ces fonds sont gérés et contrôlés par les organes de la Collectivité.

Sur cet exemple de fonds FEDER, ça a permis à 240 entreprises de bénéficier du FEDER. Ces 240 entreprises, principalement des TPE, n'y auraient jamais eu accès s'il n'y avait pas eu d'opérateurs financiers pour leur simplifier la tâche. Donc, première vertu de l'instrument financier, la viabilité.

Deuxième vertu de l'instrument financier, c'est l'effet de levier de l'euro public. 62 M€ de la Collectivité au cours des 20 dernières années ont généré 1 milliard d'investissement. Donc, vous voyez que lorsqu'on met 1 € public dans un fonds, pour

peu qu'il soit correctement géré autour de politiques intelligentes, on a un effet de levier très important qui se crée.

Troisième élément et non des moindres, c'est l'expertise dont peuvent bénéficier les entreprises, je pense plus particulièrement aux TPE, une expertise financière de l'opérateur qui va leur permettre de monter des plans de financement avec les banques locales pour pouvoir réaliser leur investissement.

C'est très important, notamment en phase de création, on a un opérateur qui est très actif notamment en économie sociale et solidaire qui s'appelle CAPI et qui permet, grâce à des outils financiers que l'on a mis à disposition, de participer à la création d'entreprises nouvelles.

Je note aussi que ces instruments financiers ne sont pas des instruments exclusifs de l'action publique et ils peuvent très bien être couplés à des subventions.

Ces instruments financiers ont été créés, les premiers, au tout début des années 2000 avec le fonds Corse de garantie, en lien avec la SOFARIS qui s'est transformée en OSEO puis BPI.

Il y a eu aussi l'action de renforcement par la Collectivité des fonds gérés par Femu Qui.

En 2009, il y a eu la création d'une plateforme Corse financements avec l'ADI pour les publics en difficulté, CAPI pour la création d'entreprises principalement et puis, il y a eu la relance de la CADEC à partir de 2010.

En 2016, le SRDEII a eu la vertu aussi de créer une plateforme plus active avec la plateforme FIN'IMPRESSE qui, non seulement a renforcé l'action des outils financiers en les dotant de façon plus importante, mais aussi a eu la vertu de mieux organiser les services de la Collectivité de Corse et de l'ADEC puisque désormais, ces services seront organisés autour de 3 pôles : l'ADEC, c'est l'opérateur transversal pour les entreprises, les opérateurs financiers et les partenaires puisqu'évidemment il faut faire connaître ces techniques à l'ensemble des TPE. Donc, nos partenariats avec les consulaires sont très utiles. Donc, premier outil du pôle, l'ADEC.

Deuxième outil du pôle, c'est la direction des affaires financières et européennes qui va gérer les lignes budgétaires et qui va auditer l'ADEC sur la délégation de FEDER qui est consentie par la Collectivité à l'ADEC.

Enfin, la direction de l'innovation et de la transformation qui évalue la pertinence des outils et qui en fait part aux élus de cette Assemblée.

Après avoir revu avec vous comment fonctionnaient ces outils, il est désormais important de pouvoir en créer de nouveaux parce que le contexte l'appelle, le contexte qui est à la fois difficile, je ne vais pas revenir sur les dettes qui sont devant nous ; je pense aux entreprises de Corse, 1,4 milliards exigibles dans quelques semaines. Mais ce contexte est aussi favorable si on se met dans une situation de relance. Vous savez que le Président de la République a présenté un plan France relance 2030. Le député ACQUAVIVA parlait de la discussion budgétaire qu'avait appelée ce plan, 34 milliards d'euros qui sont fléchés sur 2 grandes actions : une réduction des impôts de production qui concernent surtout les grandes entreprises et les ETI (nous n'avons ni grandes entreprises, ni ETI en Corse) ; et puis une organisation de la distribution de ces fonds à travers des appels à projets, mais des appels à projets qui portent sur le nucléaire, sur l'hydrogène, sur l'intelligence artificielle, sur l'automobile. Nous n'avons pas encore d'entreprise dans ces secteurs.

Donc, l'opportunité du plan France 2030 est en train de nous échapper. Dans la négociation que nous appelons de nos vœux sur l'inscription de la Corse dans ce plan, il va falloir absolument faire des propositions sous peine d'avoir un risque de décrochage puisque l'industrie du futur, si nous n'y prenons pas garde, serait absente de la Corse en 2030.

On ne peut pas attendre d'avoir négocié dans ce plan pour agir. Donc, grâce au fonds de REACT'EU notamment, nous faisons la proposition de créer des fonds relance qui puissent répondre aux préoccupations d'un investissement indispensable pour nos entreprises corses. En deux mots, la situation fait que la dette des entreprises obère la capacité d'investissement de ces entreprises.

Donc, nous devons trouver les moyens d'une part, de limiter le risque couru par ces entreprises lorsqu'elles empruntent. C'est un travail que nous avons commencé à entreprendre en négociant avec toutes les banques de la place. Mais pour pouvoir limiter ce risque, il faut évidemment des outils et c'est ces outils que nous souhaitons vous présenter.

Premier outil : un fond prêt relance. Ça sera un prêt à l'investissement à taux zéro en cofinancement avec les banques de la place parce qu'un des problèmes qui se pose à nous, c'est aussi de ne pas supplanter les banques de la place. Il faut au contraire qu'on les amène à financer notre économie. Donc, un fonds de prêt relance de 20 M€, financé par 8 M€ du programme actuel FEDER et financé par 12 M€ d'un opérateur que l'on choisira après appel d'offres. L'idée est simple : c'est de faire du prêt à taux 0 en cofinancement avec les banques de la place.

Deuxième fonds financé par 4 M€ de REACT'EU, c'est un fonds de garantie relance. Pour pouvoir limiter le risque des banques, l'idée c'est de garantir une partie des prêts qui seront présentés à ces mêmes banques, 4 M€, nous allons choisir un opérateur qui a un effet multiplicateur d'au moins 3 ; c'est-à-dire qu'avec 4 M€, on va

pouvoir faire 12 M€ de garantie et pouvoir donc garantir, avec une garantie à 50 %, 24 M€ de prêt.

Troisième fonds, c'est un fonds de prêt participatif relance avec 8 millions d'euros de fonds REACT'EU qui seraient engagés. Ce fonds de prêt participatif relance est important parce qu'on s'aperçoit que les entreprises qui ont souscrit des PGE, et donc avec des PGE exigibles, cherchent à décaler le remboursement des PGE. Ce fonds de prêt participatif leur permettrait de décaler à 5 ans le remboursement des PGE

Quatrième fonds, c'est un fonds de crédit-bail immobilier financé par REACT'EU à hauteur de 8 millions d'euros. Le crédit-bail immobilier il est intéressant de le promouvoir dans certains secteurs. On a quelques projets intéressants notamment dans l'hôtellerie. Je vous rappelle que notre hôtellerie a une vertu, c'est qu'elle est détenue par des familles corses et que la valeur ajoutée produite par l'hôtellerie est réinvestie en Corse. C'est un modèle particulier et intéressant chaque fois qu'on crée un hôtel. Donc, l'hôtellerie aujourd'hui, un des outils principaux pour créer des chambres d'hôtel, c'est le crédit-bail immobilier et encore plus en Corse puisque le crédit-bail immobilier permet de bénéficier du crédit d'impôt, non pas au crédit preneur mais au crédit bailleur.

Ce crédit-bail immobilier a aussi comme intérêt de pouvoir être sous forme inversée et de pouvoir racheter sous forme de leaseback des biens qui sont ensuite reloués à l'exploitant pendant une quinzaine d'années, qui en retrouve la propriété au bout de 15 ans. C'est aussi un moyen de pouvoir relancer une activité.

Autre fonds qui devrait voir le jour au cours de l'année 2022, c'est un fonds de fonds de 23 M€ ou 6,5 seraient portés par la Collectivité, 6,5 M€ portés par BPI et 10 M€ seraient levés par un opérateur sur les pannes publiques. L'idée, là, c'est de faire vraiment de l'intervention en prise de participation.

Enfin, on n'oublie pas toute la partie économie, sociale et solidaire qui est très importante dans notre île puisqu'on doterait un fonds de prêt donneur solidaire à hauteur de 1,5 M€ ; un fonds de prêt donneur de création, reprise, transmission à hauteur de 1,5 M€. On mobiliserait la queue de programme PEI sur le programme PINVILLE à hauteur de 3,2 M€. On aurait à peu près plus de 6 M€ dédiés à l'économie sociale et solidaire.

Je vous rappelle que tous ces fonds nécessitent, avant leur lancement, l'évaluation ex ante des besoins qui sont évidents dans le contexte ; le lancement d'appel d'offres pour le choix d'opérateurs ; enfin l'attribution des fonds et la mise en œuvre de ces fonds qui devrait se faire dès le premier trimestre de l'année à venir.

Nous comptons élargir le champ d'intervention de cette ingénierie financière en se basant d'abord sur les nouveaux programmes FEDER en termes de ressources

nouvelles, mais pas que. On pense qu'on doit pouvoir trouver des opérateurs dotés qui viennent, en contrepartie forte de ces programmes FEDER, pour nous accompagner sur des instruments d'ingénierie financière dédiés par exemple aux communes et aux EPCI, élargir le spectre du fonds PAESE par exemple et pouvoir travailler sur les EPCI. Faire en sorte aussi que ces instruments financiers puissent aller sur l'énergie. On a réfléchi avec l'AUE sur la création d'un fonds énergie qui permettrait, lorsqu'il y a création, par exemple, d'un champ photovoltaïque, de faire en sorte que l'investissement soit porté, non pas par des fonds étrangers qui en tirent la plus-value pendant 20 ans, mais par des fonds locaux qui pourraient redistribuer la plus-value issue de ces investissements.

Enfin, on peut travailler aussi en économie circulaire pour pouvoir financer l'économie circulaire qui appelle des types de financement très particuliers puisque le retour sur investissement est plus long.

Donc, vous voyez que ces outils financiers sont un nouveau mode complémentaire de la subvention, un nouveau mode d'accompagnement de notre politique publique. C'est désormais rentré dans l'ensemble des recommandations de la Commission européenne. C'est très présent dans toutes les régions et c'est très présent chez nous aussi ; je vous rappelle, une vingtaine de fonds, 232 M€. Je pense que ces outils permettent d'avoir une action vertueuse à travers l'optimisation de l'euro public qu'ils développent.

Il y a un avis du CESEC sur ce dossier. Le CESEC est favorable à la mise en oeuvre de ces nouveaux outils. Il nous recommande néanmoins de donner priorité au financement de l'économie de production, ce que nous sommes en train de faire. Il nous recommande de veiller à pouvoir financer l'économie sociale et solidaire. Vous avez vu, c'est à peu près 6 M€. Et puis, il nous recommande aussi d'avoir une communication plus précise et plus active auprès des très petites entreprises. Nous nous y emploierons en complément du guide des aides de l'ADEC.

Je vous remercie pour votre attention. Je vous demande de délibérer sur ce rapport.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le conseiller.

Il y a un rapport des commissions.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

M. Antoine POLI a souhaité se voir confirmer que parmi les huit fonds proposés, trois d'entre eux (dispositifs 2, 3 et 4) étaient financés à 100 % par des fonds européens émanant des fonds FEDER, REACT'EU.

M. Jean-Louis LUCIANI, Délégué territorial à l'ingénierie financière, a apporté un certain de précisions.

En premier lieu, il a indiqué que le dispositif REACT'EU constituait une enveloppe supplémentaire de fonds FEDER à destination de l'ensemble des régions européennes, permettant à la Corse de bénéficier d'une rallonge de 33 M€ sur la programmation 2014-2020.

Il a précisé que dans le contexte économique particulier post-COVID et de relance, le dispositif REACT'EU avait pour objectif de peser fortement sur l'accompagnement financier en faveur du développement et l'investissement des entreprises en proposant effectivement un règlement d'intervention à hauteur de 100 % sur des fonds européens.

Il a fait valoir la volonté du président de l'Agence du Développement Economique de la Corse de saisir l'opportunité de ce dispositif pour ne pas surcharger les finances de la Collectivité de Corse à travers les contreparties habituelles.

Il a relevé le cercle vertueux des outils financiers proposés ainsi que l'intérêt de la mobilisation des fonds européens. En effet, non seulement ces fonds participent à la relance, mais une fois remboursés, ils viennent également abonder le budget de la Collectivité pour lui permettre d'imaginer de nouveaux dispositifs.

Soulignant l'intérêt de pouvoir mettre à disposition des entreprises des dispositifs supplémentaires, M. Jean-Michel SAVELLI a, quant à lui, porté son interrogation sur le faible niveau de consommation des fonds du Plan France Relance (8,1 M€).

Il a souhaité savoir si cela relevait d'un problème imputable aux critères d'éligibilité ou d'ingénierie pointant l'intérêt à mobiliser aussi le plus largement possible les dispositifs nationaux, Plans France Relance et France 2030.

M. LUCIANI a confirmé que les dispositifs précités organisés autour d'appels à projet nationaux et déclinés en région, ont conduit au constat de leur inadaptation au tissu entrepreneurial insulaire. Il a précisé en effet que seules des entreprises relevant de l'industrie agro-alimentaire et de l'aéronautique avaient pu bénéficier de ces financements.

Aussi, fort du constat de dispositifs peu adaptés à la réalité économique de l'île et réservés à des territoires où existent des grandes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire, il a semblé opportun de proposer de nouveaux outils de financement, mobilisables rapidement dans le cadre de la relance, pour pallier les difficultés de mobilisation des crédits France Relance.

La commission a émis un avis favorable. Non-participations des groupes « Un Soffiu Novu » et « Avanzemu ». Absence du groupe « Core in Fronte ».

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Avis de la commission.

M. Joseph SAVELLI

Avis favorable. Non-participations des groupes « Un Soffiu Novu » et « Avanzemu ». Absence du groupe « Core in Fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? M. BENEDETTI, M. SAVELLI.

M. BENEDETTI, vous avez la parole et ensuite, M. SAVELLI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

On est sur un mécanisme financier global qui s'adosse principalement à une mesure d'aide exceptionnelle de l'Europe post ou ante COVID, la mesure REACT'EU qui permet exceptionnellement de financer des opérations à 100 %. Ça veut dire que dans le cadre de ce programme, l'Europe a défini 4 priorités qui ont été initialement retenues par la Collectivité de Corse dans ses délibérations du mois d'avril 2021.

Les 4 priorités sont : les performances et la compétitivité des entreprises ; le patrimoine culturel et naturel ; la réduction à la fracture numérique dans les territoires ; accompagner l'accès des populations fragiles aux services de proximité. Ça, c'est ce qui a été retenu par la Collectivité de Corse.

Les mesures génériques de l'Europe, elles sont larges : c'est la formation, l'emploi, le numérique, la transition énergétique, la santé, les services publics et le développement économique.

Cette mesure, déjà, vous l'annoncez à 33 M€. Dans les actes administratifs en cours de l'Union européenne, n'est fait état que de 25,7, je serai heureux de savoir qu'on est à 33. Mais pour le moment, ce qui est acté, c'est 25,7. Là où ça me dérange encore un peu plus, c'est que sur ces 25,7, de manière unilatérale, peut-être parce que l'ADEC travaille plus vite que les autres, vous en prenez tout de suite 20 alors que la logique générale n'est pas pour faire, avec ce système d'aide, que de l'ingénierie financière. C'est fait pour faire beaucoup de social et essentiellement du social.

Je prends un exemple : la région Auvergne. Elle a une enveloppe sur ce programme de 150 M€. Auvergne-Rhône-Alpes. Elle a affecté 50 % de cette enveloppe, soit 80 M€ à de l'aide économique, mais en la priorisant sur son secteur de montagne. Ensuite, elle a affecté 40 % pour les entreprises de bâtiments de travaux publics et la transition énergétique. Elle a affecté 7 % pour la santé et 15 % pour l'emploi, la formation et l'orientation.

Aujourd'hui, la Collectivité de Corse a obligation de proposer à l'Union européenne un programme opérationnel pour ce fonds avant la fin de l'année. Et là, avant de faire le plan, on a déjà une consommation du gâteau dans une part importante. Moi, ça ne me convient pas. Je ne conteste pas le besoin d'un fonds de 28 M€, 8 M€ sur le FEDER qui restent, là aussi à un très petit reliquat, on en prend 8, et ensuite 20 M€ sur ces opérations-là qui nous laissent la possibilité de financer entre autres dans le rural des opérations à 100 %. C'est exceptionnel. Je n'ai connu ça que quand j'étais jeune ingénieur, il y a 30 ans, où on avait les programmes PIM qui nous donnaient des enveloppes discrétionnaires à 100 %. Depuis, ça n'a plus jamais existé.

Donc, ça donne des opportunités qui sont différentes, c'est-à-dire prendre un fonds disponible d'investissement structurel, d'accompagnement politique à 100 % et de le mobiliser dans de la capitalisation dormante pour faire du prêt relais et de l'accompagnement, je pense qu'on a d'autres moyens pour le faire. La question est là, elle n'est pas sur la pertinence ou sur la nécessité des outils, j'en conviens. Mais elle est sur l'utilisation de cette mesure qui est une mesure de politique sociale globale. Elle n'est pas globalement faite pour ça.

Ensuite, je pense que la Corse, on s'est réjouis, j'espère que c'est 33 millions, j'en doute, mais la partie des autres îles, il y a 360 M€ pour la Réunion, 150 M€ pour la Martinique, autant pour la Guadeloupe, 110 pour la Guyane. Nous, on a eu très peu sur cette enveloppe. Mais cette enveloppe-là, je voudrais connaître quel est le programme général parce que j'ai peur qu'un tel programme qui a une unicité d'action dans l'ingénierie financière et dans le bras de levier économique, soit retoqué parce que ce n'est pas son objet fondamental. La mesure s'adosse sur le FEDER, mais aussi sur le FSE. C'est un fonds global, c'est-à-dire que la France a reçu 3 milliards d'euros pour cette mesure, mais 2 milliards, c'est une mesure FEDER et donc des fonds régionaux, mais il y a aussi 900 M€ qui sont FSE. Donc, ils doivent être fondamentalement fléchés sociaux. Il y a même 100 millions d'euros pour la France, donc proratisés pour la Corse, il nous vient quelque chose, pour l'aide alimentaire d'urgence.

Dans ces conditions, je considère qu'on contourne le problème, c'est-à-dire qu'on ne nous présente pas la maquette du programme européen REACT'EU à 33 ou 25,7 M€, mais on nous met devant le fait accompli en nous présentant une mesure en disant : il y a l'opportunité de cette mesure, il vaut mieux s'en servir plutôt que de la perdre. Ce n'est pas la méthode. La vraie méthode, c'est qu'on doit présenter une maquette.

C'est pour ça que nous, sur cette partie financière de réutiliser ces sommes d'argent exclusivement sur ce dispositif-là, on n'est pas du tout d'accord.

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci, M. le Président.

M. le Conseiller exécutif, je voudrais revenir rapidement sur une question que j'avais posée en commission qui consistait en fait à une zone d'ombre de votre rapport au sujet du plan France relance.

J'ai posé la question en disant : voilà pourquoi, aujourd'hui, ce rapport à l'air de balayer un peu d'un revers de manche le plan France relance, sous prétexte que le tissu économique corse ne serait pas adapté à ce type de dispositif, et vous avancez un montant d'environ 8 millions d'euros qui auraient été mobilisés à ce jour sur ce dispositif-là.

Je me suis un petit peu renseigné et il semblerait, notamment à travers une communication qu'avaient faite les services de l'Etat en mai, notamment le sous-préfet au plan de relance, M. BERNY qui annonçait à l'époque environ 100 M€ engagés, toutes cibles confondues parce qu'on ne parle pas que des entreprises, on parle de l'économie globalement, donc toutes cibles confondues à savoir les administrations, les collectivités, et aussi les particuliers, ce que j'ai appris et que j'ignorais.

Si on prend globalement l'ensemble des montants engagés sur l'ensemble des cibles, on serait aujourd'hui à peu près à 120 M€.

C'est clair que je ne mets pas en cause vos dispositifs, je pense qu'ils sont utiles et on n'aura jamais trop d'outils et de financements pour venir en aide à nos entreprises. Mais ce que je pense, aujourd'hui, c'est vrai que le plan France relance c'est un peu un plan Marshal, c'est-à-dire que c'est au niveau de la strate nationale, au niveau d'un pays et ce ne sont pas des plans qui rentrent dans le détail et ils ont tendance à aller sur des dispositifs souvent nationalisés, sur des aides nationalisées, soit carrément des grosses structures locales et c'est vrai qu'en Corse, on n'en a pas beaucoup.

En revanche, ce dont je suis convaincu c'est qu'un plan France relance qui, même s'il s'adresserait essentiellement à des collectivités, c'est-à-dire des structures qui ont des services d'ingénierie ou des grosses TPE, je pense que de toute façon, à la fin, les retombées économiques sur les TPE et les PME, cette cible que vous visez, je pense que par effet de sous-traitance, ce serait profitable aussi à ce tissu économique, local et éventuellement rural.

Donc, ma question, c'est de dire aujourd'hui, vous avancez un montant de 230 M€ globalement à travers ces nouveaux outils, c'est très bien et je ne discuterai pas d'un

point de vue technique parce que je ne suis pas aussi expert que vous, mais en revanche, j'ai l'impression que si on considère qu'il y en a encore à peu près 100 M€ de potentiel France relance et que si on travaille bien notamment auprès des collectivités, des communes, à travers des missions de sensibilisation, voire de mise à disposition d'ingénierie financière, je pense qu'au total, on aurait en gros un pot d'environ 450 M€ qu'on pourrait mettre en synergie entre des dispositifs directs sur les TPE-PME et d'autre part, des dispositifs qui toucheraient plus des collectivités, des administrations aussi parce qu'elles sous-traitent aussi malgré tout, mais je pense que compte tenu aussi du contexte budgétaire, quand on parle de sommes aussi importantes et on en a parlé très longuement cet après-midi de sommes qui étaient à peu près avoisinantes, je pense aujourd'hui, on aurait tout intérêt, y compris vis-à-vis de nos collègues et entrepreneurs à faire en sorte que l'ensemble des moyens qui sont à notre disposition soient utilisés à bonne fin.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a une autre demande d'intervention ? M. ANGELINI.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci.

Dans la présentation qui est faite, Paul-Félix en a un peu parlé, on en a discuté en aparté plus tôt, il y a effectivement cette inconnue quant au montant réel sur REACT'EU. Effectivement, on a partagé un peu plus tôt dans l'après-midi le même constat, à savoir qu'on n'a pas 33 M€ dans le recueil des actes mais plutôt 25 ou 26 en réalité.

En étant un peu taquin, je note une formulation extrêmement précautionneuse du passage en question où vous dites : il y a été choisi de travailler sur une hypothèse de mobilisation de 20 M€, cette hypothèse étant non définitive, susceptible d'être réévaluée, soumise à débat, à validation en fonction des différentes combinaisons, etc. On ne peut difficilement être plus prudent.

Ceci étant posé et au terme de ce chapitre, j'en conclus avec vous ou pas que la somme de 20 M€ peut difficilement être tenue pour acquise, ce que viennent corroborer les actes dont on a parlé à l'instant même. C'est un premier point.

20 sur 33, ça paraissait compliqué ; 20 sur 25 ou 26 d'autant plus.

En sortie, notamment sur la question du fonds de fonds propres, j'ai une question. Vous nous dites un peu plus tôt qu'il est question de mobiliser l'épargne

populaire et dans la formulation qui nous est proposée, de lever, je cite « des fonds institutionnels ». Il y a manifestement une erreur matérielle, voire davantage puisqu'on ne parle pas du tout des mêmes choses, mais en considérant l'hypothèse selon laquelle ce serait l'un ou l'autre, on « aggrave » de 10 M€ le caractère hypothétique de la maquette de financement, au sens où on aurait 20 M€ de REACT'EU, 10 M€ d'épargne de fonds institutionnel, ce n'est pas très clair. Donc, c'est presque la moitié de l'enveloppe globale que vous proposez de remettre en circulation, via les outils financiers.

Donc, il y a de ce point de vue-là dans la volumétrie, un sujet et une interrogation pour notre part.

Sur la mécanique globale, on est assez d'accord. En gros, on est d'accord avec l'idée que les outils financiers ont un rôle qui est fondamental aujourd'hui, que l'ingénierie financière qu'on a consacrée à travers le SRDEII d'abord et FIN'IMPRESSE ensuite, elle joue un rôle aujourd'hui dans le financement de l'économie, l'ingénierie publique, qui est majeure. La voie des appels d'offres qui permettent de financer des marchés publics tout à fait transparents et équitables les outils en question est plus intéressante que celle auparavant usitée du gré à gré qui aujourd'hui proscrit notamment au titre communautaire, à l'exception de la BPI pour des raisons que l'on connaît tous.

Donc, on a aujourd'hui en droit et en fait une mécanique globale, à laquelle on a modestement les uns les autres contribué, qui fonctionne mais qui est encore à raffiner.

Ce que vous dites de l'interlocution entre les différents pôles, ADEC, direction des affaires européennes et financières, etc., ça nous convient globalement. Mais j'ai simplement, en plus de ce que je viens de déclarer 3 autres remarques d'ordre technique.

La première, dans le moment que l'on traverse, je me demande s'il ne serait pas opportun que vous alignez, c'est une question, les conditions relatives aux prêts d'honneur sur celles que vous proposez dans le domaine de la reprise refinancement, à savoir un plafonnement plus élevé, dans un cas, il est à 30 000, dans l'autre à 10 000. Je sais que ce n'est pas les mêmes usages, les mêmes besoins, mais je pense que dans le moment, avoir des prêts d'honneur un peu plus généreux pourrait être intéressant.

Idem pour le différé de remboursement. Il est dans le premier cas d'un an, dans le second de 6 mois. Je pense qu'avoir une mesure économique et sociale qui serait homogène dans ses modalités d'exécution, qui serait plafonnée au même niveau, avec un différé de remboursement d'une même durée, serait à la fois plus lisible pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire et/ou de l'économie circulaire, en même temps que plus utile pour l'intégralité de l'écosystème. C'est une proposition qui vous est faite, je vous laisse en disposer.

Deuxième point, on est d'accord sur une nécessité absolue qui est celle d'un fonds sur le crédit-bail immobilier. On en a souvent parlé par le passé, je rejoins tout à fait l'analyse. Je m'interroge cependant sur l'origine et la source des financements dédiés puisqu'il est question pour celui-là comme pour d'autres, mais je prends celui-là en particulier, des fonds REACT'EU et FEDER à titre exclusif pour le compte de la Collectivité. Peut-être serait-il serait plus prudent d'hybrider les modes de financement de l'outil de façon à garantir qu'il puisse en puissance très rapidement dans l'espace-temps que vous évoquiez, à savoir le début de l'année prochaine, ce qui en l'état des financements évoqué un peu plus tôt ne paraît pas tout à fait garanti. Donc, peut-être faudrait-il de ce point de vue-là, hybrider un peu davantage les sources de financement pour garantir et monter en puissance de l'outil, qu'il soit à la fois plus rapide et plus opérationnel.

Troisièmement, ces 2 points étant posés, je pense que vous avez sur le sujet du fonds de fonds propres, outre la question évoquée sur fonds institutionnel, épargne, etc., un autre sujet, mais il est valable pour l'ensemble de la maquette comme il l'était pour celle que j'avais eu l'honneur de présenter ici même, c'est la question centrale des FIP. Elle ne vous est pas imputable et pour cause, puisqu'on est dans un sujet dont on sait tous à quel point il est volatile et étranger en l'état, aux décisions politiques qu'on est susceptibles de prendre. Ma question est : jusqu'à quel moment ?

Bien sûr qu'il faut poser la question comme vous le faites d'une ingénierie actualisée et raffinée du financement des entreprises corses. Mais je pense, et vous le savez aussi bien que moi, qu'on ne peut plus continuer à faire l'impasse et je m'étais interrogé moi-même là-dessus sur l'attitude des FIP, sur les conditions d'entrée et plus problématique encore, sur les conditions de sortie dont on a vu dans quelques cas, et je ne veux citer aucune entreprise, ni aucun FIP en particulier, qu'elles ont contribué alors même qu'elles devaient les remettre sur une trajectoire de développement, à les conduire au dépôt de bilan et à la cessation pure et simple de toute activité. Ca n'est pas le cas de tous les FIP, mais c'est le cas de quelques opérateurs que nous avons, pour quelques-uns, en tête et à l'esprit et sur lesquels je crois qu'il faut que l'on s'interroge.

Deuxième degré d'interrogations, la place bancaire. On a une idée que vous avez déjà évoquée de l'encours bancaire sur la Corse. On sait qu'il est aujourd'hui à la fois plus important et plus agile qu'il ne l'était auparavant. La question, ça a été dit un peu plus tôt, c'est qu'on va, et vous le savez, vers un mur de dettes qui est extrêmement préoccupant. Attention à ce que dans l'exécution toute ou partie de la maquette actualisée que vous nous proposez, n'y contribue même involontairement et qu'à un moment donné, on est dans la mécanique notamment sur la question du PGE de relai que vous nous proposez, des conflits de temporalité et d'usage qui nous conduisent à ajouter un peu de dettes à beaucoup de dettes.

Donc, c'est un propos à caractère général auquel je vous rends, même si je sais que vous l'êtes, particulièrement attentifs.

Deux mots pour terminer. La question des FIP, la question de la place bancaire, de son attitude générale, les quelques remarques que j'ai faites sur les prêts d'honneur, l'alignement sur les conditions proposées au titre de l'ESS, sur ceux de reprise refinancement, la fragilité des sources de financement, de mon point de vue, sur le crédit-bail immobilier dont on est d'accord pour dire qu'il est un outil fondamental, en témoigne l'activité passée et présente de CORSABAIL que vous connaissez très bien. Plus généralement donc, la question des fonds REACT'EU en volumétrie et en capacité d'exécution.

Enfin, un dernier sujet, on avance et tant mieux à un rythme assez soutenu, même si on n'est pas d'accord sur tout, sur la question économique et la réforme de l'ingénierie financière, il faudra que le SRDEII, le moment venu mais c'est une évidence, intègre pleinement ces dispositions. Attention à ne pas trop borner le champ de la discussion entre élus, le moment venu, car ces questions-là, l'ingénierie financière, le règlement financier, les statuts de l'ADEC, en décembre autre chose, comme vous nous l'avez annoncé peut-être, ne viennent circonscrire de manière trop forte le champ de la discussion qui doit avoir lieu entre élus, pour actualiser le SRDEII dont vous savez qu'il a un caractère prescriptif, non indicatif qui serait à certains égards ce que le PADDUC est à l'urbanisme, ce que l'on doit à l'économie. Pour toutes ces raisons-là, effectivement il y a un sujet qui est fondamental.

Dernier sujet mais qui est de l'ordre de la technique un peu moins que du stratégique, on en a parlé en aparté un peu plus tôt, la question de la territorialisation de l'ingénierie de financement.

De mon point de vue, les outils, mais je n'engage que la parole de mon groupe, n'ont de sens que s'ils sont pensés dans des écosystèmes qui sont aussi des écosystèmes territoriaux. Il y a des filières, il y a des niches, il y a des gisements d'emplois, mais il y a aussi des territoires. Quelle que soit l'activité, je veux croire qu'elle n'est pas financée de la même manière selon que l'on est en Castagniccia ou à Porto-Vecchio, parce que la zone d'achat, parce que la saisonnalité, parce que le PIB local, parce que la montée en charge et en compétence des acteurs sont de nature très hétérogène pour ne pas dire et malheureusement parfois radicalement opposés.

Donc, je pense qu'il faut aussi qu'on réfléchisse à une ingénierie de financement qui, outre le fait qu'elle soit optimisée et actualisée dans ces principes, dans sa volumétrie financière et dans ces conditions de mise en œuvre, le soit également en des termes de territorialisation parce qu'il est important dans le cadre des contrats de territoire que manifestement vous appelez de vos vœux, de connecter une ingénierie financière qui soit aussi plus locale et plus en prise avec la réalité des entreprises, notamment des TPE, à l'échelle d'un territoire et pas simplement sur un plan macro, même si on parle de la Corse et pas des Etats Unis, ça reste un île qui est très hétérogène, y compris du point de vue de sa sociologie économique et de sa démographie d'entreprise.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je donne la parole au conseiller exécutif.

M. Alex VINCIGUERRA

Sur les différents points très intéressants, à mon sens, et merci de vos remarques à tous, premièrement, je voudrais resituer ce rapport dans ce qu'il est, c'est-à-dire que c'est une proposition qui va permettre d'alimenter la maquette REACT'EU. L'arbitrage sur REACT'EU n'est pas encore effectif. Par contre, ce qui est important, c'est de pouvoir commencer à proposer des opérations sur REACT'EU parce que le temps court. Financer des opérations sur REACT'EU, ça nécessite avoir avant novembre 2023 des factures acquittées pour des opérations d'investissement, par exemple, qu'on pourrait faire. Si on souhaitait par exemple financer des opérations portées par des communes dans le champ économique ou social, il faudrait être sûr que la justification des fonds se fasse dans un temps très réduit.

L'avantage des outils financiers, c'est que quand vous les attribuez, ils deviennent immédiatement actifs surtout en période de crise et de relance, ils permettent de mobiliser rapidement ces fonds. Ça, c'est le premier élément.

Le deuxième élément, c'est entre les 25 et les 33, un peu plus de 25, c'est ce qui nous a été attribué, les 33, c'est la réserve de performance, c'est-à-dire que plus vite on mobilisera ces fonds, plus vite on aura des chances d'avoir les 7 M€ supplémentaires. C'est aussi une des raisons qui nous pousse à présenter ces fonds d'ingénierie financière.

Enfin, il y a une troisième raison et non des moindres, c'est que ces fonds qu'on va mobiliser pendant deux ans, lorsque les outils financiers vont nous les rendre, ils deviennent fonds Collectivité de Corse et donc, ils peuvent abonder de façon relativement massive, 20 M€, l'action économique à partir des années 2024, 2025 et autres. Donc, c'est les 3 raisons qui font que nous vous proposons aujourd'hui ces outils d'ingénierie financière.

Il y aura, bien entendu, assez rapidement une maquette REACT'EU qui vous sera proposée et peut-être, on ajustera un certain nombre d'outils à ce moment-là, avant de lancer les appels d'offres, les appels d'offres pouvant être lancés pour des montants inférieurs qu'on abondera par avenant. Ça c'est sur l'aspect mécanique financière.

Dans votre comparaison avec la région Rhône-Alpes/Auvergne, je connais un peu Rhône-Alpes/Auvergne, je connais un peu la façon dont ils gèrent les outils

financiers puisque l'Auvergne était précurseur dans ce domaine puisqu'ils avaient lancé à l'époque une obligation qui finançait leur outil financier et notamment grâce à des fonds qui s'appelaient JEREMIE et qui ont été très bien utilisés en Auvergne.

La région Rhône-Alpes/Auvergne, c'est évidemment aussi des réalités différentes. Ils consacrent beaucoup à la recherche et à l'innovation parce que c'est une région où il y a beaucoup de recherche et innovation. Ils ne sont pas confrontés comme nous à la difficulté d'avoir 98 % de TPE sur leur territoire. Insister sur le social ou sur le rural, ça me paraît très utile, mais je ne suis pas sûr, à notre échelle, que les fonds REACT'EU puissent aller dans ce sens.

Par contre, vous soulignez un point qui est important, c'est qu'à un moment donné, cette maquette de fonds REACT'EU, elle va être validée par les autorités compétentes. Donc, il va falloir avoir des évaluations ex ante très solides pour qu'une part importante de ces fonds REACT'EU soit dédiée aux outils financiers. Mais je le rappelle, ces sommes sont des sommes indicatives avant arbitrage.

Par contre l'épure des fonds que nous allons lancer et donc, le travail nécessaire à la rédaction d'appel d'offres, il doit commencer maintenant pour pouvoir être actif, on l'espère, dès les premiers mois de 2022.

M. SAVELLI, sur le plan France relance, vous avez raison. D'ailleurs, si vous regardez les statistiques de France relance, on est à 125 M€ consommés. Mais vous êtes en train de comparer des subventions données principalement aux structures publiques et donc des chiffres d'affaires générés par les travaux. Moi, je vous parle d'ingénierie financière, c'est-à-dire de crédits possibles. On n'est pas sur le même niveau d'analyse.

Vous nous parlez aussi d'essayer d'utiliser au mieux les possibilités de France relance. Bien sûr qu'il faut le faire. Aujourd'hui, si on regarde France relance, on s'aperçoit que le principal bénéficiaire, en Corse, ça reste l'Etat qui a rénové l'ensemble de ces bâtiments publics (les gendarmeries, l'UIISC7). C'est vrai que ça fait travailler les entreprises locales et c'est bien en termes de chiffre d'affaires. Nous, on parle de relance, c'est-à-dire de capacité qu'ont les entreprises à investir.

Mais vous avez raison sur un point, c'est qu'on ne peut pas être absents de la dynamique qui s'ouvre en France autour des industries de demain. Si on ne veille pas à ça, on va se retrouver en 2030 à rester avec une mono-industrie qui est celle du tourisme. Je pense qu'il faut diversifier l'économie autour de champs innovants. France relance devrait pouvoir nous y aider, si tant est qu'on soit écoutés parce que si vous avez, par exemple, des appels d'offres nationaux uniquement sur l'aéronautique, l'automobile, l'hydrogène, on est hors du champ.

Donc, notre négociation, elle doit faire en sorte que l'Etat nous écoute pour financer ce qui est finançable en termes de projets, d'autant plus que vous mettez le

doigt sur un point qui est très important qui est celui de l'ingénierie. Comment voulez-vous que nos entreprises aujourd'hui, vu leur structuration, puissent avoir l'ingénierie nécessaire et suffisante pour pouvoir répondre à des appels à projets nationaux ? C'est un des points essentiels que nous travaillons avec la chambre de commerce pour pouvoir justement regrouper les entreprises afin qu'elles puissent répondre à ce type d'appels à projets.

Enfin, M. ANGELINI, sur un certain nombre de points... Alors, d'abord ma langue a fourché, ce n'est pas un appel public à l'épargne, c'est bien un appel à l'épargne institutionnel. Mais j'ai tellement envie de faire un appel public à l'épargne que je le vois partout. Je rêve que notre Collectivité puisse émettre une obligation et que les Corses puissent y souscrire pour qu'ils puissent financer leur développement. Mais c'est bien l'institutionnel.

Sur le rapprochement entre les prêts d'honneur et notamment les plafonnements de prêts d'honneur, ça fera partie d'une des recommandations qu'on fera lorsque nous allons lancer l'appel d'offres parce que vous avez raison, un des soucis, c'est le montant maximum du prêt d'honneur. Mais on est quand même sur des niveaux de risques qui sont importants. Donc, plus le prêt est important, plus le risque court est important et donc, plus le fonds est menacé.

Sur le différé, par contre, je pense que ce sont des choses qu'on peut faire.

Sur le crédit-bail immobilier, bien entendu c'est à mon avis essentiel dans bon nombre de domaines. On a très peu de crédits-baux immobiliers qui se réalisent en Corse parce qu'on n'a qu'une seule société de financement de crédit-bail immobilier en Corse. Les grosses sociétés de financement sont continentales et rechignent à venir investir, sauf si on est dans des schémas préétablis ; je pense notamment à l'hôtellerie lorsque vous avez par exemple le groupe ACCOR qui vient investir avec un porteur de projets. Là, c'est le groupe ACCOR qui monte le crédit-bail.

Sur les FIP et l'attitude des FIP. Les FIP, c'est à peu près 400 millions d'investissement en Corse. On est en phase de sortie. Les FIP ont été très utiles à bon nombre d'entreprises. Ça a permis de lancer des opérations et les FIP ont joué leur rôle. Aujourd'hui, on se retrouve devant 2 problématiques : d'une part, les FIP sont contraints d'investir de l'argent recueilli auprès de leurs épargnants dans un champ qui est de plus en plus réduit. Donc, ils arrivent par exemple à financer des murs d'hôtellerie qui doivent être remboursés dans les 8 ans. Or les murs d'hôtellerie, il faut au moins 15 ans pour les rembourser. C'est des schémas qui ne peuvent pas tenir. Ils se rendent ainsi propriétaires de bons nombre d'immobiliers portés par les entreprises corses sans vouloir forcément être propriétaires. Ce n'est pas leur stratégie. Donc, sur les FIP et l'attitude des FIP, malheureusement, on a peu de moyens d'agir.

Sur la place bancaire, là aussi, on a peu de moyens d'agir. Notre seul pouvoir dans cette affaire-là, c'est un pouvoir d'influence, c'est-à-dire de faire en sorte de partager ou de faire partager aux banques notre logique d'investissement. Aujourd'hui, le sentiment que j'ai, c'est qu'elles sont plutôt globalement à l'écoute. Mais deux risques sont devant nous : le remboursement de la dette et là, je pense qu'il va y avoir un raidissement des banques parce que je ne sais pas comment va s'exercer la garantie de l'Etat. Le deuxième risque, c'est qu'on est en phase de reprise de l'inflation et d'augmentation des taux et donc, d'augmentation du risque de la prime de risque.

La place bancaire, je crois qu'aujourd'hui, il faut être à son écoute, mais il faut aussi qu'elle soit à notre écoute. C'est ce qu'on essaye de faire avec le Conseil exécutif.

Sur la territorialisation de l'action, vous avez tout à fait raison. Il faut territorialiser l'action du développement économique, y compris dans les outils financiers. D'ailleurs, pas plus tard qu'avant-hier, nous avons une réunion à la CAB où nous avons décidé du principe de la mise en œuvre d'un outil financier dédié aux entreprises de production de la CAB. Ça nécessite aussi un cofinancement entre l'EPCI et la Collectivité pour mettre en œuvre un outil qui soit au plus proche du territoire.

Sur le SRDEII dont on vous présentera la méthode de révision lors de la prochaine session, j'espère, c'est bien une méthode qu'on présente, c'est-à-dire qu'entre décembre et juin, on organisera un ensemble de réunions pour vous associer au mieux au schéma régional de développement et d'innovation qui sera notre bible pendant les 4 prochaines années.

J'en ai fini, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci pour ces explications et ces réponses.

M. le Président de l'exécutif, je vous en prie.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, M. le Président de l'ADEC, merci aux intervenants.

Ça a été très complet, mais je voudrais, ça a été dit par Alex VINCIGUERRA, le redire parce que c'est vrai qu'on est à cheval sur 2 mandatures. C'est vrai que la Présidente de l'Assemblée de Corse, hier en charge des affaires européennes a eu un travail vraiment de chaque instant. On était partis beaucoup plus bas sur REACT'EU. Donc, on est sur ces 26, la réserve de performance, 23. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, ça a été dit aussi par Alex VINCIGUERRA, mais je veux y insister. On est dans un travail itératif, ça a été souligné par Jean-Christophe ANGELINI, si la phrase est aussi prudente, c'est parce qu'il y a beaucoup de paramètres qui, tous, doivent être combinés et ne sont pas fixés.

Le souci exprimé par Paul-Félix BENEDETTI est partagé par le Conseil exécutif, l'objectif, c'est d'arriver à une répartition plus équilibrée entre les 4 axes qui sont théoriquement possibles pour REACT'EU. La difficulté, c'est d'avoir la certitude qu'on a des opérations qui sont des opérations capables de sortir avec des factures acquittées dans le délai impératif de moins de 2 ans qui est prévu, sauf dégageant d'office qui devient à ce moment-là nécessaire et inéluctable. C'est pour ça aussi qu'on s'est inspiré et on a discuté non seulement avec la commission européenne, on regarde aussi ce que font les régions, et c'est vrai que la différence, c'est qu'elles ont un tissu qui est beaucoup plus structuré. Le rural et l'intérieur, bien sûr que c'est une priorité, sauf que l'intérieur de la région Auvergne, ce n'est pas l'intérieur de la Corse aujourd'hui. Donc on a une vraie difficulté. Je comprends votre réserve et votre souci. Sachez qu'ils sont partagés.

On a encore un mois et demi, il faut essayer d'aller le plus loin possible. La répartition qui est donnée là, elle est indicative et bien sûr, si on arrive à mieux rééquilibrer, on le fera.

Le dernier élément qui est important, c'est l'attitude prudente pour mobiliser la réserve de performance, il faut être bon sur ce qu'on est certain de faire et l'avantage des outils d'ingénierie financière, comme l'a dit Alex VINCIGUERRA, c'est que ça permet de recycler l'argent qui revient derrière et qui devient à ce moment-là fonds propres et qu'on peut affecter sans aucun regard européen.

Donc voilà un peu les équilibres qu'on a essayé de trouver.

Un dernier mot. Moi aussi, lorsque ces projets m'ont été présentés, j'ai insisté sur le fait qu'on entend et on sait que c'est vrai qu'il y a aujourd'hui un vrai mur de dettes. Il faut véritablement que les dispositifs qui sont proposés soient des dispositifs qui répondent à de véritables besoins et qui ne viennent pas, même de façon indirecte ou non voulue, aggraver des effets pervers que nous dénonçons. À partir du moment où le Président de l'ADEC a discuté avec les acteurs de terrain, a identifié les niches dans lesquelles il fallait intervenir et nous confirme que les dispositifs proposés, quel que soit d'ailleurs le mode de financement à travers lesquels on va les mettre en œuvre, répondent à un véritable besoin, et je crois qu'on est bon.

Et un dernier mot, et ça répond à la question des ressources aussi. Parmi les ressources potentielles, c'est vrai que si demain on crée un choc de confiance, je pense que l'appel à l'épargne, dont on sait qu'elle est importante en Corse et chez les Corses de l'extérieur, une épargne au service d'une économie de production, d'une économie

innovante, de la résilience et de la transition écologique, un vrai appel à travers des obligations portées et garanties par la Collectivité de Corse, je pense que ça aurait tout à fait du sens.

Merci en tout cas pour le travail qui avait été initié lors des années précédentes et qui aujourd'hui est poursuivi et qu'on essaye de rendre le plus efficace possible.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président. Je vais mettre aux voix le rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

POUR : Fà Populu Inseme + Un Soffiu novu : 49

Abstentions : Avanzemu + Core in Fronte : 13

Absente : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci. **Le rapport n° 400 est ADOPTE à l'unanimité¹⁰.**

Je laisse la place à la présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je dois vous proposer de voter **la dérogation au régime ordinaire des temps de travail du secrétariat général de l'Assemblée**, puisque nous avons largement dépassé l'horaire requis.

Je sou mets à votre approbation cette dérogation.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Dérogation ADOPTÉE à l'unanimité.

Rapport suivant :

CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

¹⁰ Délibération N°21/197 AC

*** Raportu n° 380 : Candidatura Capitale Europea di a Cultura - Creazione di l'Associu « Bastia-Corsica 2028 » è aduzzione di i statuti**

*** Rapport n° 380 : Candidature Capitale Européenne de la Culture - Création de l'Association « Bastia-Corsica 2028 » et adoption des statuts**

Mme Antonia LUCIANI

Merci, Mme la Présidente.

Ce rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen porte sur la création d'une association dédiée au portage collectif du projet de candidature, dans le cadre de la candidature Bastia-Corsica au label « Capitale Européenne de la Culture ».

Un rapport vous avait déjà été présenté précédemment et là, il s'agit essentiellement de nous permettre de créer cette association de portage pour le projet.

Pour rappel, la commune de Bastia avait pris la décision en novembre 2020 d'étudier la possibilité de se porter candidate au label « Capitale Européenne de la Culture », en inscrivant ce projet non seulement dans la logique fédérative du territoire, mais plus généralement afin de proposer un véritable projet de société original, de partager la culture corse au-delà des frontières et de la confronter, et l'interroger au prisme des rencontres, évidemment, de territoires européens et de la Méditerranée occidentale.

Dans le cadre de sa feuille de route culture, la Collectivité de Corse a pour sa part érigé l'art, la création et les artistes au centre de son projet de mandature. C'est pour cela que nous considérons aussi que la culture est à la fois porteuse de lien social et de solidarités, tout en étant un vecteur d'attractivité et de rayonnement du territoire au niveau culturel, économique et touristique.

Considérant l'intérêt de cette candidature et la cohérence avec notre politique culturelle, l'Assemblée de Corse avait manifesté son soutien à cette démarche en votant en décembre 2020, l'attribution d'une subvention de 72 000 € à la commune de Bastia, qui avait été destinée à lancer une première étude exploratoire de 10 mois, afin d'établir un diagnostic de faisabilité autour du projet de candidature.

Bien que la candidature soit portée par la Ville de Bastia, et c'est ce en quoi c'est particulièrement intéressant, cette démarche a pour objet d'impliquer beaucoup plus largement la Corse, la culture insulaire, en y associant et en y impliquant l'ensemble des acteurs culturels publics et privés de l'île.

Les premiers résultats de cette étude, confiée au cabinet SCET (Services, Conseil, Expertises et Territoires), ont confirmé la faisabilité et la légitimité de cette candidature.

Le travail est actuellement toujours en cours, notamment concernant la méthodologie, la structuration et la thématique globale du projet. Vous savez que la particularité c'est que ce soit bien la Ville de Bastia qui soit porteuse, mais c'est aussi d'y impliquer toute la Corse, ce qui complexifie forcément le choix de la thématique.

Ces travaux feront d'ailleurs l'objet d'ateliers territoriaux qui auront lieu début décembre et ont vocation à travailler avec l'ensemble des acteurs culturels et/ou institutionnels.

Le 20 octobre dernier, la commune de Bastia a annoncé officiellement le lancement de sa candidature. Elle entame ainsi la première étape du processus de constitution de son dossier, sachant donc que la phase de qualification se fait entre 2022-2024, avec un dossier qui devrait être remis au plus en juin 2022, avec une décision finale qui sera rendue en 2024 par un comité d'experts, qui désignera donc deux villes lauréates en France et en République Tchèque.

Pour se faire et à l'instar de la majorité des villes qui se sont vues par le passé labellisées en tant que Capitale européenne de la Culture, il est proposé aujourd'hui de confier le portage du projet de candidature à une structure juridique ad hoc, sous la forme d'une association loi 1901.

Il s'agit donc pour la Collectivité de Corse de poursuivre son accompagnement de la démarche initiée par la Ville de Bastia, en prenant part à cette structure juridique.

Les statuts sont présentés en pièces jointes et en annexe, et visent à assurer au sein de l'association une représentation, la plus large possible, des parties prenantes mobilisées autour du projet de candidature, qu'elles soient institutionnelles, économiques, artistiques et culturelles, universitaires ou citoyennes.

Nous sommes donc membres fondateurs de cette association, aux côtés de la Ville de Bastia, de la Communauté d'agglomération de Bastia et de l'Università di Corsica.

Toutes les collectivités territoriales qui le souhaitent pourront s'impliquer dans ce projet, sans être contraintes de s'acquitter d'une cotisation, puisque les membres fondateurs, eux, doivent s'acquitter d'une cotisation de 1 000 €.

Par ailleurs, les représentants du monde économique et touristique pourront par la suite également être représentés au sein de cette structure.

Pour l'heure, il s'agit donc d'acter le principe de création de l'association « Bastia-Corsica 2028 », de la qualité de membre fondateur de la Collectivité de Corse, et d'approuver les statuts correspondants.

Un nouveau rapport sera soumis lors du vote du budget primitif 2022, afin de présenter à la fois les budgets et le plan de financement pluriannuels de l'association pour la période 2022-2024, en vue de réaliser la première phase d'élaboration du projet.

Ce sera donc l'occasion de fixer le soutien de la Collectivité de Corse, en complément de celui de la Ville de Bastia, en vue de réaliser les projets.

En conséquence de quoi il vous est proposé :

- D'autoriser la participation de la Collectivité de Corse à l'association « Bastia-Corsica 2028 - Capitale européenne de la Culture », et en sa qualité de membre fondateur, d'avoir une cotisation annuelle de 1 000 € ;
- De soutenir au titre de l'année 2021 la mise en place de cette association ;
- D'approuver les statuts annexés ;
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer les statuts ;
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Il doit y avoir un rapport de la commission culture.

Mme Frédérique DENSARI

Oui, Mme la Présidente.

Mme Muriel FAGNI a demandé des précisions sur la tenue des ateliers à Sartène, Corte et Bastia, dans le cadre de la préparation de la candidature « Bastia Corsica 2028 ».

Les services ont précisé que ces ateliers se tiendront à compter de décembre 2021 et que leurs conclusions seront intégrées au dossier de candidature déposé en juin 2022. Ils ont également précisé que pour chaque bassin territorial, les artistes seront invités à la fois comme experts et modérateurs, dans le cadre de trois ateliers différents sur chacun des trois sites.

Mme Véronique PIETRI a demandé des précisions sur le cabinet auquel la mission avait été confiée. Elle s'est interrogée sur l'existence de cabinets équivalents en

Corse où sur la possible expertise de l'Université pour conduire ce type d'étude. Elle a estimé que si cette expertise n'existait pas, il serait intéressant de mettre en place les formations permettant de la développer.

Les services ont précisé que la CdC n'était pas commanditaire de la présente étude préalable à la candidature, mais la Ville de Bastia. Ils ont confirmé qu'aucun cabinet corse n'avait candidaté à l'appel d'offres. Ils ont également précisé que tant le cabinet retenu (SCET) que la consultante Mme Bénédicte DUMEUGE avaient une longue expérience de la « niche » que représente l'aménagement culturel et patrimonial, notamment en ce qui concerne la labellisation de « Capitale Européenne de la Culture ».

La commission a émis un avis favorable

Non-participation des groupes « Core in fronte » et « Un soffiu novu ».

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère.

Il y a également, s'agissant de la participation à une association, un rapport de la commission des finances et de la fiscalité.

M. Joseph SAVELLI

Mme Serena BATTESTINI a souhaité connaître quel était l'organisme qui a réalisé l'étude de faisabilité, ainsi que sa localisation géographique.

En réponse **Mme Yolaine LACOLONGE**, de la Direction de la Culture, a précisé que la structure est située à Marseille. En réaction, **Mme Serena BATTESTINI** s'est étonnée du choix d'une société basée à Marseille pour une étude ayant coûté 70 000 €, sur des fonds publics.

Mme Yolaine LACOLONGE a fait observer que la Collectivité de Corse n'est pas commanditaire de cette étude, mais la Ville de Bastia par le biais d'un marché public auprès d'un cabinet, filiale de la Banque des Territoires ; la CdC a attribué une subvention à la Ville de Bastia pour cette étude d'un coût total de 92 000 €.

Le Président Louis POZZO DI BORGO a rappelé qu'au-delà de Bastia, cette démarche a pour vocation de faire rayonner la Corse entière, en prenant pour exemple toutes les réalisations engendrées par le label de Capitale européenne de la Culture obtenu par la Ville de Marseille.

Sur le choix du cabinet d'études situé à Marseille, il a fait remarquer qu'aucun cabinet insulaire n'avait répondu à l'appel d'offres du fait de la spécificité de ce type de prestations. Et le choix du cabinet d'études marseillais relève essentiellement de la responsabilité de la Ville de Bastia.

Le Président Louis POZZO DI BORGO a également souligné que la Ville de Bastia et la Corse entière bénéficieront des retombées d'une telle manifestation et d'un tel programme d'activités si d'aventure, le dossier de candidature est retenu.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu » et « Core in Fronte ».

Merci, Mme la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le rapporteur.

Je passe la parole à qui veut la prendre sur le sujet.

M. Jean-Martin MONDOLONI, pour « Un soffiu novu ».

M. Jean-Martin MONDOLONI

Très rapidement.

Sans revenir sur l'opportunité du projet, qui est un très beau projet et qui peut être un outil de rayonnement.

Ceci étant posé, ce n'est pas une obsession chez nous, mais c'est quand même une question assez permanente et itérative. La question n'est pas de savoir si le cabinet est d'ici ou d'ailleurs, la question est de savoir si opportunité de faire appel, encore une fois, à des études extérieures. Est-ce qu'on n'a pas, dans notre maison, des ressources qui permettent de traiter ce type d'étude ? Première question et cette question, on se l'est posée.

Deuxième question qu'a évoquée manifestement le Président de la commission des finances : l'histoire des retombées. On a quand même une mauvaise expérience dans cette maison, qui est, me semble-t-il, l'opération de communication phare qui a été la plus percutante depuis que cette collectivité existe, qui a été le tour de France. On n'en finissait plus, et vous pensez bien que j'étais un promoteur invétéré de cette manifestation, de nous dire qu'il allait y avoir des retombées.

Est-ce que oui ou non nous sommes dotés d'outils permettant de mesurer les retombées économiques de ce type de manifestation ? Je pose la question, mais la réponse est non.

Donc, si on va s'engager dans ce projet, comme dans d'autres, et si on va justifier, à chaque fois que l'on est séduit ou tenté par ce type de manifestation, de retombées économiques, il faut avoir les outils pour en faire la preuve. C'est la deuxième chose.

La troisième chose, ce sont les chances de réussite de cette affaire.

La question que je pose : est-ce que vous avez fait une étude comparée, à savoir qu'il existe des lauréats qui ont été retenus sous la forme que l'on a choisie et qui me semble être la bonne forme, à savoir c'est quand même une capitale européenne, mais vous faites le choix d'élargir à, ce qui est notre singularité, et d'ailleurs le titre-même que vous proposez, ce n'est pas « Bastia, ville européenne », c'est « Bastia-Corsica ». Donc, est-ce qu'il y a d'autres capitales qui ont fait ce choix de rayonner au-delà du simple périmètre d'une ville, et qui auraient été désignées comme lauréates, en tout cas éligibles jusqu'au podium ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? M. SAVELLI.

M. Joseph SAVELLI

Je ne m'exprime pas en tant que Bastiais, mais, parce que c'est même un peu le sens du rapport qui est proposé, ce qui est important et ce qui doit être retenu, c'est qu'effectivement, la candidature, dès l'origine, n'a pas été conçue comme la candidature de Bastia, mais bien comme une candidature adossée à un territoire. Et si ce choix a été fait, c'est parce que ça l'a été par les conseils qui ont été prodigués par l'assistance à maîtrise d'ouvrage et par les liens que l'on a commencé à tisser, à nouer, avec notamment Marseille-Provence, puisqu'à l'époque déjà, Marseille avait fait le choix d'être adossée à son territoire.

Alors, nous, nous considérons que c'est un outil intéressant de rayonnement et que c'est un processus qui est vertueux ; vertueux parce que, on le voit aujourd'hui, c'est le fruit d'un an de travail en synergie entre les trois collectivités concernées : la CAB, la CdC et la Ville de Bastia. C'est déjà créateur de valeur, parce qu'on a travaillé en synergie.

Ensuite, parce que l'appui de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, elle permet de mieux appréhender parce que ce sont des matières qui sont très techniques et spécifiques, et ce cabinet qui a été retenu a d'excellentes références en matière de

concours européens et internationaux. Et c'est ce qui conduit d'ailleurs le choix aujourd'hui qui est présenté de l'association avec une gouvernance stable. Cette gouvernance stable constituée d'institutionnels parmi les membres fondateurs, c'est un peu ce qui est ressorti de ce qui devait être le meilleur outil de benchmarking, on a fait du benchmarking, ça a été comparé.

Donc, pour nous, aujourd'hui, simplement ce qu'on voudrait retenir.

Et c'est aussi un catalyseur des projets de la Collectivité. C'est-à-dire que ce sont des projets qui sont déjà, par exemple, initiés ; je pense notamment à la rénovation du théâtre de Bastia, je pense aussi au couvent St François et je pense aussi à l'importance qu'a le projet et la façon qu'il a d'irriguer le territoire.

Je sais que Corte, et il y a des Cortenais dans l'hémicycle, s'est montrée très intéressée parce qu'ils ont un projet qui s'appelle « Citadella 21 » et qui pourrait être intégré du coup à la candidature.

Je sais que le Maire de Calvi a été signataire du manifeste, comme je crois aussi le Maire d'Ajaccio. Donc, voilà.

Nous ce qu'on voudrait surtout mettre en avant, c'est que c'est la candidature de la Corse. Aujourd'hui, c'est la matérialité de la candidature de la Corse, ce rapport. Nous souhaiterions que tous les collègues ici présents soient les ambassadeurs de cette candidature qui, quoi qu'il advienne, de toute façon permettra à notre territoire de rayonner.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? Romain COLONNA.

M. Romain COLONNA

A ringrazià vi, Cara Presidente.

Vedite chì u nostru amicu Joseph SAVELLI, ùn parla micca à nome di Bastia mà hè un bellu avucatu in tutti i casi di Bastia. A ringrazià lu.

Seraghju assai cortu perchè hà dettu l'essenziale.

Mà ci paria impurtante dinò, di pettu à ciò ch'ellu hà dettu in quantu à u gruppu, chì una voce appena più pumuntica si possi sprime nant'à su sugettu quì, ghjustu à puntu ind'è u prulungamentu di ciò ch'ellu hà detta Joseph pè compia u so

discorsu, dicendu chì l'inseme di i cunsiglieri quì prisenti, al dilà di l'Esecutivu avia da impatruniscesi d'issu cartularu.

Hè stata detta nanzu da Jean-Martin, dicendu « ùn emu micca da vultà nant'à l'uppurtunità di stu cartularu ». Mi pare appena di sì. St'emiciculu quì, stasera, l'emu aghjà fatta, è e quistioni sò legitime, mà ghjè impurtante in s'emiciculu quì di vultà à 100 % nant'à l'uppurtunità di u prugettu, perchè u prugettu ghjè quellu di a Corsica.

Di sicuru, quì ci hè l'intrata pè via di Bastia, mà ferma u prugettu di a Corsica è ghjè nurmale ch'ellu ghjunga in s'emiciculu quì purtatu da a Cullettività di Corsica.

I quistione sò legittime, mà mi si pare ch'aveme unipochi di mesi pà risponde à se dumande, hè ghjustu à puntu u scopu di l'associu. Ci hè una prima fasa ch'hà da durà parechji mesi, pè ùn di micca parechji anni, parechji mesi da quì à u dipositu di a candidatura finale, ghjustu à puntu pè rispunde à tutte ste dumande quì.

Eu, ciò che vuria ritene, ghjè aghjà purtà un salutu, ghjè u travagliu di una squadra, l'emu capitu, mà ci sò quantunque e persone è ci face piace di mintuà le : pensu soprattuttu à Mattea LACAVA, anziana eletta di st'assemblea, chì hè una militante accanita di a cultura corsa. A vulia salutà pè u travagliu ch'ella face. Ghjè un travagliu impurtantissimu, aldilà di u merre di Bastia di sicuru.

Ritene à diversità di i lochi chì so mintuati : di sicuru a porta d'intrata ghjè Bastia, Joseph l'hà detta, ci hè Corti, ci hè Calvi, emu intese parlà di Sartè, d'altri lochi. E basta à vede a lista di quelli ch'anu firmatu u manifestu per purtà su prugettu quì, ci hè una diversità di tutti l'attori culturali, ghjè impurtante à di la. Ci hè una diversità di tutti l'attori culturali è di tutti l'attori pulitichi. Ci hè u merre d'Aiacciu ch'hà firmatu, ci hè Jean-Charles ORSUCCI, u merre di Bunifaziu ch'hà firmatu, Ange SANTINI... Vene à di chì ghjè veramente u prugettu di a Corsica è chì ùn ci vole micca à cuncipilu di sicuru unicamente cume un prugettu pà i Bastiaci.

Dinò, viliu aghjustà, di chì ghjè un prugettu culturale chì ùn s'addirizza micca à un campu di a cultura di pettu à un'altru campu, ghjè veramente a diversità di l'uggetti culturali da piglià in contu pà i mesi è l'annate à vene.

Dunque, su prugettu à prò di Bastia hè quellu à prò di a Corsica. Dunque stasera, di sicuru, saremu à prò di a creazione di l'associu, è di modu più largu à pro di stu prugettu chì ghjè veramente magnificu.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? Pierre GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Présidente, je voudrais profiter de mon intervention pour rassurer Jean-Martin MONDOLONI.

En 2011, quand j'étais président de l'Office de l'environnement, j'avais travaillé sur un projet où c'était Corte qui était porteur du projet, mais je n'avais pas été suivi par ma majorité... Et il y a une ville allemande, Essen, qui avait porté le projet pour la Ruhr, qui a été retenue en 2010, en même temps qu'Istanbul.

Donc, je pense que le projet de Bastia est tout à fait légitime et sera bien porté. Et je pense qu'il a de grandes chances d'être retenu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ?

Je voudrais intervenir sur le sujet, moi aussi pour rassurer Jean-Martin MONDOLONI, d'une part : le Cabinet qui a été choisi est un cabinet et également une filiale de la Caisse des dépôts et consignations, qui est particulièrement compétent, qui accompagne tout le processus, car il s'agit véritablement d'un processus.

Ce n'est pas l'obtention d'un label au moment T, c'est d'une part la construction, la fabrique du projet en amont, avec des retombées en amont déjà, ne fut-ce que travailler ensemble, et en parler comme nous en parlons les uns et les autres, c'est déjà un point positif, et travailler ensemble apporte beaucoup de valeur ajoutée.

Ensuite, c'est pendant, c'est-à-dire toute la durée de la labellisation, avec des retombées économiques, des retombées sur le plan culturel, bien sûr.

Et enfin, c'est après. C'est-à-dire que lorsqu'on a été capitale européenne de la culture (vous voyez, on en parle tous encore, on parle du cas de Marseille), ça perdure pendant des années, avec un rayonnement très grand, une image de marque et des retombées sur le plan patrimonial et sur le plan touristique aussi.

Je sais que Jean-Martin est convaincu de cela.

Donc, c'est un processus dynamique. Moi, j'espère aussi que l'Assemblée de Corse (c'est la Collectivité de Corse qui entre dans l'association) y sera représentée. En tout cas, nous avons déjà fortement travaillé en amont pour faire circuler le manifeste et le faire signer surtout par un certain nombre de personnalités. Et nous ne manquerons pas, bien évidemment, d'être totalement partie prenante de cette aventure, quel qu'en soit le résultat.

Évidemment, nous espérons tous la labellisation de « Bastia-Corsica 2028 », parce que ça va faire rayonner toute la Corse. Mais quelle que soit l'issue, il y aura forcément de la création de valeur ajoutée, quoi qu'il advienne.

Voilà ce que je souhaitais rajouter.

Si personne ne veut intervenir, je vais repasser la parole à la conseillère exécutive.

Mme Antonia LUCIANI

Merci, Mme la Présidente.

Concernant le cabinet, effectivement, au-delà de sa provenance, la question est, et c'est ce que vous avez soulevé : est-ce que les services auraient été capables de le faire ?

D'abord un rappel, il ne s'agit pas d'un projet porté par la Collectivité. Il s'agit bien d'un projet porté par la ville et clairement, la Ville de Bastia, malgré l'implication des élus comme Mattea, ça a été rappelé par Romain COLONNA, malgré l'implication du cabinet des services, notamment du service de la culture de la Ville de Bastia, effectivement c'était compliqué pour eux, voire même impossible, d'abord d'évaluer la faisabilité de la candidature. Et c'était bien l'objet de ce premier besoin d'accompagnement et qui a conduit, effectivement, à conforter l'idée qu'il y avait une réelle opportunité à aller jusqu'au bout de cette candidature.

De plus, lorsque la Ministre de la culture, Roselyne BACHELOT, est venue à Bastia, notamment à une rencontre spécifique sur la candidature de Bastia, elle a insisté sur le fait qu'il y avait un besoin de renforcer les équipes. Donc, ça veut dire que clairement, il y avait aussi un souhait. Et je crois qu'aujourd'hui, en renforçant, à travers la création de cette association, aussi un financement dédié à une personne qui pourra consacrer son temps à l'élaboration de la candidature, c'était aussi un besoin, un souhait, et ça montre le degré d'engagement finalement de la Ville et de notre Collectivité, mais pas que puisque la CAB est aussi un des financeurs, et l'Università di Corsica.

Donc, pour remettre aussi dans le cadre la manière dont la première étude a été commanditée.

Sur les retombées économiques, je vais rejoindre ce qu'a dit Mme la Présidente, il y a des exemples effectivement de villes où ça a été très peu capitalisé, et d'autres où, au contraire, encore aujourd'hui, on a cité Marseille, mais Lille aussi, ont vraiment complètement changé leur image et continuent aujourd'hui encore à bénéficier

d'un attrait, d'un atout touristique, culturel, patrimonial, ce qui n'était pas du tout le cas avant.

Donc, il n'y a pas d'études, et de toute façon je m'en méfierai, qui me diraient pour 1 € investi, on aurait 5 €, 7 €... À mon avis, c'est surtout la manière dont nous, sur le long terme, on va être capable d'investir cette candidature. D'où l'intérêt aussi que la Collectivité et l'ensemble des acteurs culturels soient partie prenante de cette candidature. Et comme ça a été rappelé, le manifeste qui aujourd'hui a été produit et qui est proposé à la signature, l'est de manière très large en Corse.

Donc, je pense qu'on peut aussi se féliciter et se dire que, quoi qu'il arrive, il y a une dynamique qui est en marche, les acteurs culturels sont en attente aussi et sont ravis de participer à ces ateliers, que ça aille du Niolu à l'Extrême sud, peu importe, l'idée c'est d'aller vers cet élan et que finalement, Bastia soit la tête de pont d'une dynamique culturelle dont la Corse avait besoin, et que ça crée, en tout cas que ça mette en œuvre une dynamique.

Concernant votre remarque sur les candidatures qui ne seraient pas uniquement des candidatures de ville, on peut citer l'exemple de Matera avec les Pouilles précédemment, et là en l'occurrence, en ce moment, il y a une candidature qui est en même temps que celle de Bastia, qui est en Ile-de-France et qui est une candidature banlieue, avec plusieurs villes du coup autour du thème de la banlieue. Pour vous dire que, oui, ce sont des choses qui existent et que du coup, ça contribue forcément à travailler un peu différemment que si c'est vraiment une ville.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère.

Je sou mets au vote la participation de la Collectivité de Corse comme membre fondateur de cette association de soutien à la candidature de « Bastia-Corsica capitale européenne ».

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ? Qui est pour ?

Le rapport n° 380 est ADOPTE à l'unanimité¹¹.

Rapport suivant :

¹¹ Délibération N°21/198 AC

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS
DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

*** Raportu n° 410 : Mudificazione di e designazione di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in varii urganisimi**

*** Rapport n° 410 : Modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il s'agit d'une modification des désignations des représentants de l'Assemblée de Corse au SMAC (Syndicat mixte de l'abattage en Corse). Il convient de désigner des suppléants ; il y a 8 titulaires et 8 suppléants.

Je vous prie de bien écouter pour qu'on voie si les choses sont correctes.

Titulaire : Paul-Joseph CAITUCOLI

Suppléante : Françoise CAMPANA

Titulaire : Jean-Jacques LUCCHINI

Suppléant : Jean-Paul PANZANI

Titulaire : Paola MOSCA

Suppléant : Petr'Antone FILIPPI

Titulaire : Véronique ARRIGHI

Suppléante : Lisa FRANCISCI

Titulaire : Chantal PEDINIELLI

Suppléante : Catherine COGNETTI-TURCHINI

Titulaire : Pierre GHIONGA

Suppléant : Pierre GUIDONI

Titulaire : Pierre POLI

Suppléant : Tony POLI

Titulaire : Paul QUASTANA

Suppléante : Véronique PIETRI

Au sein du même rapport, il convient en fait de désigner **M. Saveriu LUCIANI en remplacement de M. Antoine POLI pour siéger en tant que titulaire au sein de la Commission départementale de coopération intercommunale de Haute-Corse** ; c'était l'article 2 de ce rapport qui regroupait plusieurs désignations.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Tout le monde est pour.

L'Assemblée de Corse PREND ACTE des désignations¹².

Rapport suivant :

* **Raportu n° 411 : Rinnuvata di l'Assemblea di a Giuventù è di à so cumpusizione per a terza mandatura**

* **Rapport n° 411 : Renouvellement de l'Assemblea di a Giuventù et de sa composition pour la troisième mandature 2021/2023**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Par sa délibération n° 16/158 AC du 28 juillet 2016, l'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité la création d'une Assemblée des jeunes de Corse, l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica.

Cette institution, je l'avais dit il y a peu de temps, lors d'un rapport pour la constitution du jury de sélection des membres du quatrième collège, est structurée en quatre collèges, avec des représentants désignés par les syndicats d'étudiants, certains désignés par les syndicats de salariés, d'autres par le conseil académique de la vie lycéenne, et d'autres qui sont en fait des candidatures spontanées suite à un appel à candidatures.

Cette institution, vous le savez, a pour vocation de permettre l'expression de la jeunesse insulaire considérée d'ailleurs comme allant de 16 à 29 ans.

Les collèges sont constitués ainsi :

¹² Délibération N°21/199 AC

- Collège des étudiants : 15 membres ;
- Collège des lycéens : 9 membres ;
- Collège des syndicats professionnels : 7 membres (jeunes actifs);
- Collège des candidatures individuelles : 31 membres.

Conformément aux procédures prévues par ces mêmes délibérations, les syndicats des étudiants de l'Università di Corsica, puis les syndicats professionnels, ainsi que les lycéens ont fait connaître leurs représentants. Donc, les syndicats désignataires nous ont fait parvenir leurs propositions, bien sûr.

En ce qui concerne le 4^{ème} collège, nous avons eu de très nombreuses candidatures : 97 au total, c'est-à-dire 22 de plus qu'en 2019, avec une campagne pourtant qui a été très resserrée. Donc, on a un engouement très très fort pour la participation au sein de cette institution.

Le jury, comme vous le savez, pour le 4^{ème} collège a été désigné le 30 septembre dernier. Il est composé de 14 membres de cette assemblée.

Le jury s'est réuni à deux reprises et à l'issue de cette réunion, il a sélectionné 31 personnes ; c'est-à-dire la moitié de l'effectif de l'Assemblea di a Ghjuventù.

Je tiens à préciser que nous avons eu des débats très intéressants, tout à fait ouverts. Toutes nos décisions ont été prises à l'unanimité.

Je vais vous faire part de la liste des personnes qui ont été donc désignées. Vous allez prendre acte, bien sûr.

Pour que l'information soit complète, je vais quand même donner lecture aussi des désignations faites par les collèges, les syndicats étudiants, les lycéens et les syndicats professionnels.

Collège des étudiants (24) :

Uniti :

BOURDIN-MURACCIOLE Pierre-Marie, **DI MEGLIO** Dea, **FEDERICI** Marc-Antoine, **MARCHIANI** Pierre-François, **MARIANI** Mathieu, **REGGETTI** Rachel, **SALVA** Thibaud, **SAYAG** Stella, **VIGNAROLI** Chjara.

Ghjuventù Paolina :

FILIPPI Pierre-François, **LENZIANI** Marie Armance, **SOLINAS** Arthur, **LUCIANI** Leria Maria, **GIOVANETTI** Nicolas, **OCCHIOLINI** Armand.

Collège des lycéens (9) :

MORAZZANI Jean-Laurent, **PARDI** Cyprien, **LUZI** Lesia Maria, **CAMPELLO** Androu, **PINNA** Carla, **MARTELLI** Romain, **BASTELICA** Sacha, **LUCCHINI** Jean-Pierre, **JURECKZEC** Agnulu-Francescu.

Collège des Syndicats (7) :

Sindacatu di i Travagliadori Corsi :

NATIVI Pierre-Adrien, **CASALONGA** Laura, **PRUNETTI** Julien.

Confédération Générale du Travail :

BOSSART Carla-Andria, **CASABIANCA** Adrien, **ROMANI** Océane.

Confédération Française Démocratique du Travail :

ZAGNOLI Pascal.

Collège des candidatures individuelles (31) :

ARABI-BATTINI Eléa, **ARRIO** Lucia, **BALDOCCHI** Lesia, **BECHERIGUI** Samir, **BIANCUCCI** Dominique, **BISCHOFF** Alexandra, **BIZZARI** Lisandru, **BONAVITA** Marine, **BRONZINI de CARAFFA** Anna, **CASALTA** Jean-Philippe, **CIUCCI CANCELLIERI** Maria Lesia, **DEGIOVANNI** Angélique, **FAZI** François Joseph, **FERRANDI** Léa, **GIUDICELLI** Léa, **LABAN-GIULIANI** Lisandru, **LANZALAVI PATACCHINI** Marie, **LUCCIONI** Joseph-Antoine, **MAESTRALI** Marie, **MARIETTI** Anne-Laure, **MICELI** Erick, **MUSSO** Leria, **NEGRONI** François-Joseph, **NICOLI** Audrey, **PERES** Cyril, **PIANELLI-BALISONI** Barbara, **OTTAVIANI** Marina, **STROMBONI** Marie, **SALINI** Lisa, **TARELLI** Jean-Alain, **TOMASI** Marie

Comme les syndicats n'avaient pas respecté la règle de la parité, le jury qui a désigné le 4^{ème} collège a dû rééquilibrer pour avoir une parité globale de l'ensemble de l'Assemblée.

Nous avons aussi établi une liste complémentaire :

Masculine (10) :

PITOUN Sacha, **FAURE** Antoine, **CESARIO** Julien, **OLIVIERI-BATTISTINI** Jean-Toussaint, **ROSSI** Pierre-Antoine, **BAUDIER** Jean-Jacques, **MUCCHIELLI** Marc'Antone, **SARBACH** Vincent, **MANENTI** Jean-Jérôme, **CHAMPEAU** Dylan

Féminine (5) :

ALESSANDRI Léa, **CARLOTTI** Angélica, **TAVERA** Clara, **LECCIA** Davia Maria, **RIEDWEG** Andrea

Je vous demande de prendre acte.

Je me permets de préciser que les syndicats et certains groupes de l'Assemblea di a Ghjuventù souhaitaient que l'on fasse un renouvellement, je le précise, de tous ceux qui n'avaient siégé qu'une fois pour le 4^{ème} collège.

Nous n'avons pas renouvelé tous les candidats ; il y avait 18 candidats au renouvellement. Nous avons renouvelé une dizaine de candidats, sur la base du travail réalisé, sur la base d'objectifs et de critères que nous avons posés au cours du jury. Et donc, il y a 10 candidats qui ont été renouvelés, les autres ne sont pas renouvelés.

Je me permets quand même de le signaler, il y a un mécontentement évidemment qui s'est manifesté par un premier courrier et j'en ai fait part évidemment au jury. Ensuite, un deuxième courrier, me semble-t-il, qui est tombé aujourd'hui ; peut-être que vous en avez été destinataires.

Le choix a été difficile. Il y avait 97 candidats. Si on avait renouvelé tout le monde, ça signifiait qu'on n'aurait pas pu piocher dans ce vivier de 97 candidats. La discussion a été réalisée dans une logique véritablement ouverte, très professionnelle, très sereine entre les membres du jury ; ils peuvent en témoigner, certains sont présents. Et il faut permettre aussi à ce que cette Assemblea di a Ghjuventù puisse représenter d'abord toutes les composantes de la jeunesse corse, d'un point de vue géographique, d'un point de vue sociologique et d'un point de vue aussi, nous avons réussi à le faire, politique, en permettant à ce que notamment la gauche puisse être représentée au sein de cette assemblée. Je ne dis pas « la droite », parce qu'elle y était déjà et elle est à nouveau représentée bien évidemment.

Je pense que toutes les composantes politiques sont représentées au sein de cette Assemblea.

Est-ce qu'il a des interventions ?

Je vous en prie, Mme BRANCA. Je précise que vous étiez membre du jury et je vous remercie pour votre contribution importante.

Mme Marie-Claude BRANCA

Je voudrais juste dire que je pense que, en vue de la prochaine mandature, il faudra bien cadrer les choses. Il y a quelques petites choses qu'on devrait cadrer sur des propositions que l'on aurait voulu faire, qu'on n'a pas faites, etc.

Même pour le renouvellement, je pense qu'il faut donner justement à ces jeunes qui s'investissent en politique une bonne idée de la démocratie et qu'ils voient où sont les cadres.

Nous-mêmes déjà, on doit travailler sur une proposition solide, cohérente.

Voilà tout ce que je voulais dire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? M. le Conseiller, je vous en prie.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je comprends que des jeunes investis aient la volonté de continuer et de continuer à siéger et ensuite, quand il y a l'heure des choix, il y a toujours le désagrément de celui qui n'est pas retenu, avec motivation, sans motivation, mais sûrement avec passion et exaspération peut-être, mais je pense sans rancœur. Mais c'est à nous d'adapter la règle pour que ça ne se reproduise plus. Et la règle, je pense, c'est le non-renouvellement systématisé.

Un mandat de trois ou quatre ans.

Mettre une barrière d'âge, parce que je trouve que 29 ans, c'est quelque chose de complètement fou. Ce ne sont plus des jeunes. On ne peut pas passer de 16 ans à 29 ans, il y a un décalage de vécu. C'est une génération entière d'écart. Si on veut avoir une assemblée qui est réellement une assemblée de jeunes, on doit mettre un quantum d'âge qui représente des jeunes, mais des jeunes dans la pleine jeunesse, pas dans le début d'une vie d'adulte.

Je pense qu'il faut qu'on y réfléchisse, parce que quelqu'un qui a 29 ans sur un début de mandature, il finit à 32 ans, ghjè un vechjaconu à côté d'un jeune qui rentre à 16 ans !

C'est pour cela qu'il faut qu'on donne à cette assemblée un côté éphémère. Il ne faut pas lui donner un sentiment de stabilité et d'embourgeoisement potentiel dans une notabilité.

C'est pour cela qu'il faut qu'on fasse cette règle et qu'on lui donne cette force de proposition, cette force d'alerte, mais que ça n'aille pas au-delà. Et ça évitera ces désagréments et cette volonté d'y être. Je pense qu'on peut le faire pour la prochaine.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Une autre intervention ? Je vous en prie.

M. Don Joseph LUCCIONI

A ringrazià vi, Sgiò Presidenti.

Pour rebondir un peu sur les propos.

Prima, felicità i 31 candidati chì sò stati ritinuti da u nostru ghjuria, ind'è u quadru di u quartu cullegiu.

Felicità è priga benvenuti à l'insemi di i 62 membri di a nova mandatura di l'Assemblea di a Giuventù pè u 2021-2023.

Una pinsata dinò pà quiddi ch'un sò micca stati ritinuti, numarosi. A scelta hè stata difficiuli pà no, postu chì candidaturi c'erani, c'erani numarosi, c'erani in quantità è ci hè vulsutu à fà una scelta à un mumentu datu.

Ramintà dinò l'existence d'une liste complémentaire.

Et puis, on ne doute pas que l'ensemble des jeunes qui ont candidaté, notamment par le biais des candidatures spontanées, individuelles continuent, poursuivent leur engagement au service de l'intérêt général et de la construction de la Corse d'aujourd'hui et de demain par diverses voies, notamment la voie associative, syndicale, militante, entrepreneuriale et citoyenne, tout simplement.

Ceci étant posé, rappeler, vous l'avez dit, Mme la Présidente, que l'Assemblea di a Giuventù a peut-être été victime de son succès, on ne va pas le regretter, puisqu'on touche aujourd'hui un nombre record de candidatures : 97, s'agissant des candidatures individuelles, en moins de deux mois finalement. C'est la preuve que cette instance consultative s'inscrit pleinement dans le paysage institutionnel de notre pays.

Et c'est l'occasion également de saluer l'un des instigateurs de cette instance, M. Jean-Guy TALAMONI, qui la présida durant deux mandatures.

Également, saluer le rôle du Conseil exécutif, mandature dans laquelle j'ai eu la chance de siéger, 2017-2019 et 2019-2021. Le Conseil exécutif qui a joué le jeu, qui a toujours été présent, répondu aux questions orales, qui s'est exprimé sur les motions.

Vous y étiez, Mme la Présidente. M. BIANCUCCI, également et l'ensemble des conseillers. Je pense à Lauda GUIDICELLI, puisque cette Assemblea di a Giuventù s'inscrit dans un cadre plus global d'une politique en faveur de l'investissement, de la jeunesse. Et j'ai également en mémoire le travail qui a été réalisé par les services de la Cullettività di Corsica, et notamment sous l'action de Lauda GUIDICELLI et du Président de l'Exécutif, s'agissant du *Pattu pè a giuventù*, qui a été co-construit avec une méthode collaborative, participative avec les jeunes de ce pays.

Donc, évidemment, M. BENEDETTI et Mme BRANCA ont évoqué un certain nombre d'ajustements qui sont parfois difficiles à opérer, même si vous l'avez dit, Mme la Présidente, le jury souverain a délibéré dans une ambiance tout à fait cordiale et très consensuelle, sinon unanime.

Rappeler également, M. BENEDETTI, que sous la première mandature, la limite d'âge, c'était 16-25 ans et ensuite, il y a eu une révision du règlement intérieur, à la demande notamment de la mandature sortante 2017-2019 pour élever l'âge à 29 ans. À titre personnel, mais je pense que ça fait partie des discussions qu'on pourra avoir dans le cadre de l'évolution éventuelle de l'institution avec les futurs membres de l'Assemblea di a Giuventù, on peut avoir justement la volonté d'abaisser cet âge pour être dans des clous qui soient un peu plus pertinents, cohérents. Postu ch'hè vera chì à 29 anni, ùn emu micca una vita è un sguardu chì t'hà un ghjuvanottu di 16, 17 o 18 anni.

Pà compià, dire que, avec cette instance, jamais la jeunesse de ce pays n'a été aussi proche des instances décisionnelles de la Corse, notamment le Conseil exécutif, l'Assemblée de Corse qui est la garante des intérêts matériels et moraux du peuple corse.

Tout à l'heure, je discutais avec le Président de groupe, M. BIANCUCCI, chì mi dicia chì era prisenti à l'Assemblea di Corsica in u 1992, donc cette assemblée qui avait accouché du statut JOXE de 1991 et ce n'est pas faire offense, ni à Jean BIANCUCCI, ni à ceux qui y siégeaient et présidaient à ses destinées à l'époque, que de dire qu'on ne pouvait pas imaginer à l'époque des jeunes aussi prêts des centres de décision. Donc, je pense qu'il faut aussi mesurer le chemin parcouru, notamment, disons-le, sous l'impulsion du mouvement nationaliste.

Et puis, pour terminer, je pense que cette instance, avec d'autres dispositifs, répond à un triple enjeu :

Un enjeu qui est cher au Président de l'Exécutif et à la majorité territoriale, mais je pense que l'on partage tous : c'est la démocratisation.

Un deuxième enjeu, c'est l'émancipation individuelle et collective.

Et enfin, un dernier enjeu, qui est celui de la transmission, on en parlait durant la campagne, on en parle souvent, la transmission à la jeunesse.

Et pour ouvrir les perspectives, rappeler que le rapport Wanda MASTOR, dont nous avons eu à débattre lors de la dernière session, évoque l'ensemble des instances consultatives de la Collectivité de Corse, Chambre des territoires, CESEC, Comité d'évaluation des politiques publiques, et Assemblea di a Giuventù.

Et dans ce cadre, je pense qu'on peut avoir une réflexion de manière à rationaliser cette instance avec les autres instances consultatives dans le processus décisionnel de la Collectivité de Corse, pour une meilleure articulation, une plus grande efficacité, une optimisation de l'action publique.

Et enfin, pà compià, dì duie parolli, dui versi di Natale LUCIANI :

« Fà chì a to voce, o giuventù, oramai ùn si taci mai più ».

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bravu ! Ghjusta una parolla.

A entendre Don Jo LUCCIONI, je constate que l'Assemblea, a nostra, quessa, ingiuvanisce, chì l'altra invecche... Donc, il va vraiment falloir changer la limite d'âge, Paul-Félix a raison, on est dans un effet ciseau visiblement, qu'il va falloir corriger.

Je rejoins tout à fait ce qu'a dit Mme BRANCA, on a longuement échangé avec elle sur ce sujet et avec d'autres.

Effectivement, le règlement intérieur nécessitera des aménagements. J'avais échangé au cours de deux réunions avec les présidents de groupes de l'Assemblea di a Ghjuventù sur cette question. Après, on ne peut pas changer les règlements à chaque fois ! Il y a un règlement intérieur, il faut l'aménager, il faut le rendre opérationnel dans le sens qui a été évoqué et puis s'y tenir, car comme l'a dit Mme BRANCA, à un moment donné aussi la démocratie, c'est de respecter les règles et de ne pas faire évoluer les règles en fonction de sa propre situation. Parce que ça, ce n'est pas du tout la démocratie.

Mme Marie-Claude BRANCA

Ce que je voulais dire aussi, c'est que nous, nous devons les respecter et leur montrer que...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Tout à fait ! C'est ce que nous avons fait cette fois, c'est véritablement ce que nous avons essayé de faire.

Oui, M. ANGELINI ?

M. Jean-Christophe ANGELINI

J'avais peur que vous ne fassiez passer au vote...

Juste un mot au nom de notre groupe pour prendre acte avec vous de la composition telle qu'arrêtée.

Féliciter à notre tour les jeunes élus de l'Assemblée nouvelle.

D'après ce qui nous est revenu, notamment par Julia TIBERI qui, pour le compte du groupe, a participé aux travaux, c'est moins telle ou telle règle prise séparément qui ait pu poser problème, que le fait que l'on n'ait construit ensemble et en cours de route un certain nombre de mesures limitatives. Certes, on peut comprendre qu'avec des dizaines et des dizaines de candidatures, il n'ait pas été possible, par principe, de retenir tout le monde.

Néanmoins, je crois qu'il y a des sujets qui sont contenus dans le communiqué auquel vous faisiez référence, tel que le non-cumul avec une activité au sein d'un office, ou d'une agence, ou de la Collectivité, etc., etc., qui ont été abordés et qui ont pu poser difficulté, d'après ce qu'on me rapporte.

Toujours est-t-il qu'on prend acte du sujet et je voulais plutôt vous faire, à ce stade, une proposition : c'est que le même jury rencontre les organisations qui se sont émues de cette procédure pour, justement, apaiser, finir de rassembler, et installer dans les meilleures conditions possibles la prochaine Assemblée.

Donc, la proposition que nous voulons vous faire, au titre de notre groupe, c'est qu'il y ait un dernier espace de discussion qui en appelle bien sûr d'autres, mais plus institutionnel, pour peut-être mieux expliquer les choses.

On peut comprendre, encore une fois, la passion, voire même davantage, mais je crois également, parce que c'est notre jeunesse et qu'on le lui doit, qu'on peut régler pour partie au moins ces sujets-là par le dialogue, tout simplement, et pas simplement par un vote de prise d'acte qui n'appellerait plus aucune discussion nouvelle de notre part.

Je pense qu'on leur doit au moins un dernier espace, non pas de médiation, mais de discussion. Tout simplement.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vais peut-être demander à l'Exécutif s'il souhaite intervenir.

Si vous permettez, deux mots. Moi, j'ai pris attache, évidemment, auprès de tous les jeunes, de leurs représentants, des présidents de groupes. J'ai échangé avec eux. Bien évidemment, nous pourrons le refaire avec le jury, il n'y a aucun problème là-dessus. Et puis, tous ceux aussi qui n'ont pas été retenus par ailleurs, qui n'ont jamais siégé à l'Assemblée, qui ont candidaté une fois, deux fois, trois fois et qui, aujourd'hui aussi, ne sont pas encore retenus.

Donc, nous sommes véritablement dans une logique de dialogue, d'ouverture et de faire comprendre les choses. Il n'y a aucun souci de ce point de vue-là.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je vais aller dans le même sens que l'ensemble des collègues et amis.

Je n'ai pas suivi les travaux du jury. Je sais que ce n'est jamais facile de faire partie d'un jury. Merci à celles et ceux qui ont contribué. Pour nous, c'était Lauda GUIDICELLI qui a essayé d'apporter le regard du Conseil exécutif.

Il y a un peu d'amertume aujourd'hui. Il y a eu un communiqué, donc je pense effectivement que c'est important que de discuter avec les organisations syndicales qui se sont émues. Il est important de discuter avec celles et ceux qui n'ont pas été retenus.

On sait que nous avons tous été sollicités, hè vera ch'è ci s'ò candidati è candidate di qualità, ch'anu dumandatu à esse ritinuti, ch'avianu tutte e qualità pè esse ritenuti è ch'una volta, duie volte, trè volte s'ò stati scartati. Dunque, c'hè un'amarezza, è ghjè normale.

Ci vole à riflette à a manera di fà ch'ella si scioglia st'amarezza è soprattuttu a reguli ch'è permettenu à tempu d'avè a cuntinuità di l'istituzione è a pussibilità a più larga di fà participà tutti quelli ch'è s'ò bramosi di fà la.

Moi je voudrais me situer sur le terrain de cette institution, de ce qu'elle nous amène, de ce qu'elle représente.

Saluer la volonté initiale de Jean-Guy TALAMONI, qui a été un artisan principale de l'installation de cette Assemblea di a Giuventù, même si nous étions toutes et tous d'accord sur le principe.

Dire que c'est important que la jeunesse de ce pays ait une instance au plus près de la Collectivité de Corse et de l'Assemblée de Corse. C'est un espace de démocratie, c'est un espace de formation, c'est un espace de transmission.

Dans le travail qu'il y a à faire, il y a certainement à réfléchir aussi pour améliorer la représentativité, parce qu'aujourd'hui cette représentativité, elle existe. La légitimité est totale, mais il y a sûrement des composantes de la jeunesse corse qui ne sont pas encore représentées au sein de cette assemblée et qui ont vocation à l'être. Donc, c'est un travail qui est devant nous.

Je termine. C'est vrai que nous, on a la chance d'avoir dans notre hémicycle des jeunes qui ont été des élus de cette Assemblée, et c'est aussi le signe que la transmission s'organise.

Alors, il y a sûrement moyen de faire mieux, sûrement des erreurs, des incompréhensions, des difficultés, des critiques, des crises, c'est vrai. Mais ce qui est important, ce qu'il faut retenir c'est la trajectoire d'ensemble. La trajectoire d'ensemble, elle est de créer les conditions, je crois que c'est ce qui nous motive à toutes et à tous, o sinnò ùn faciavemu micca pulitica, di permette à i nostri giovani è à nostra giuventù di campà u megliu pussibile appaciata, serena, vulintarosa indè u so paese, apparta annantu à u mondu, chjè u nostru scopu è pensu chì essa Assemblea di a Giuventù ci cuntribuice di manera diretta. È cusì sia !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous demande de prendre acte de la nouvelle composition de l'Assemblea di a Ghjuventù qui va se réunir d'ailleurs le 14 décembre prochain pour la première fois, nouvelle mandature qui débute. Je vous tiendrai informés puisque j'ai le plaisir et l'honneur de présider les deux instances.

L'Assemblée de Corse PREND ACTE de la composition de l'Assemblea di a Giuventù¹³.

A dumane matina. Principiemu à 9 ore. **La séance est suspendue à 20 h 50.**

¹³ Délibération N°21/200 AC

ANNEXES

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE**

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DE 18 NOVEMBRE 2021**

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE
*Rapport n° 398***

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF

PROPOSITION D'AMENDEMENT :
1 (budget principal).

ARTICLE PREMIER :

Le projet de budget supplémentaire est modifié comme suit :

En section d'investissement :

Dépense :

En autorisation de programme :

- L'autorisation de programme 3142 « Equipements collectifs communaux », qui s'inscrit dans le cadre de l'axe IV « Œuvrer pour l'aménagement du territoire », la politique IV.B « Les aides aux communes, intercommunalités et territoires », la compétence 314 « Aides aux communes et groupements », prévue à hauteur de 30 150 000 € au BP+BS 2021 est augmentée de 700 000 € par le présent amendement au BS 2021, ce qui porte son montant à 31 850 000 €.

Motif :

Cette augmentation des AP sur le programme 3142 permet d'individualiser en 2021 l'ensemble des demandes d'aides complètes transmises par les communes et les intercommunalités. Il s'agit de ne pas pénaliser des communes portant des projets prêts à commencer en reportant les individualisations à 2022. Ces communes bénéficiaires vont pouvoir ainsi recevoir la notification de leur subvention dès 2021, ce qui peut être important budgétairement.

Ces AP supplémentaires concourent également à la relance économique des territoires.

- **L'autorisation de programme 3144 « Eau et Assainissement », qui s'inscrit dans le cadre de l'axe IV « Œuvrer pour l'aménagement du territoire », la politique**

IV.B « Les aides aux communes, intercommunalités et territoires », la compétence 314 « Aides aux communes et groupements », prévue à hauteur de 12 800 000 € au BP+BS 2021 est augmentée de 600 000 € par le présent amendement au BS 2021, ce qui porte son montant à 13 400 000 €.

Motif :

Cette augmentation d'AP va permettre de continuer à contribuer de manière concomitante avec l'Agence de l'Eau aux interventions de relances en application de la délibération 20/229AC de l'Assemblée de Corse du 22 décembre 2020 approuvant la participation de la Collectivité de Corse aux interventions de relance de l'Agence de l'Eau.

En effet, un programme d'aide au titre de l'appel à projets « Rebond » est prévu par l'Agence de l'Eau au mois de décembre 2021 pour lesquelles des communes et intercommunalités corses ont été retenues. Elles pourront être ainsi financées conjointement par la Collectivité de Corse et l'Agence de l'Eau dès 2021.

- **L'autorisation de programme 3146 « Fonds de territorialisation », qui s'inscrit dans le cadre de l'axe IV « Œuvrer pour l'aménagement du territoire », la politique IV.B « Les aides aux communes, intercommunalités et territoires », la compétence 314 « Aides aux communes et groupements », prévue à hauteur de 8 000 000 € au BP+BS 2021 est diminuée de 1 300 000 € par le présent amendement au BS 2021, ce qui porte son montant à 6 700 000 €.**

Motif :

Cette diminution d'AP sur le programme 3146 permet de financer les AP complémentaires nécessaires sur les programmes 3142 et 3146, et ne pas modifier le volume des autorisations présentées au présent BS 2021. Ce transfert d'AP ne remet pas en cause l'ensemble des demandes d'aide réputées complètes sur le programme 3146. Ce transfert d'AP disponible permet une optimisation de la gestion des AP votées au bénéfice du développement des territoires.

Programme	Libelle	AP	CP
3142	Equipements collectifs communaux	700 000,00	
3144	Eau et Assainissement	600 000,00	
3146	Fonds de territorialisation	- 1 300 000,00	
	Total	0,00	-

Le montant total des AP nouvelles inscrites au BS 2021 demeure stable à 128 621 379,00 €.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE